

10 | 2014

Atlas socio-économique

Bassin de vie de Rouen



agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine
et eure

Atlas socio-économique

Bassin de vie de Rouen

Sommaire

Introduction	page 4
Aide à la lecture des cartes	page 7
Présentation du territoire	page 8
Contexte démographique	page 10
Habitat et logement	page 17
Éducation et formation	page 25
Emploi et activité économique	page 31
Mobilité et déplacements	page 50
Revenus et niveaux de vie	page 59
Sigles et définitions	page 63

Introduction

L'agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure a vocation à étudier, parmi l'ensemble de ses missions, les évolutions socio-économiques du bassin de vie de Rouen. Ce travail est particulièrement utile s'agissant du suivi d'indicateurs d'évolution dans la mise en œuvre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Quatre SCoT forment le bassin de vie de Rouen. Les collectivités territoriales qui les portent sont la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE), le Pays du Roumois et le Pays Entre Seine et Bray.

Cet atlas a pour objectif de mettre en lumière un certain nombre de constats sur la base d'indicateurs structurés et suivis dans le temps par l'AURBSE. Ces indicateurs constituent un panorama non exhaustif des données mobilisées et actualisées régulièrement par l'agence d'urbanisme. Les sources utili-

sées sont issues pour l'essentiel de la statistique publique et sont librement réutilisables et diffusables. Chaque carte est accompagnée d'un descriptif des indicateurs utilisés et de leur formule de calcul, le cas échéant.

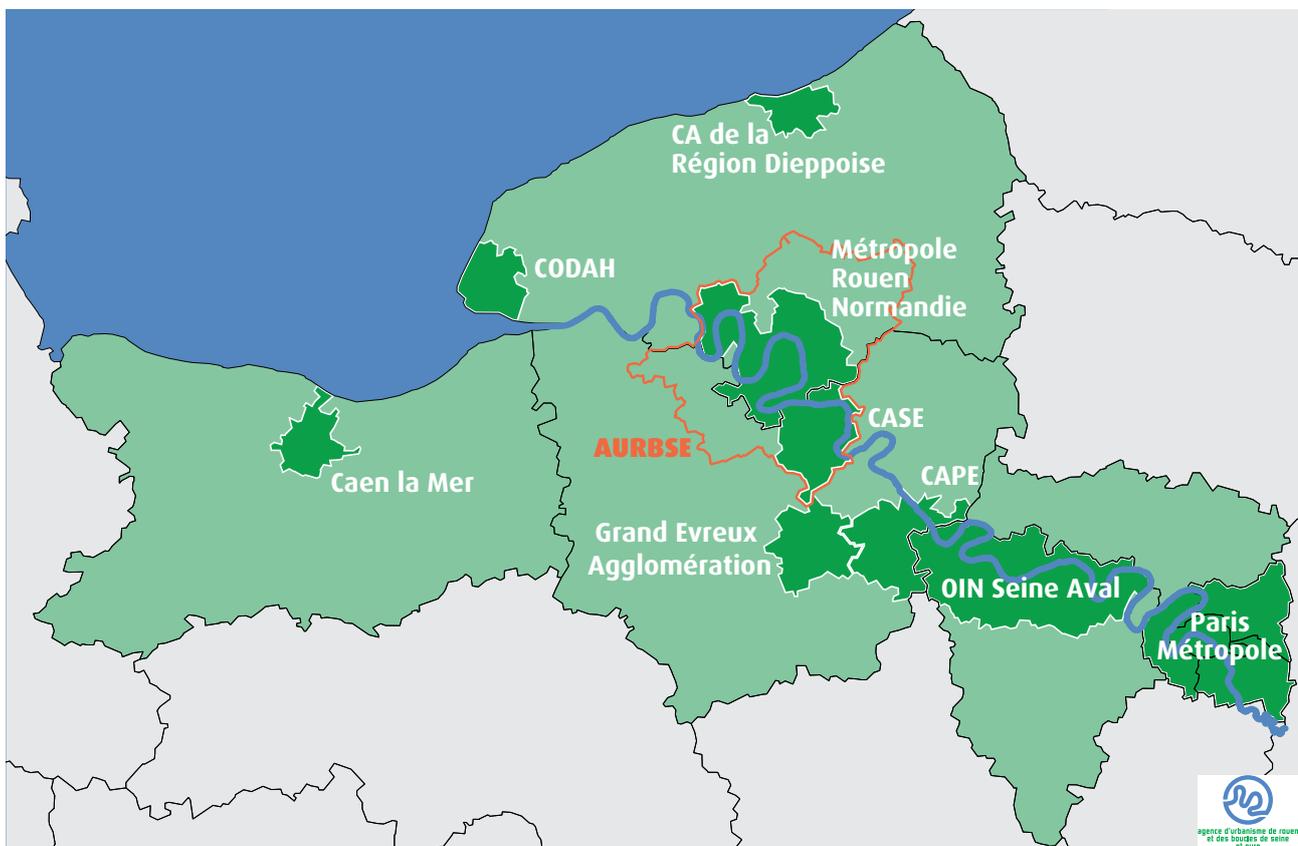
En complément, ces mêmes indicateurs sont représentés sous forme de graphiques offrant une vue d'ensemble du positionnement de chaque territoire de SCoT, ainsi que des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

La version imprimée de cet atlas présente 53 indicateurs « socle » actualisés à sa date de parution. Les cartes comme les données chiffrées sont dès à présent disponibles sur le site de l'agence d'urbanisme (www.aurbse.org). Les mises à jour ultérieures seront consultables au fur et à mesure de la parution des statistiques annuelles de l'Insee ou d'autres organismes publics.

Note concernant Bois-Guillaume/Bihorel

Les données du recensement millésimé 2011 étant basées sur la géographie communale au 1^{er} janvier 2013, les données du RP2011 concernant les communes de Bihorel et Bois-Guillaume sont regroupées, leur fusion étant encore effective à cet instant. Ainsi, pour la réalisation de cet atlas et même si la limite communale apparaît sur les cartographies, ces deux communes auront la même valeur lorsque les données du recensement utilisées ne permettent pas de les distinguer.

Le bassin de vie de Rouen au cœur de la vallée de la Seine



Cadre cartographique sur fond IGN Geofla.
Les communes repérées sur les cartes sont
les chefs lieux de canton.

Échelle graphique (équivalent 1:350 000)

Source des données présentées
sur la carte.

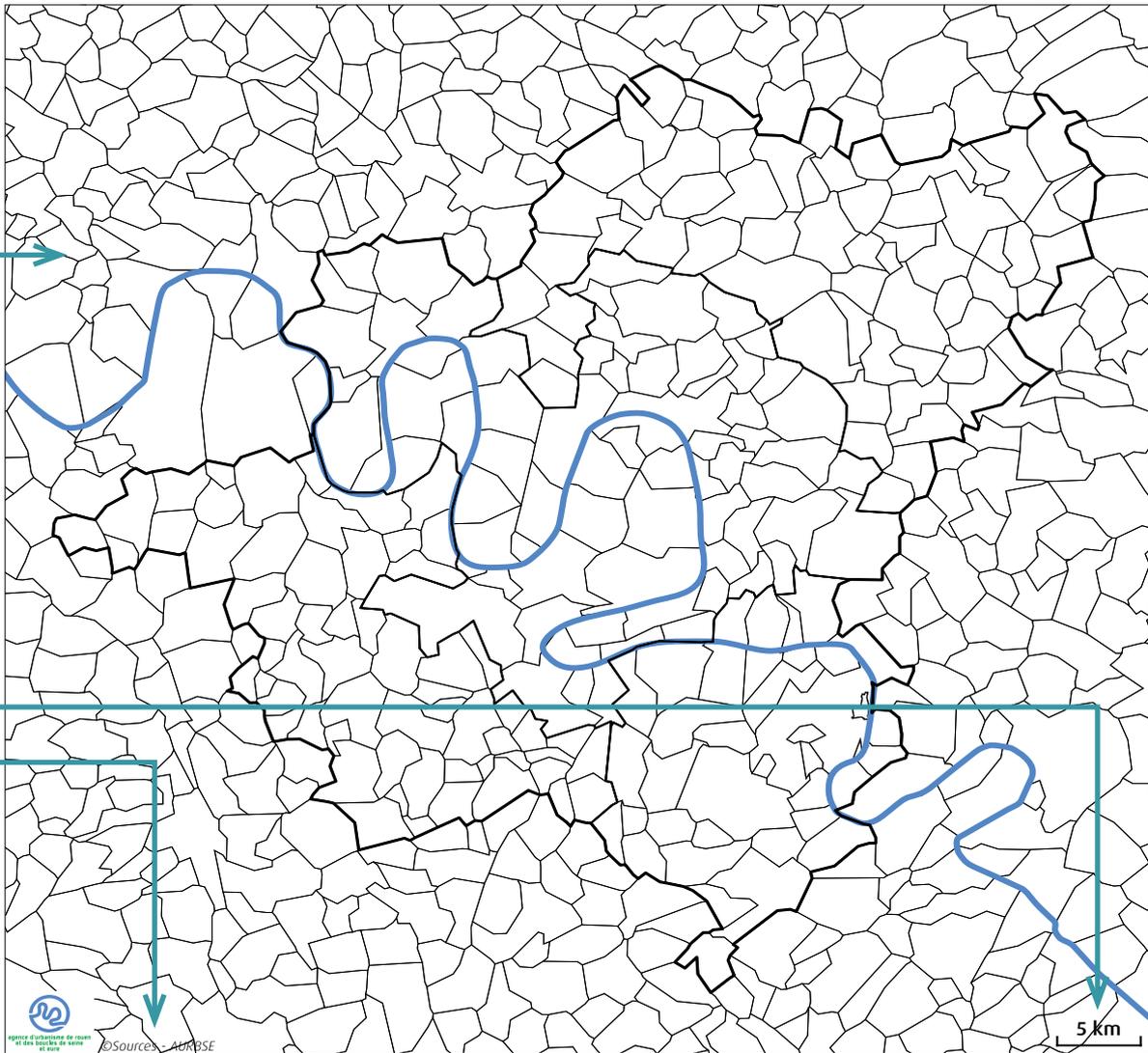
Deux types de légende peuvent intervenir
en fonction du/des indicateurs représentés.
Les classes de variation de couleur servent à
représenter des indicateurs relatifs tandis
que les cercles proportionnels permettent de
représenter des effectifs. Ils peuvent être
utilisés simultanément pour faire apparaître
deux indicateurs sur une même carte.

Deux principaux types de graphiques sont utilisés
dans cet atlas. Les graphiques d'évolution permettent
de visualiser l'évolution d'un indicateur dans le temps
tandis que les graphiques de positionnement per-
mettent d'effectuer un constat de comparaison entre
plusieurs territoires sur la base d'un indicateur relatif.
Certaines évolutions sont calculées en « indice base
100 », ce qui permet de comparer des territoires sans
faire intervenir les différences parfois importantes en
termes d'effectifs de départ.

Chaque indicateur est ici présenté
afin de mieux appréhender son uti-
lisation, de connaître sa source et
son mode de collecte.

Formule de calcul utilisée pour les indicateurs
calculés.

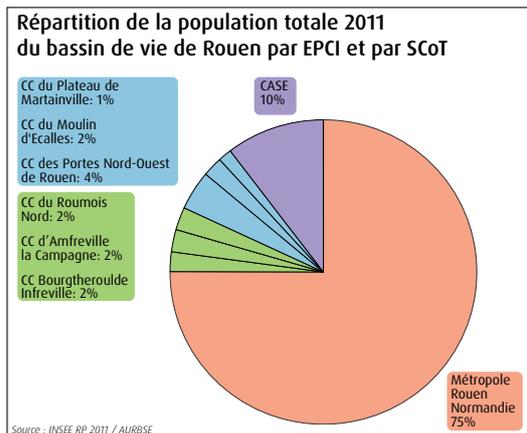
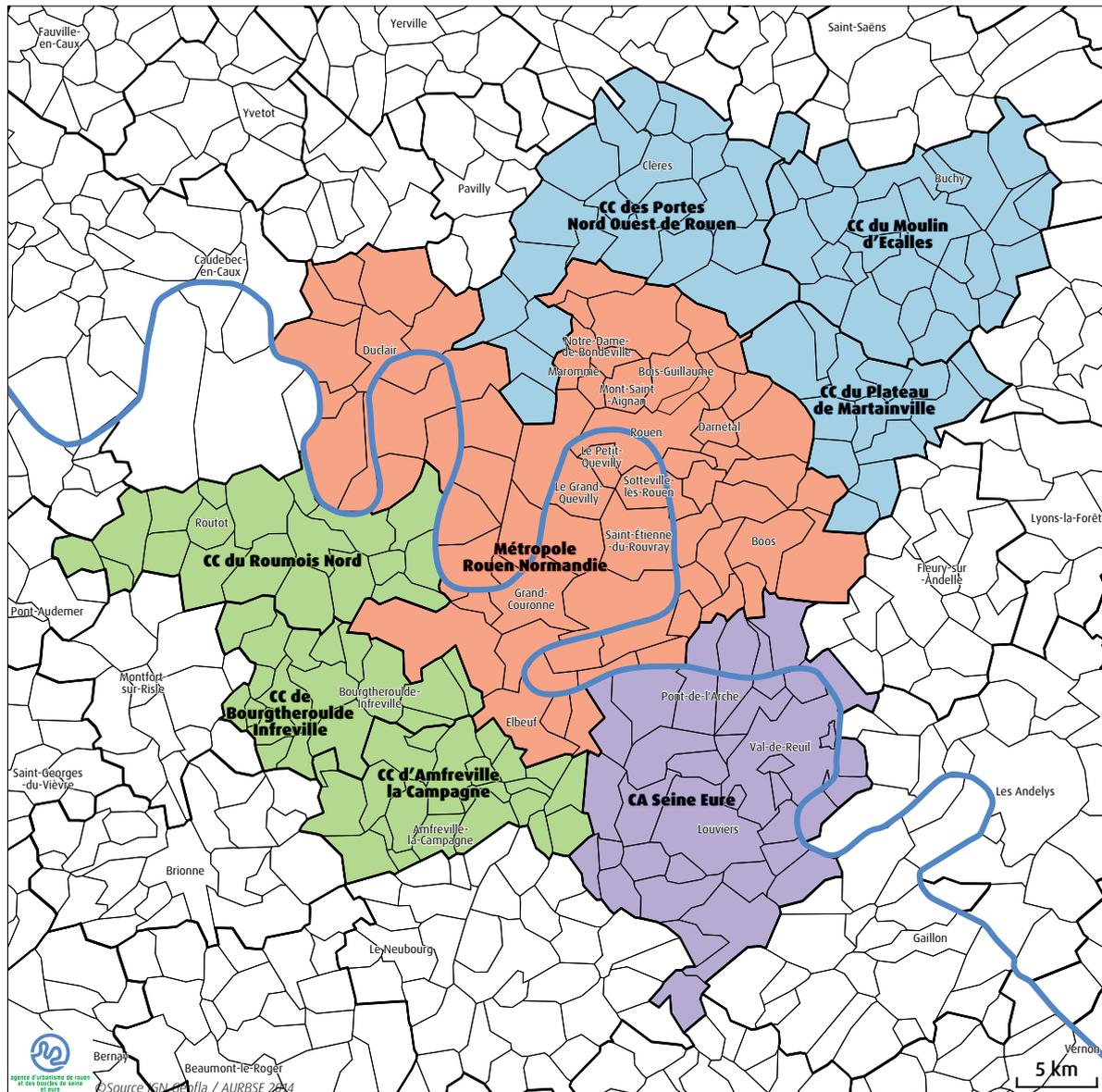
Aide à la lecture des cartes



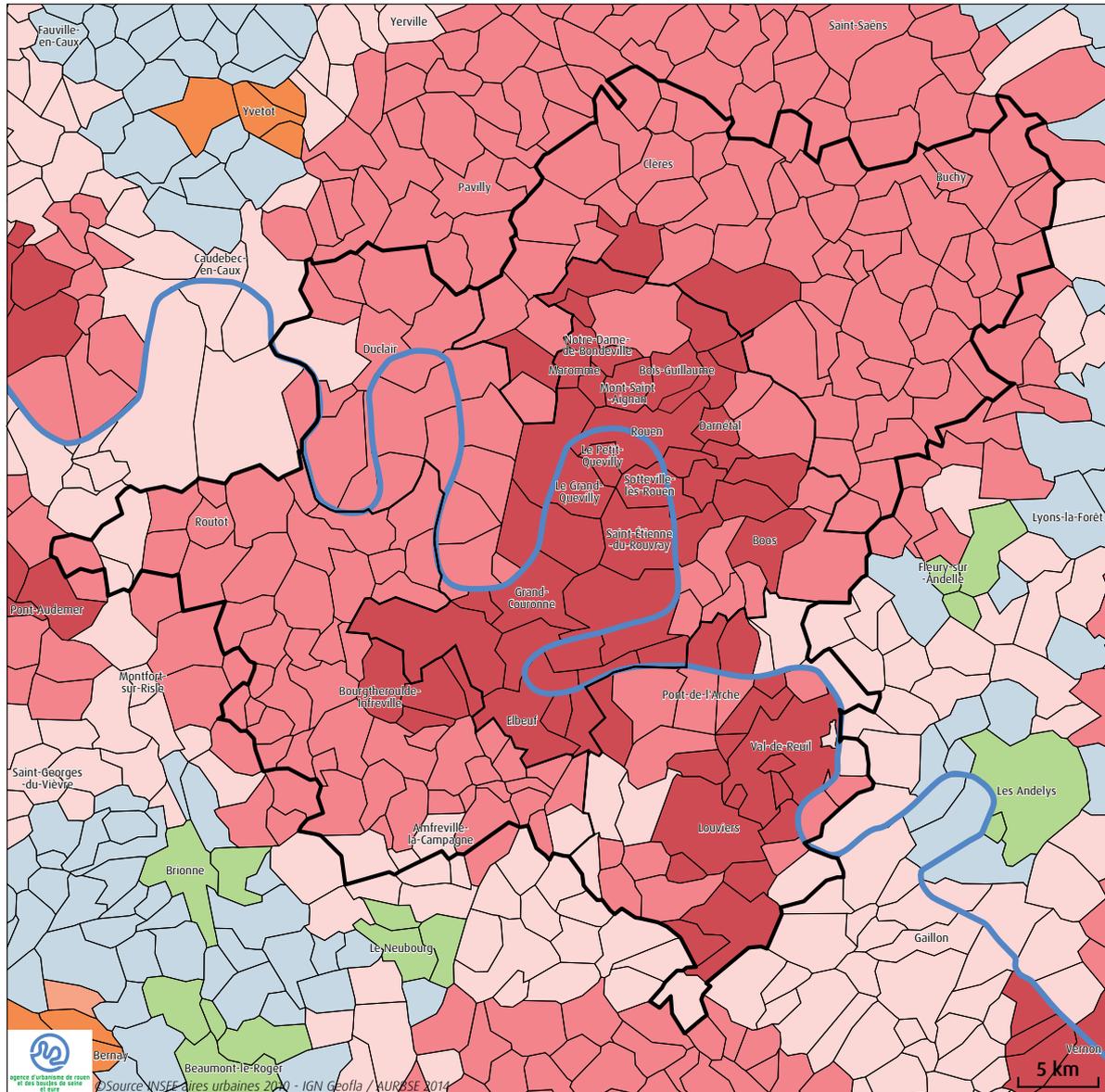
<p>Légende</p> <p><i>Classes d'indicateur relatif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Classe 5 ■ Classe 4 ■ Classe 3 ■ Classe 2 ■ Classe 1 <p>Et / Ou</p> <p><i>Classes d'indicateur absolu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Valeur max. 3 ○ Valeur max. 2 ○ Valeur max. 1 <p>□ Péri mètres SCot</p> <p>□ Limites AURBSE</p>	<p>Titre Graphique</p> <p><i>Graphique de positionnement</i></p> <p><i>Graphique d'évolution</i></p> <p>OU</p>
<p>Descriptif indicateur et mode de calcul</p> <p>Texte - 5 lignes max.</p> <p>Mode de calcul : $Z = \frac{X - Y}{Y} \times 100$</p>	

Présentation du territoire

Organisation intercommunale



Zonage en aires urbaines



Légende

- Grands pôles (> 10 000 emplois)
- Couronnes des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires
- Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)
- Couronnes des moyens pôles
- Petits pôles (1 500 à 5 000 emplois)
- Autres communes multipolarisées
- Périmètres SCoT
- Limites AURBSE

Présentation de l'indicateur
 Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également des moyennes et des petites aires.
 Ce zonage est basé sur les données du recensement 2008.

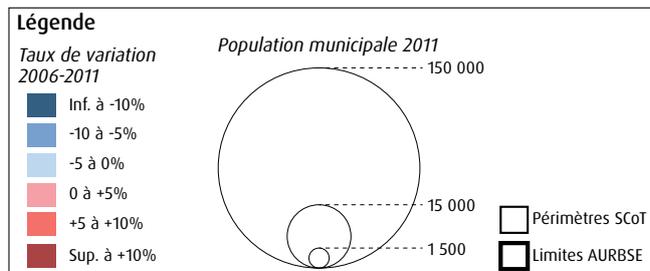
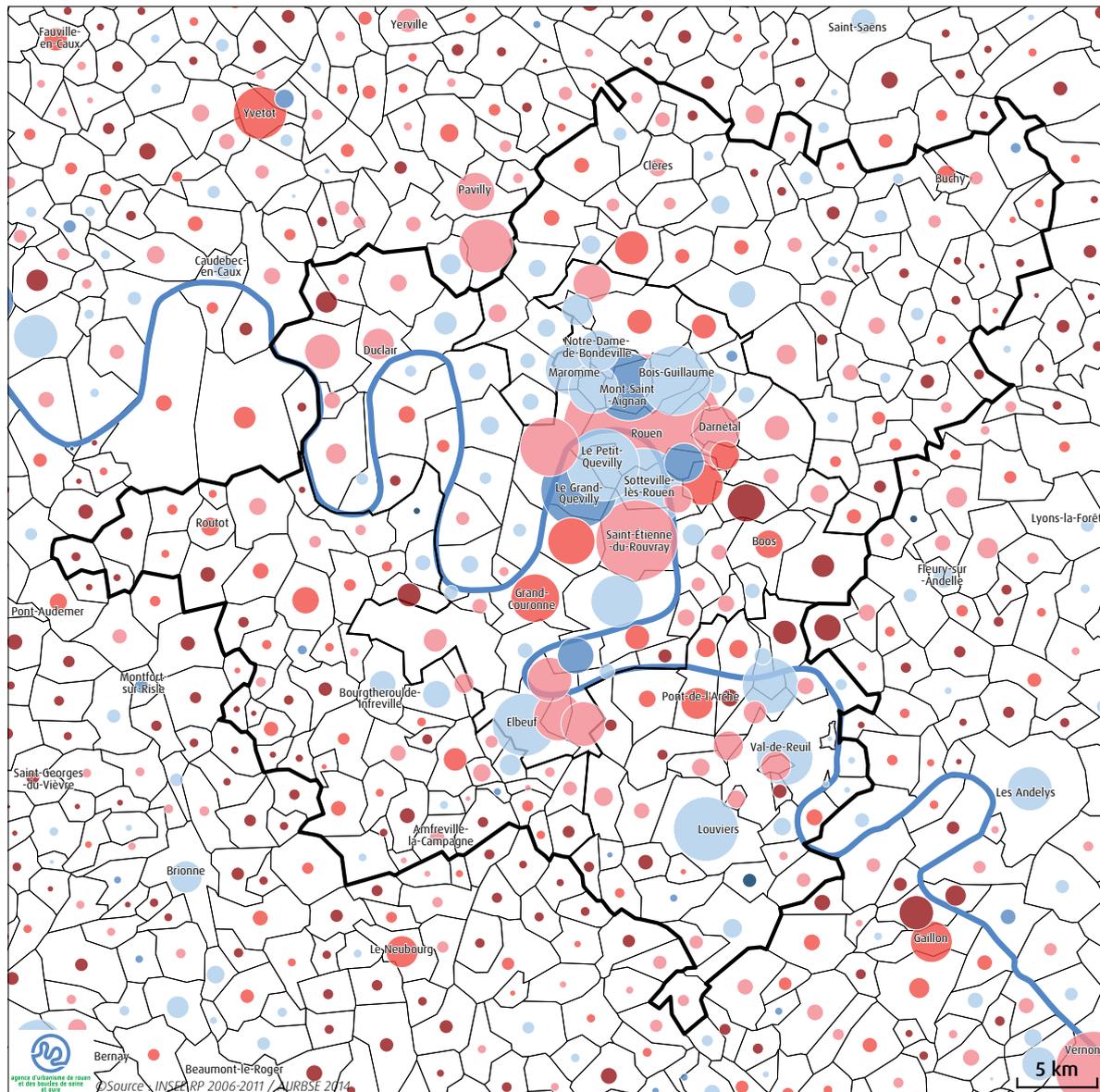
Classement des principales aires urbaines françaises selon leur poids démographique en 2011

Aire urbaine	Population totale	Pôle urbain		Couronne périurbaine	
		Pop	%	Pop	%
1. Paris	12 292 895	10 516 110	86%	1 776 785	14%
2. Lyon	2 188 759	1 567 537	72%	621 222	28%
3. Marseille - Aix	1 720 941	1 560 921	91%	160 020	9%
4. Toulouse	1 250 251	892 115	71%	358 136	29%
5. Lille	1 159 547	1 018 809	88%	140 738	12%
6. Bordeaux	1 140 668	851 071	75%	289 597	25%
7. Nice	1 003 947	943 665	94%	60 282	6%
8. Nantes	884 275	597 879	68%	286 396	32%
9. Strasbourg	764 013	451 522	59%	312 491	41%
10. Rennes	679 866	313 480	46%	366 386	54%
11. Grenoble	675 122	501 045	74%	174 077	26%
12. Rouen	655 013	464 237	71%	190 776	29%
13. Toulon	606 987	556 920	92%	50 067	8%
14. Montpellier	561 326	400 470	71%	160 856	29%
15. Douai - Lens	542 946	508 070	94%	34 876	6%
...
162. Louviers	47 901	43 361	91%	4 540	9%

Source : INSEE - AURBSE

Contexte démographique

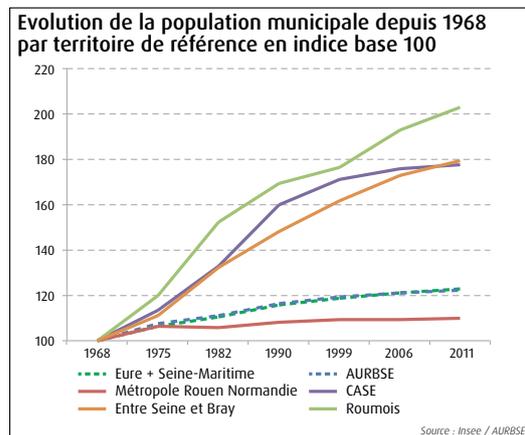
Population municipale et taux de variation intercensitaire



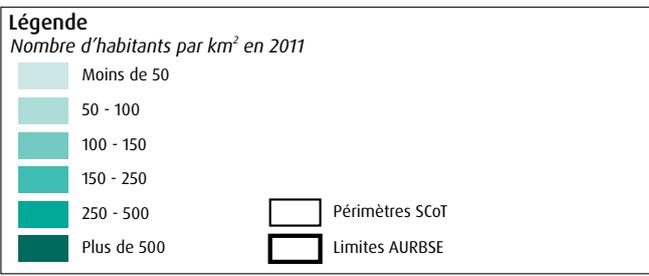
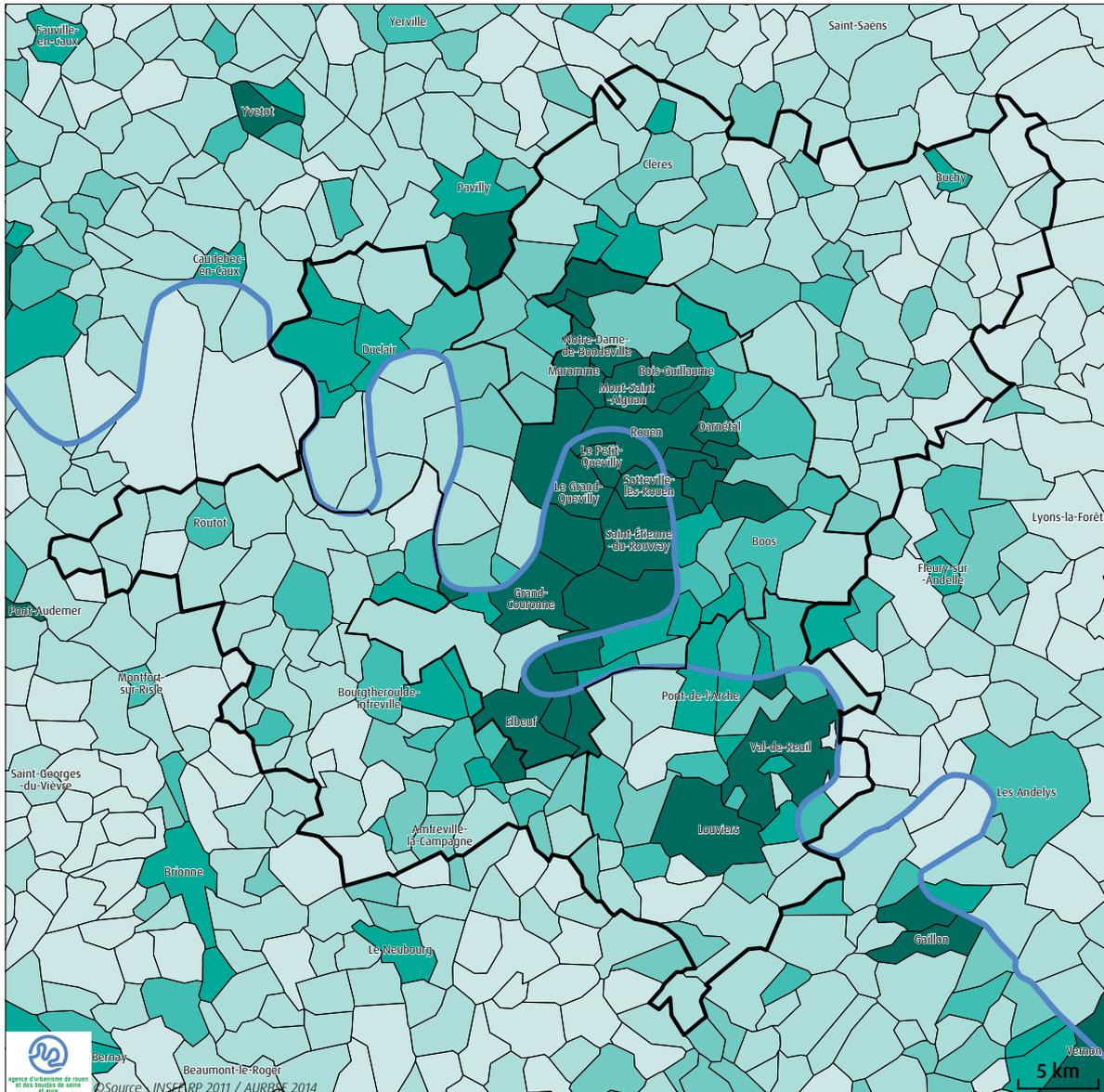
Présentation de l'indicateur
 Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les marins rattachés au territoire.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de variation} = \frac{\text{Pop 2011} - \text{Pop 2006}}{\text{Pop 2006}} \times 100$$

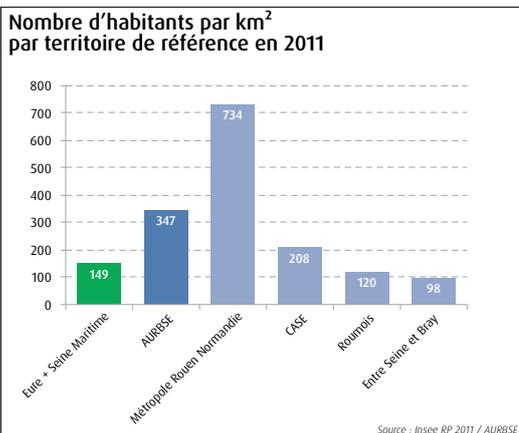


Densité de population au km²

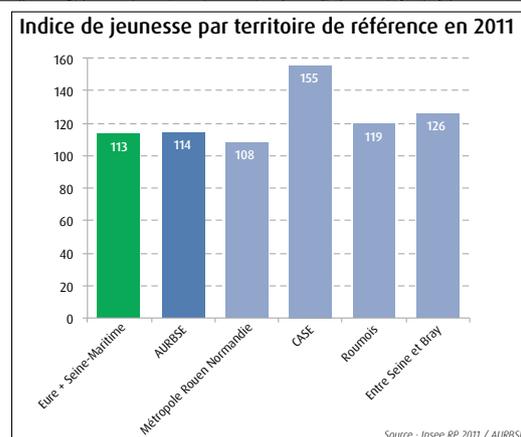
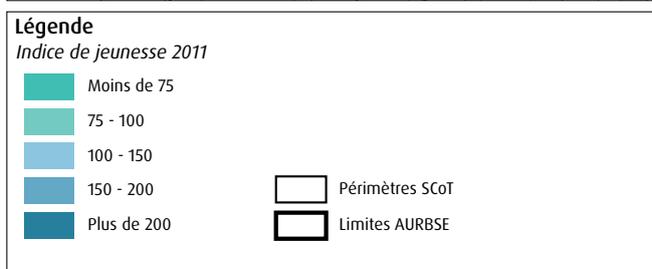
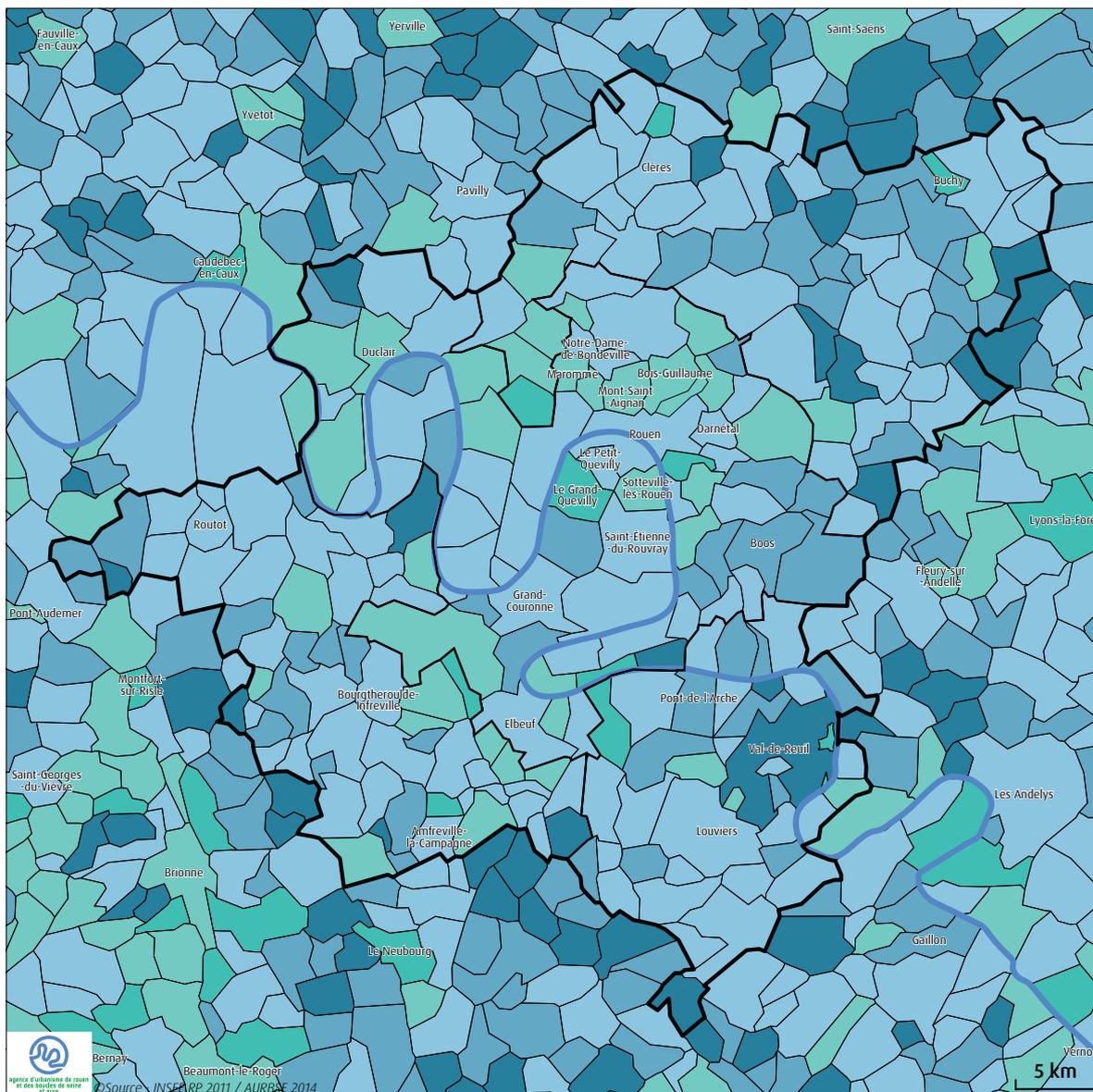


Présentation de l'indicateur
 La densité de population mesure l'importance de l'occupation des territoires par les hommes et elle montre sa répartition spatiale ainsi que sa concentration. Elle permet notamment de rendre compte de l'extension urbaine.

Mode de calcul : $\text{Densité de population par km}^2 \text{ en 2011} = \frac{\text{Population 2011}}{\text{Superficie en km}^2}$



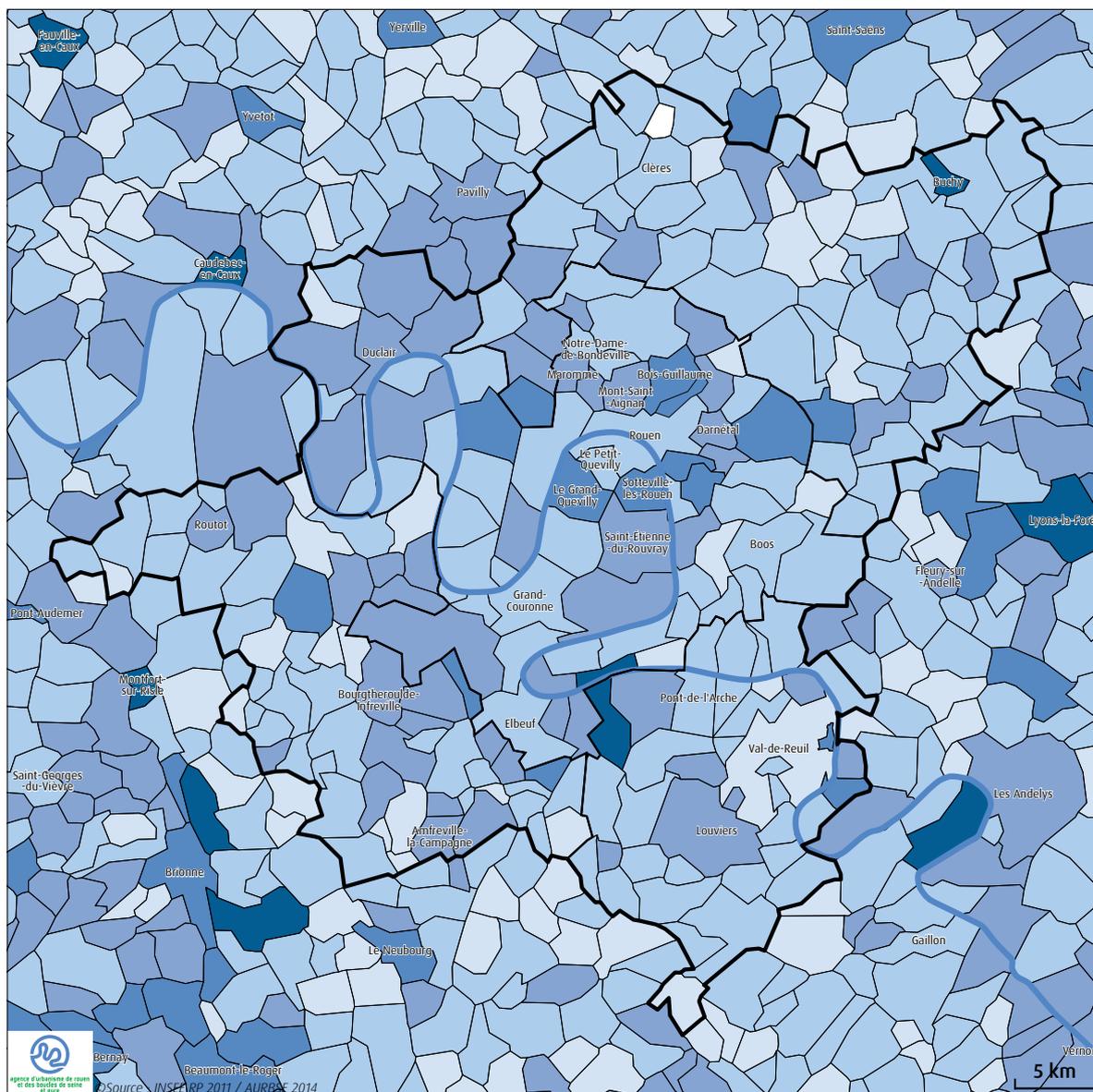
Indice de jeunesse



Présentation de l'indicateur
L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Plus l'indice est inférieur à 100, plus la population est âgée et plus l'indice est supérieur à 100, plus la population est jeune.

Mode de calcul :
$$\text{Indice de jeunesse 2011} = \frac{\text{Population moins de 20 ans en 2011}}{\text{Population 60 ans et plus en 2011}} \times 100$$

Population âgée de 65 ans et plus



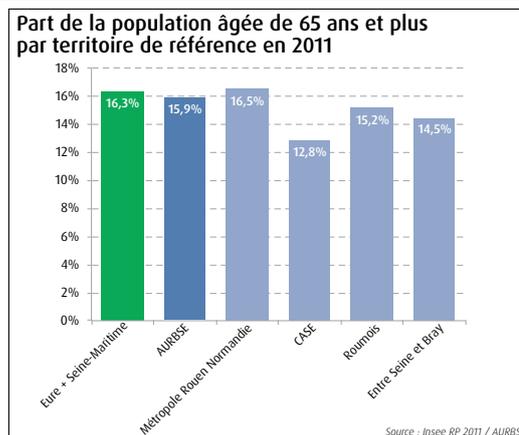
Légende
Part de la population âgée de 65 ans et plus en 2011

- Moins de 10%
- 10 à 15%
- 15 à 20%
- 20 à 25%
- Plus de 25%

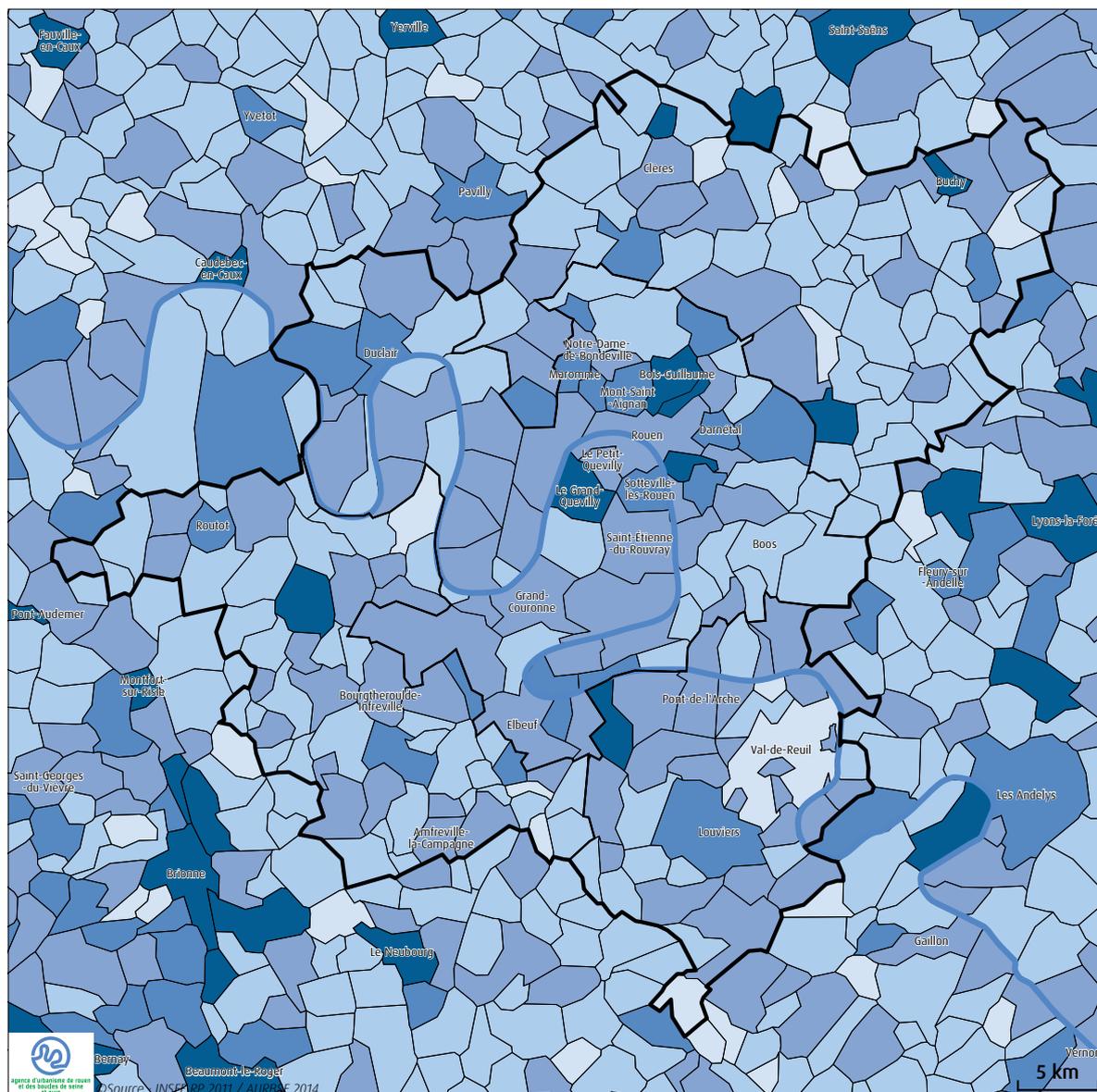
Périmètres SCOT
 Limites AURBSE

Présentation de l'indicateur
Cet indicateur représente la proportion de population âgée de 65 ans et plus dans l'ensemble de la population municipale.

Mode de calcul :
$$\text{Part de la population 65 ans et plus en 2011} = \frac{\text{Population 65 ans et plus en 2011}}{\text{Population totale en 2011}} \times 100$$



Population âgée de 75 ans et plus



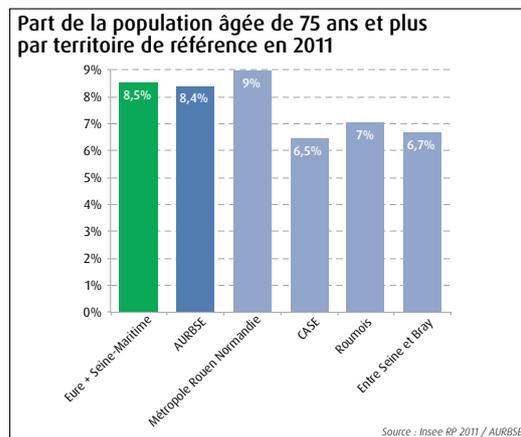
Légende
Part de la population âgée de 75 ans et plus en 2011

- Moins de 3%
- 3 à 6%
- 6 à 9%
- 9 à 12%
- Plus de 12%

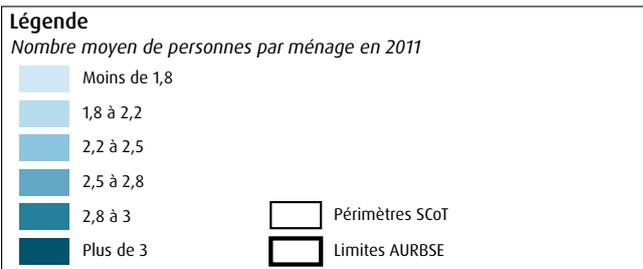
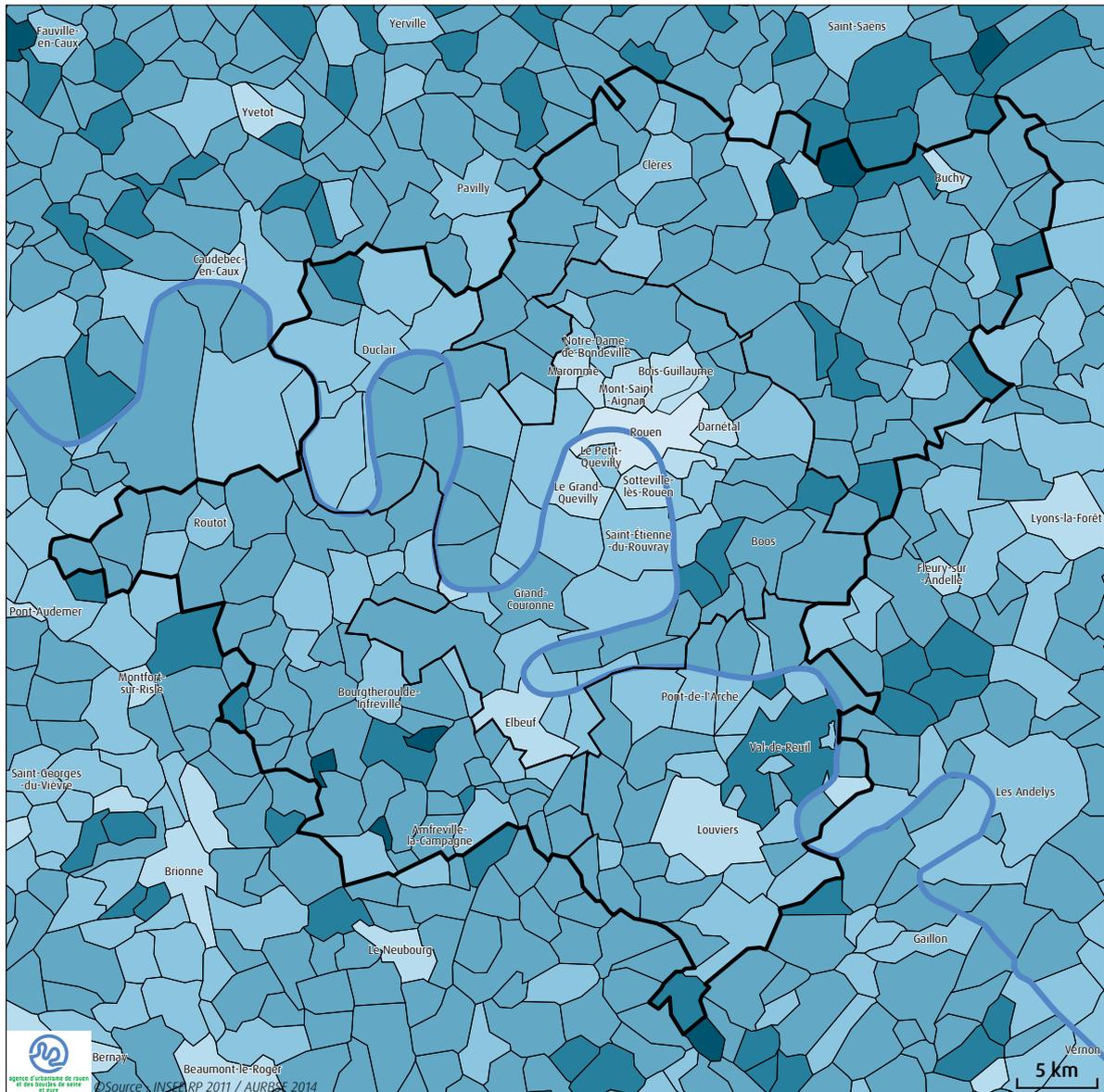
Périmètres SCoT
 Limites AURBSE

Présentation de l'indicateur
Cet indicateur représente la proportion de population âgée de 75 ans et plus dans l'ensemble de la population municipale.

Mode de calcul :
$$\text{Part de la population 75 ans et plus en 2011} = \frac{\text{Population 75 ans et plus en 2011}}{\text{Population totale en 2011}} \times 100$$



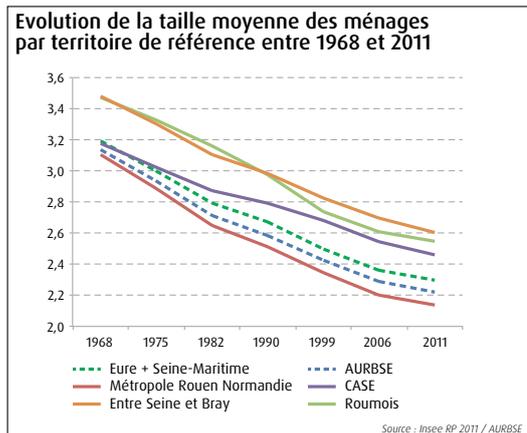
Taille moyenne des ménages



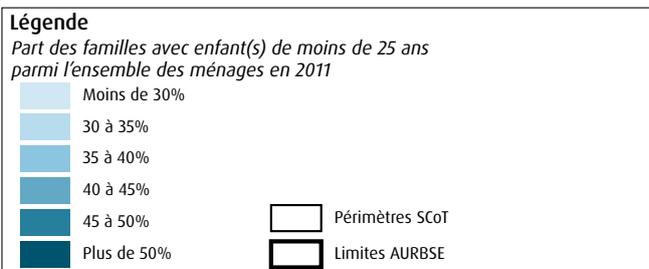
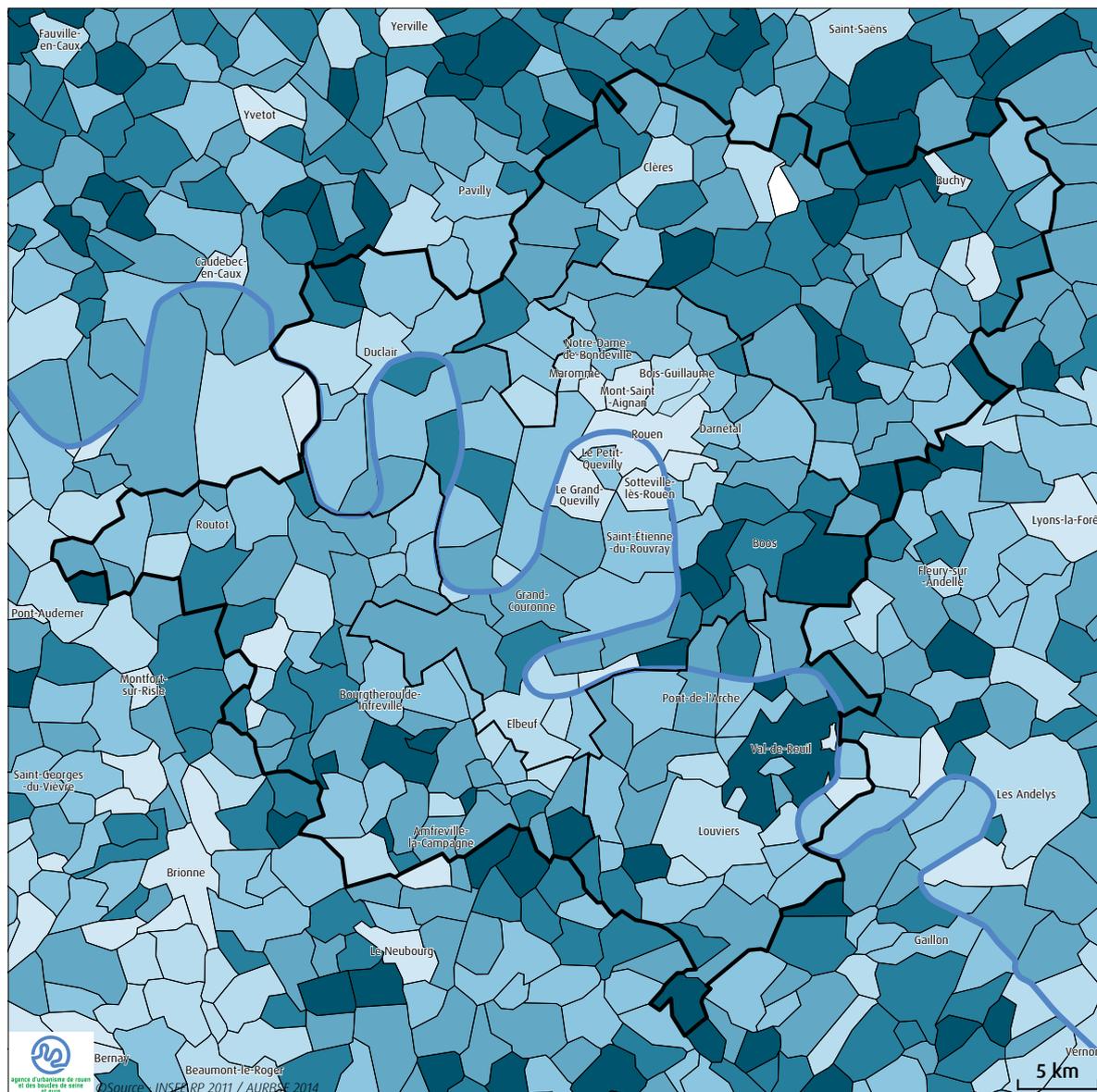
Présentation de l'indicateur

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. La taille moyenne des ménages est le rapport entre le nombre de personnes constituant les ménages et le nombre de ménages.

Mode de calcul : $\text{Taille moyenne des ménages en 2011} = \frac{\text{Population des ménages 2011}}{\text{Nombre de ménages en 2011}}$

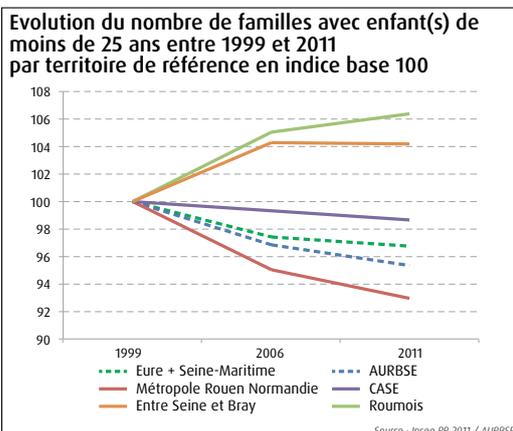


Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans



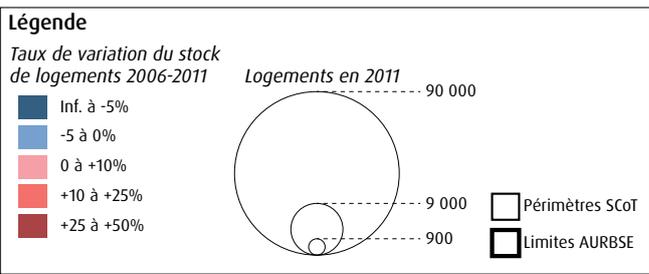
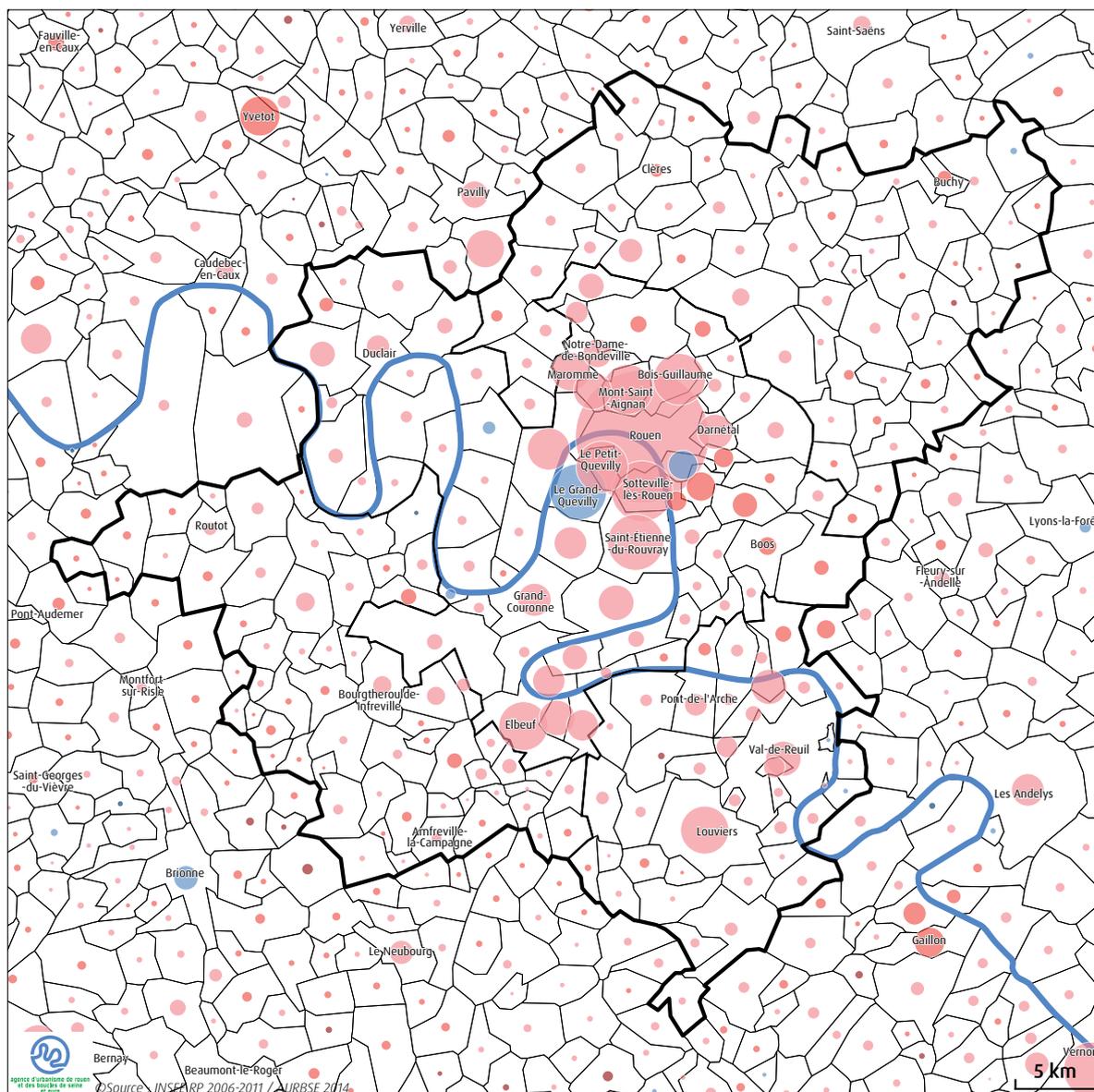
Présentation de l'indicateur
Une famille désigne un groupe d'au moins deux personnes vivant dans le même logement, comprenant au moins un adulte et au moins un enfant de moins de 25 ans ayant un lien de filiation avec l'un des adultes.

Mode de calcul : Part des familles avec enfant(s) en 2011 = $\frac{\text{Familles avec un enfant (<25 ans) ou plus en 2011}}{\text{Ménages en 2011}} \times 100$



Habitat et logement

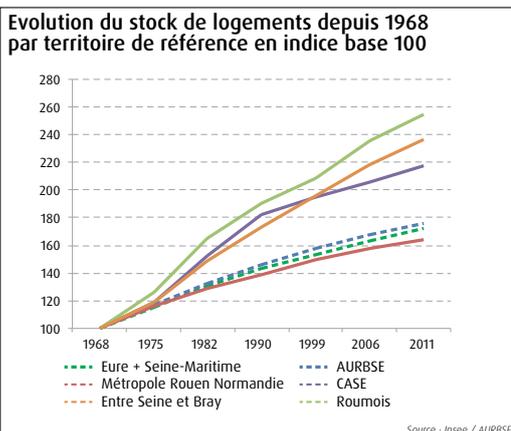
Stock de logements



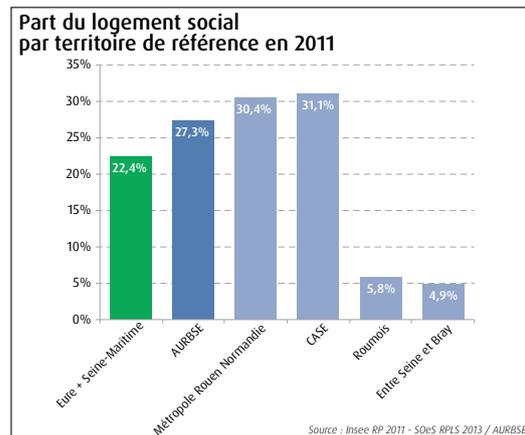
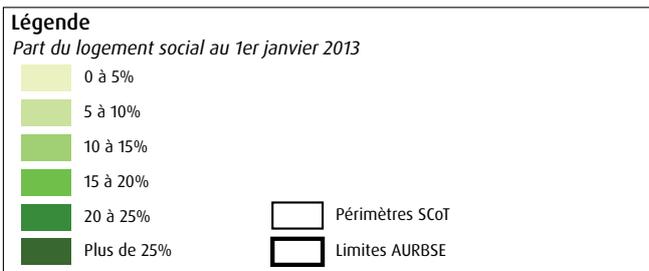
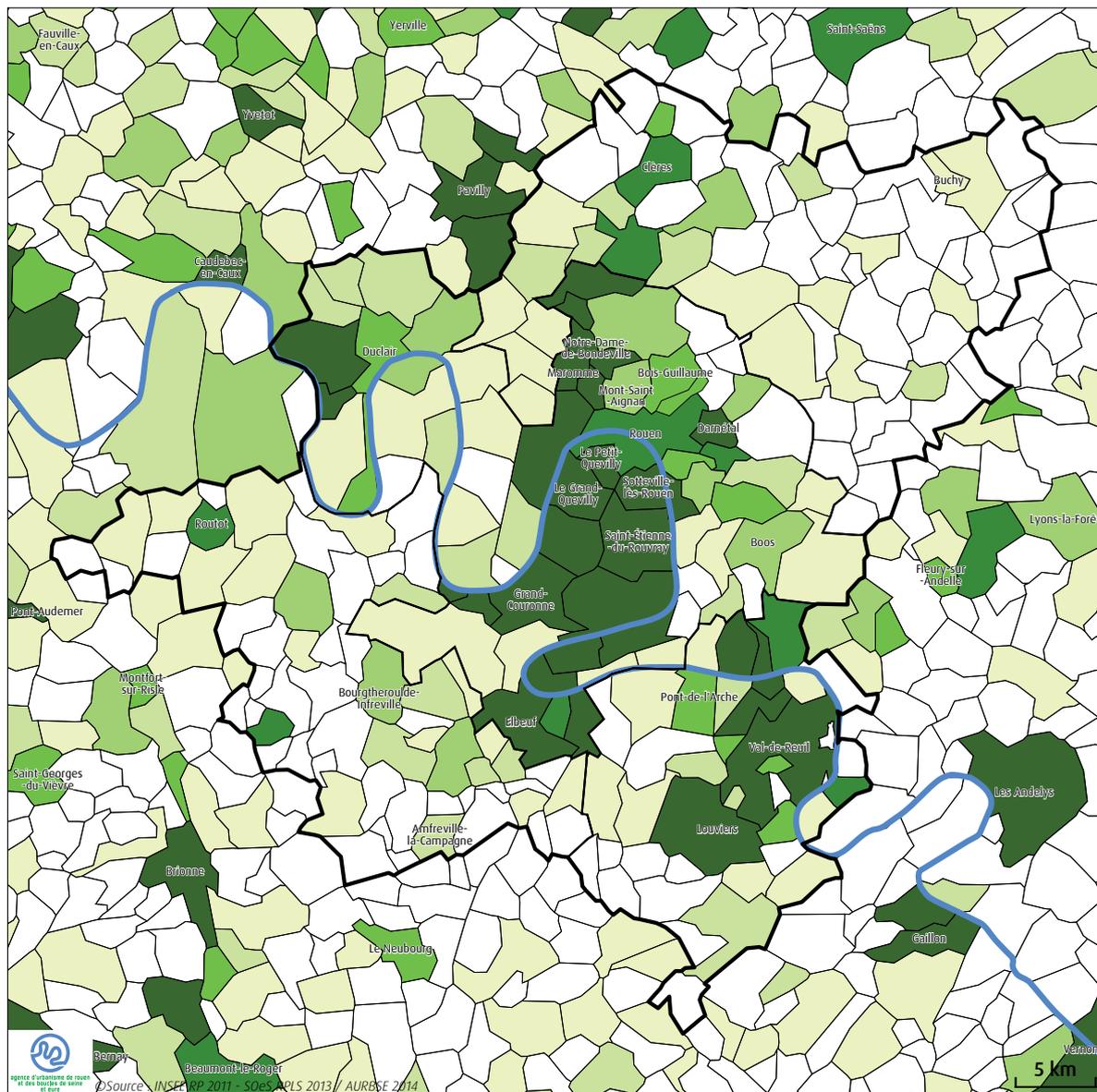
Présentation de l'indicateur

Les logements sont répartis en quatre catégories : les résidences principales, les logements occasionnels, les résidences secondaires et les logements vacants. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir. C'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Mode de calcul :

$$\text{Taux de variation logements 2006-2011} = \frac{\text{Logements 2011} - \text{Logements 2006}}{\text{Logements 2006}} \times 100$$


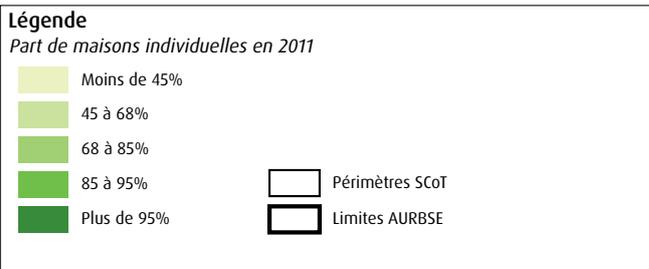
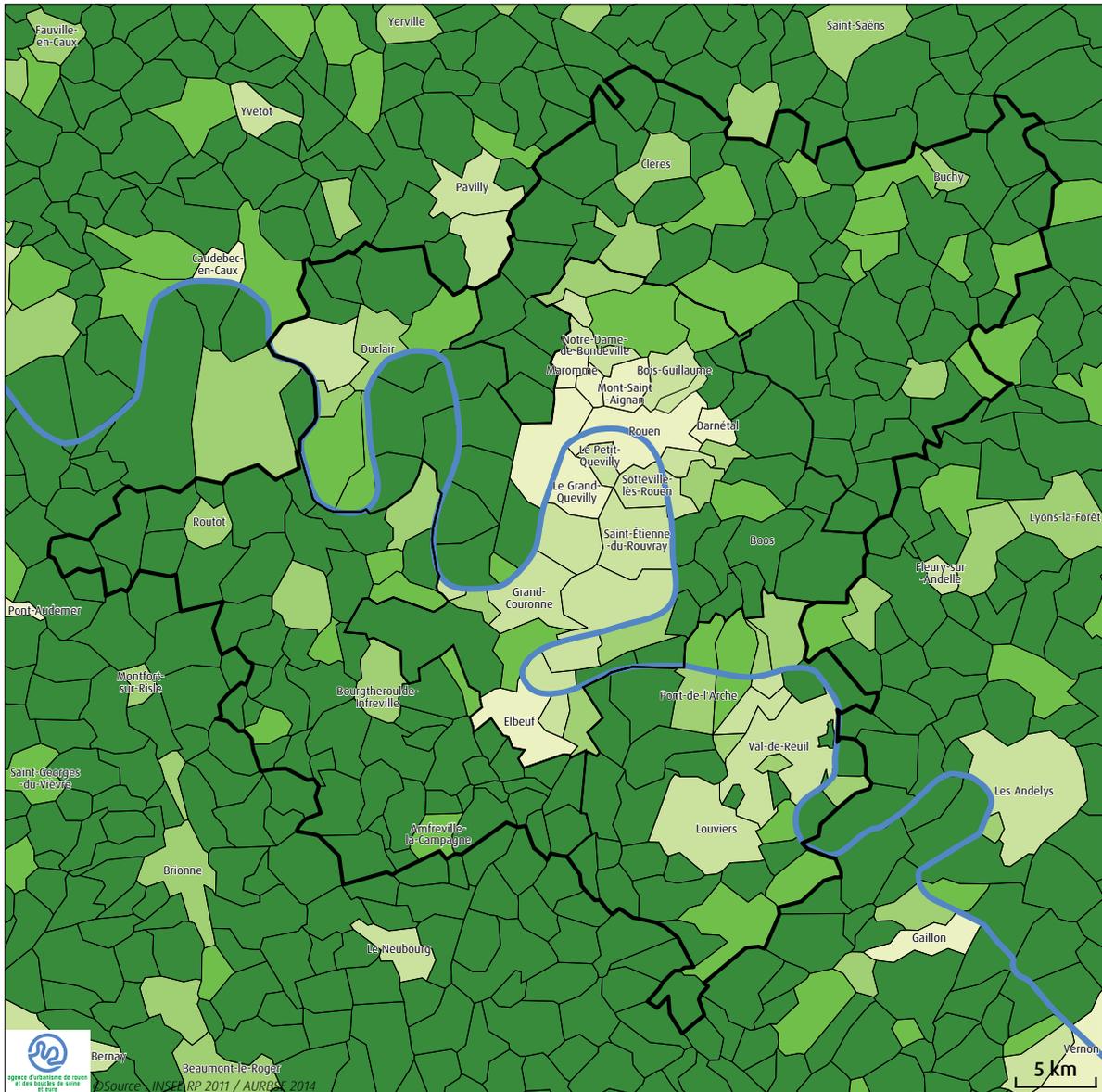
Logement social



Présentation de l'indicateur
Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a été mis en place en 2011 et succède à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) réalisée entre 1987 et 2010.

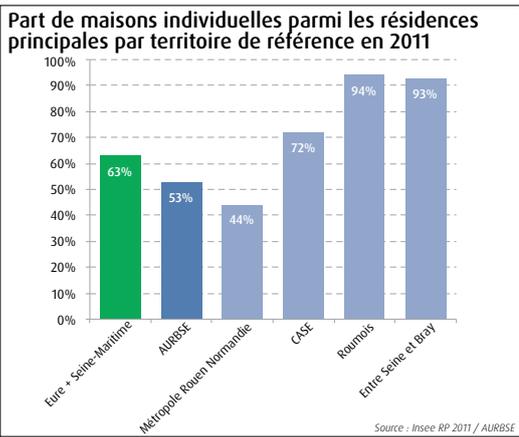
Mode de calcul :
$$\frac{\text{Part du logement social au 01/01/2013}}{\text{Résidences principales en 2011}} \times 100 = \frac{\text{Logements sociaux tous types au 01/01/2013}}{\text{Résidences principales en 2011}} \times 100$$

Maisons individuelles

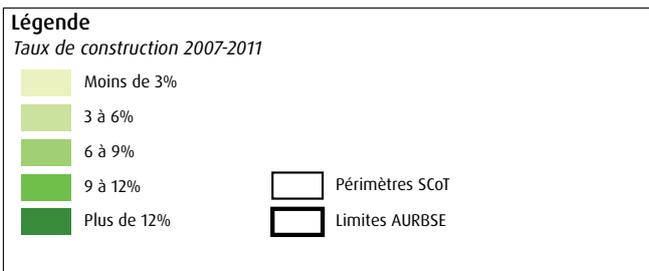
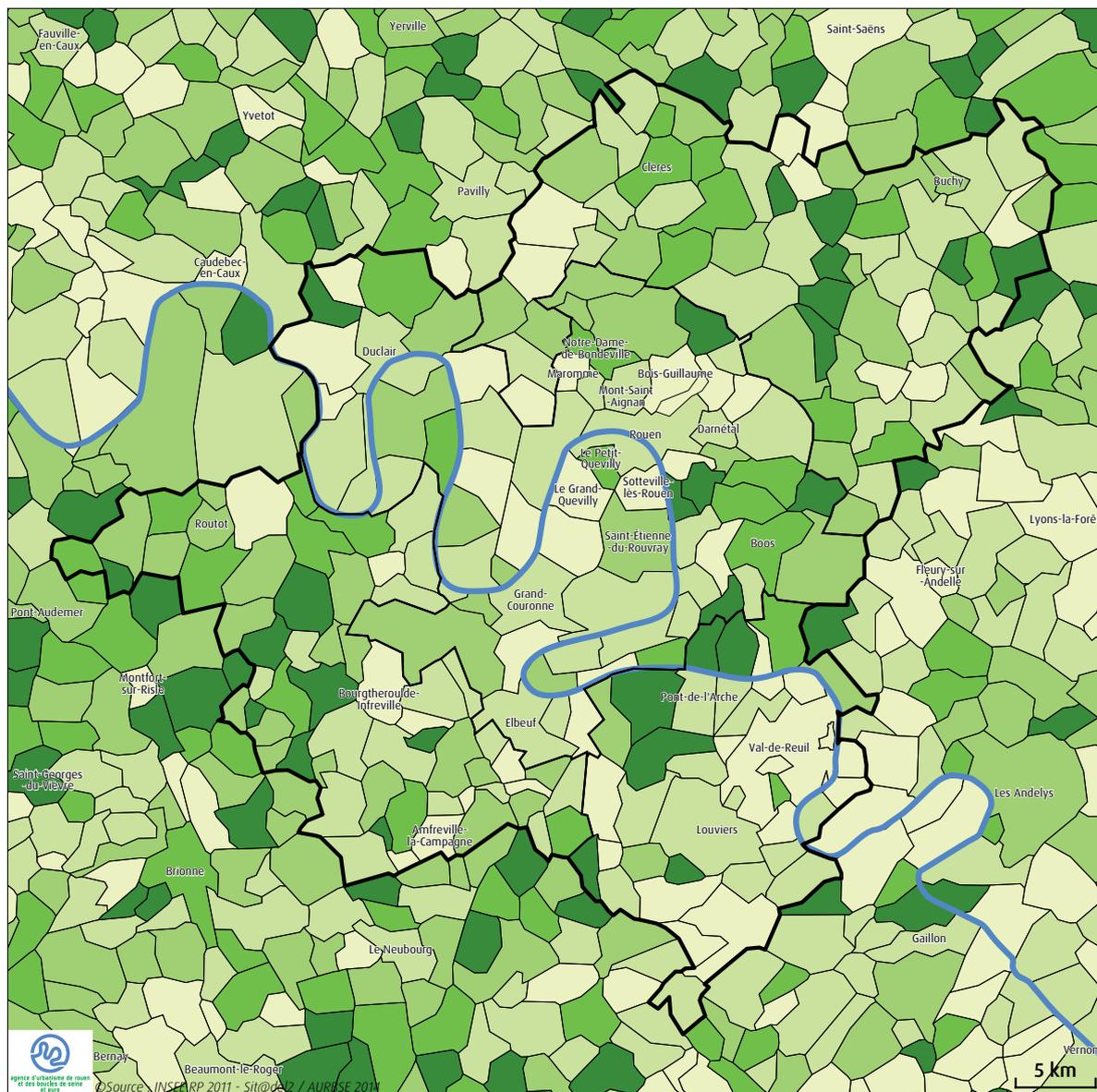


Présentation de l'indicateur
On distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons: individuel pur et individuel groupé.

Mode de calcul:
$$\text{Part de maisons individuelles en 2011} = \frac{\text{Résidences principales de type maison en 2011}}{\text{Résidences principales en 2011}} \times 100$$

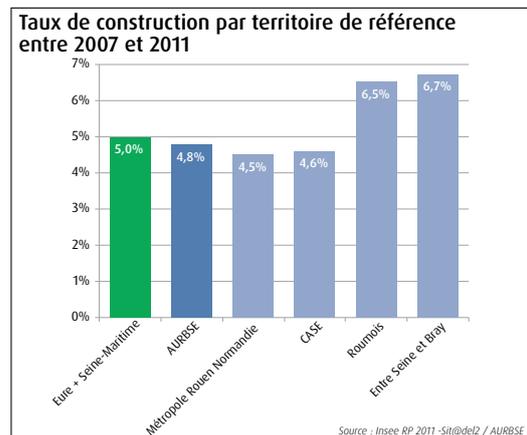


Taux de construction

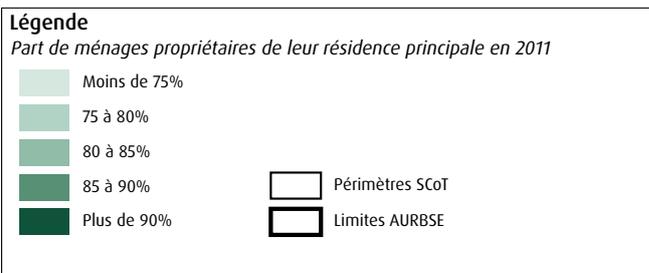
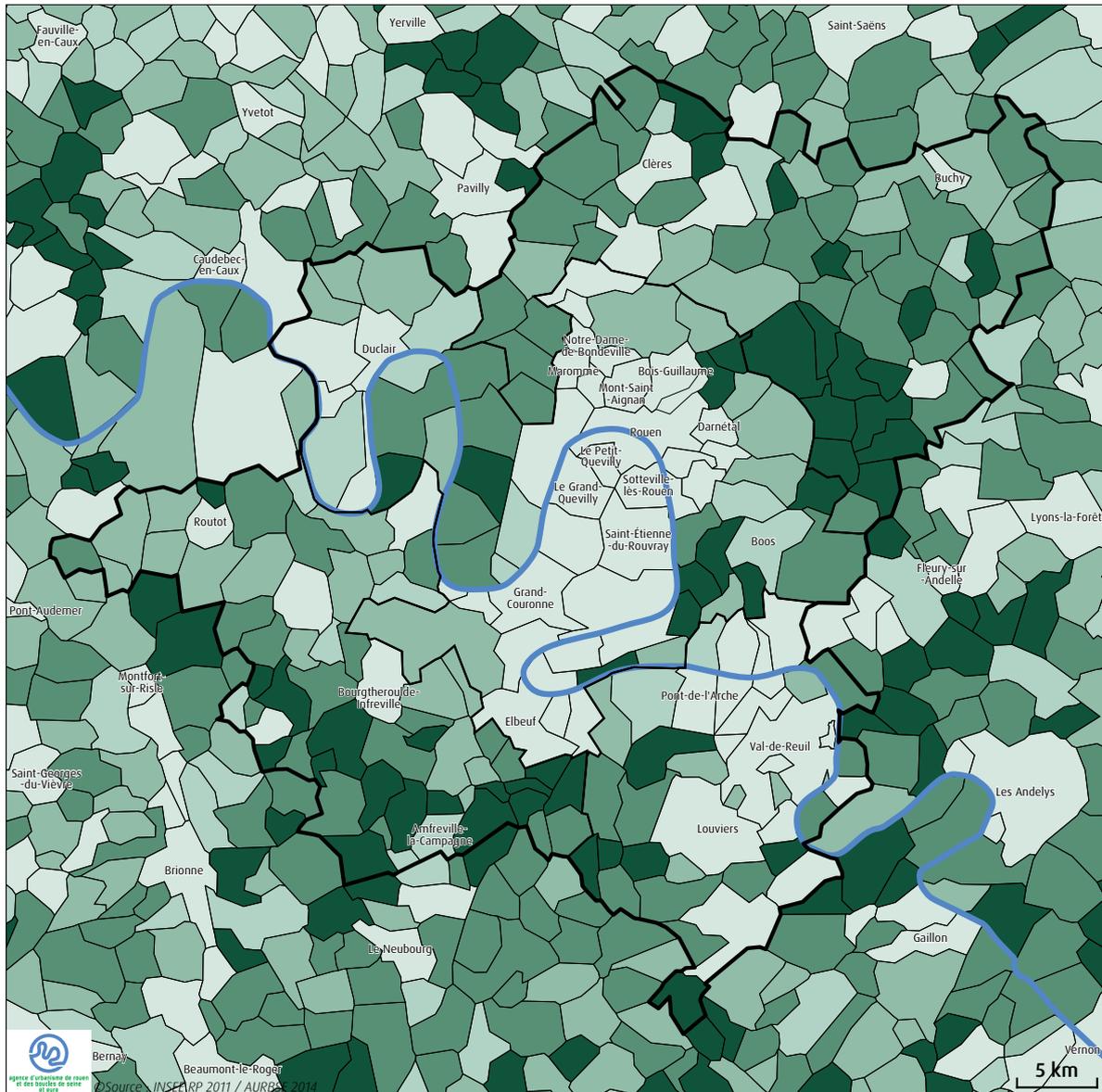


Présentation de l'indicateur
On mesure le nombre de logements commencés (dont la construction a démarré) sur une période de cinq années et on le met en rapport avec le stock de résidences principales. Cet indicateur témoigne du dynamisme des communes en matière de construction de logements neufs.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de construction 2011} = \frac{\text{Logements commencés entre 2007 et 2011}}{\text{Logements en 2011}} \times 100$$

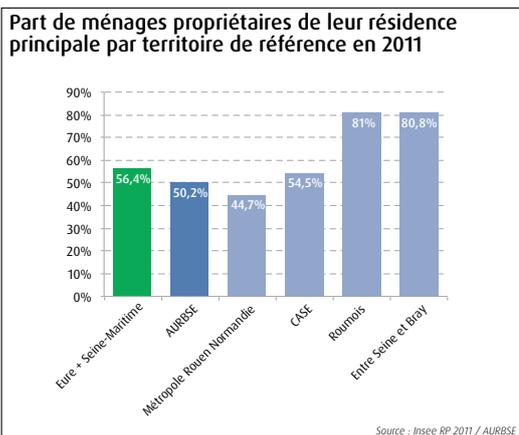


Ménages propriétaires

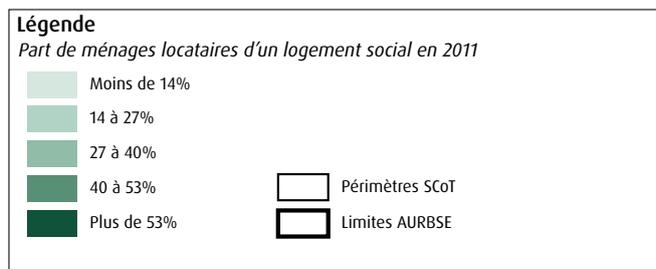
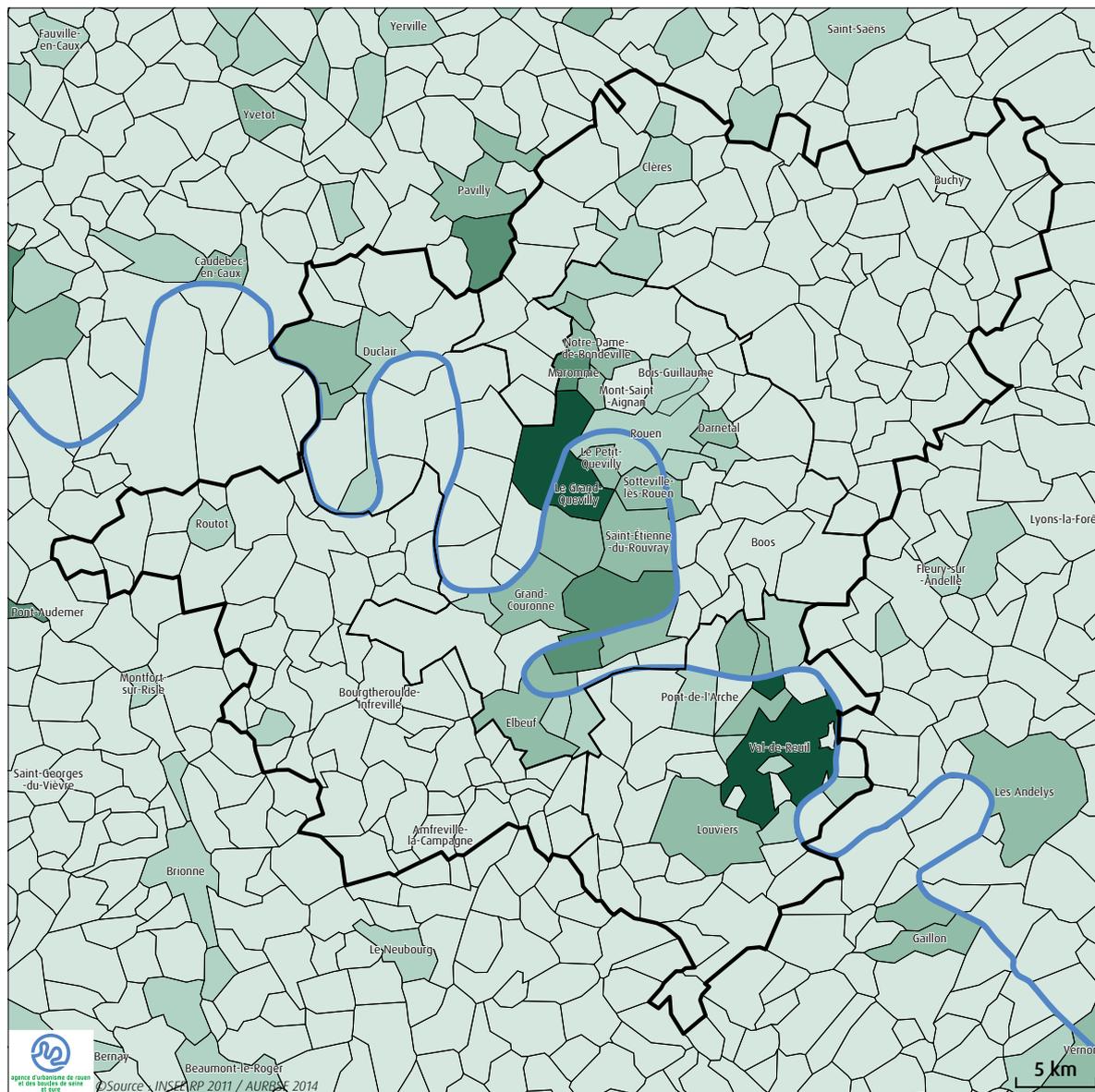


Présentation de l'indicateur
Le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété.

Mode de calcul :
$$\text{Part de ménages propriétaires en 2011} = \frac{\text{Ménages propriétaires de leur résidence principale en 2011}}{\text{Résidences principales en 2011}} \times 100$$

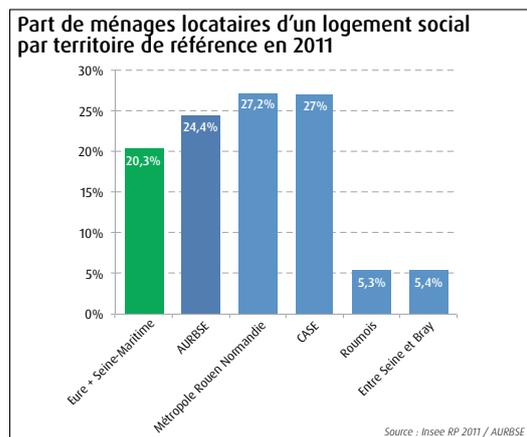


Ménages locataires d'un logement social

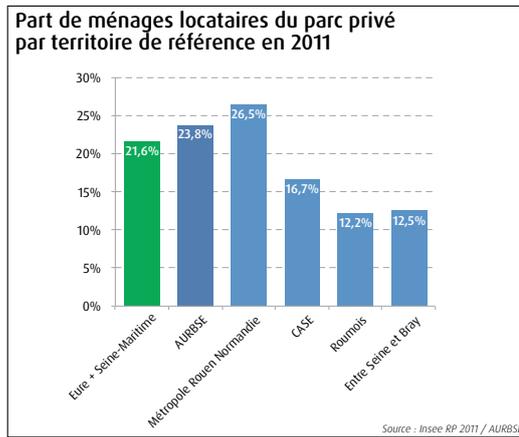
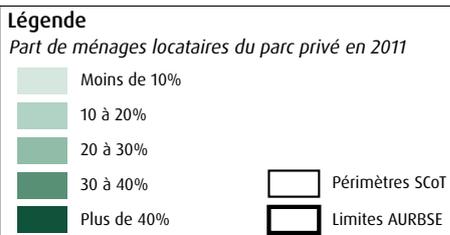
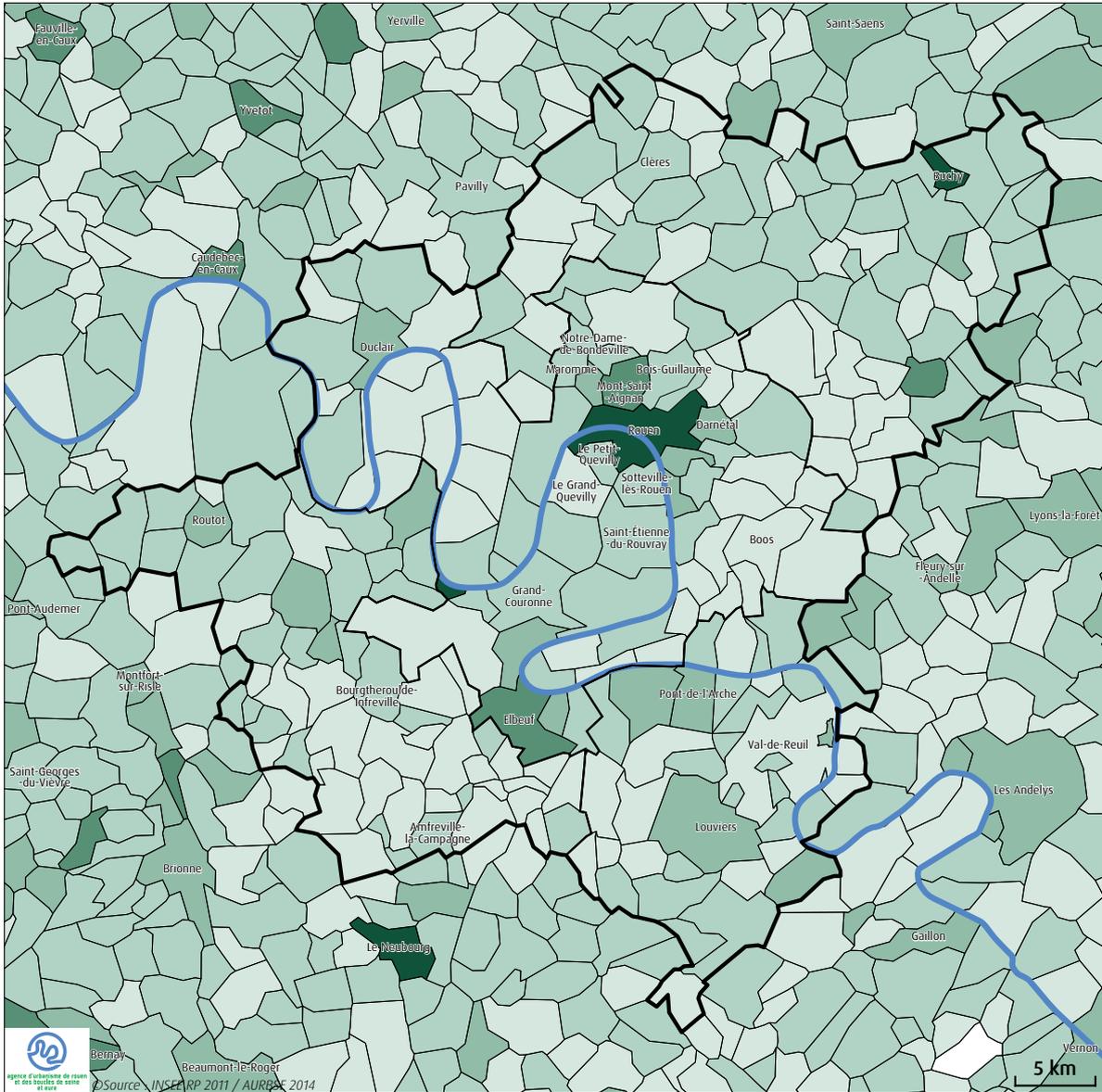


Présentation de l'indicateur
Le statut de ménage locataire d'un logement de type HLM s'applique aux ménages ayant déclaré occuper un logement de type HLM lors de l'enquête de recensement de la population.

Mode de calcul : Part de ménages locataires d'un logement de type HLM en 2011 = $\frac{\text{Ménages locataires d'un logement de type HLM en 2011}}{\text{Résidences principales en 2011}} \times 100$



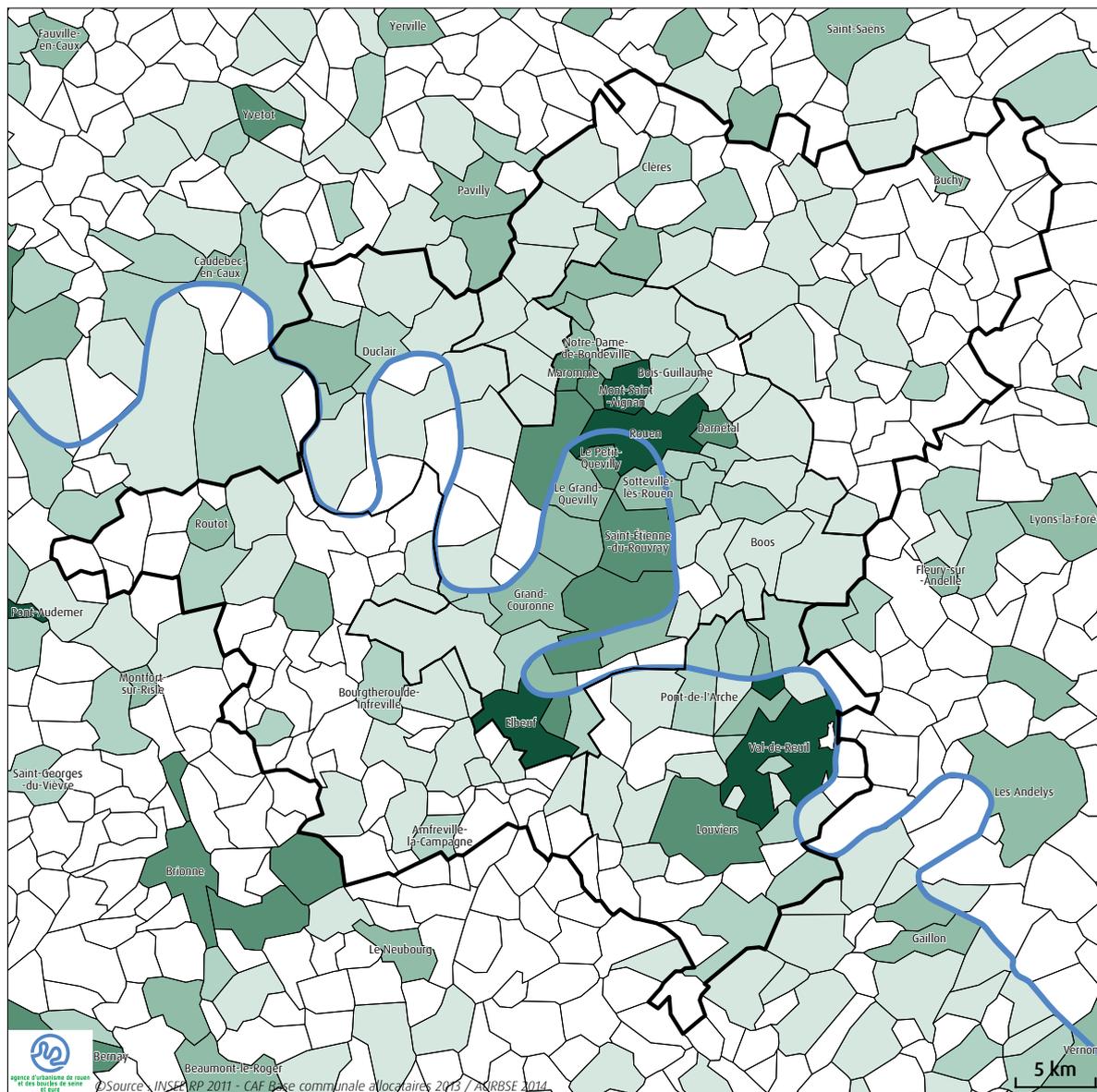
Ménages locataires du parc privé



Présentation de l'indicateur
Le statut de locataire ou sous-locataire du parc privé s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent à partir du moment où il ne fait pas partie du parc social (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage).

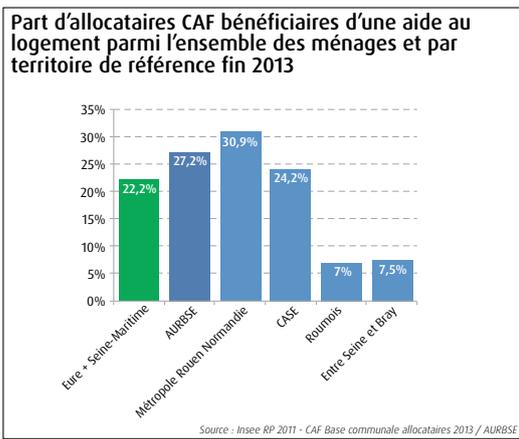
Mode de calcul :
$$\text{Part de ménages locataires du parc privé en 2011} = \frac{\text{Ménages locataires d'un logement du parc privé en 2011}}{\text{Résidences principales en 2011}} \times 100$$

Ménages bénéficiaires d'une aide au logement



Légende
 Part d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement fin 2013 (tous types confondus) parmi l'ensemble des ménages

 Moins de 10%	 Valeur non disponible
 10 à 20%	 Périmètres SCot
 20 à 30%	 Limites AURBSE
 30 à 40%	
 Plus de 40%	

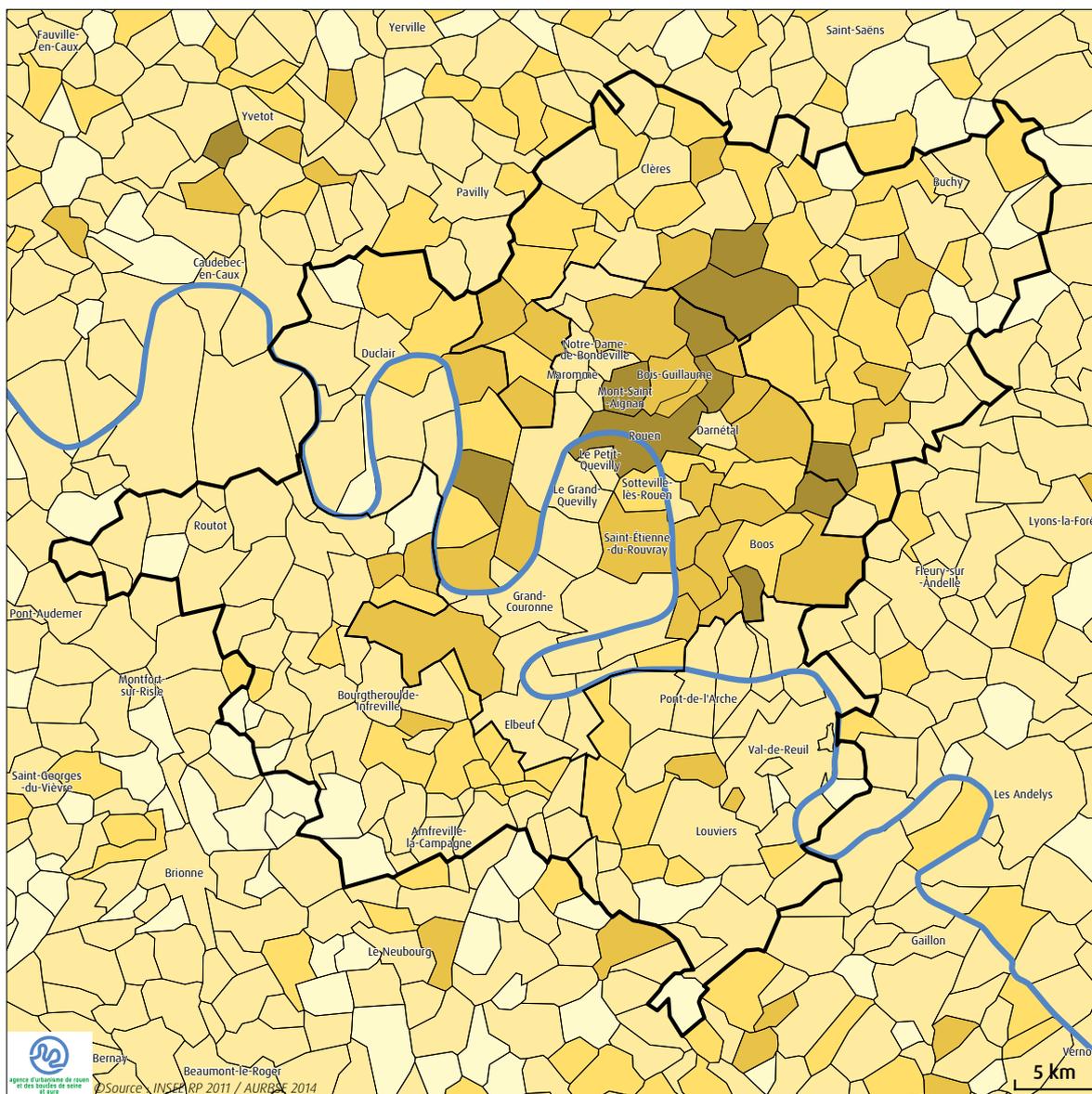


Présentation de l'indicateur
 On compte trois types d'aides au logement versées par la CAF (accession ou location) : l'ALF (Allocation de logement à caractère familial), l'ALS (Allocation de logement à caractère social), l'APL (Aide personnalisée au logement). Afin de respecter les règles du secret statistique, les données des communes comptant moins de cinq allocataires bénéficiaires ne sont pas disponibles.

Mode de calcul :
$$\text{Part d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement fin 2013} = \frac{\text{Allocataires CAF bénéficiant d'une aide au logement fin 2013}}{\text{Ménages en 2011}} \times 100$$

Éducation et formation

Population de 18 à 29 ans scolarisée



Légende
Part de la population âgée de 18 à 29 ans au lieu de résidence scolarisée en 2011

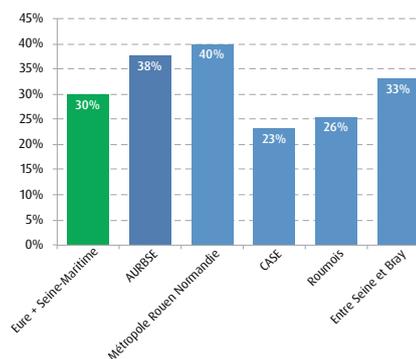


Présentation de l'indicateur

Les personnes recensées sont considérées comme scolarisées lorsqu'elles sont inscrites, au moment de la collecte, dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours. La classe d'âge des 18 à 29 ans permet d'avoir un aperçu de la population étudiante de l'enseignement supérieur.

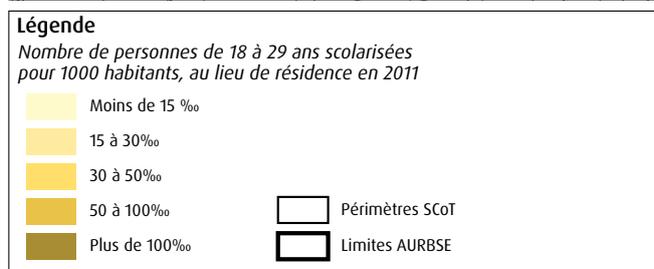
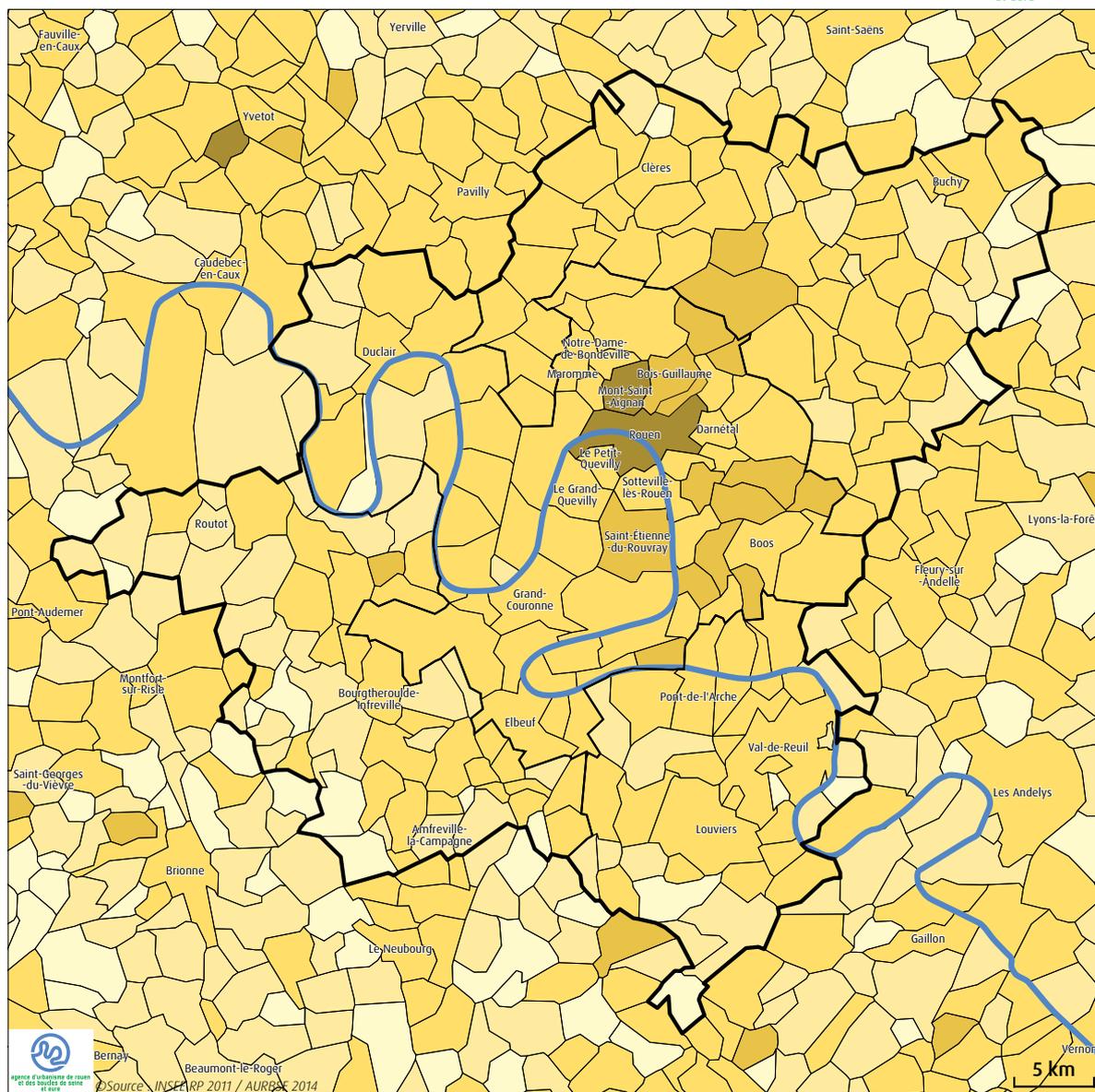
Mode de calcul :
$$\text{Part population 18-29 ans scolarisée en 2011} = \frac{\text{Population 18-29 ans scolarisée en 2011}}{\text{Population 18-29 ans en 2011}} \times 100$$

Part de la population âgée de 18 à 29 au lieu de résidence scolarisée par territoire de référence en 2011



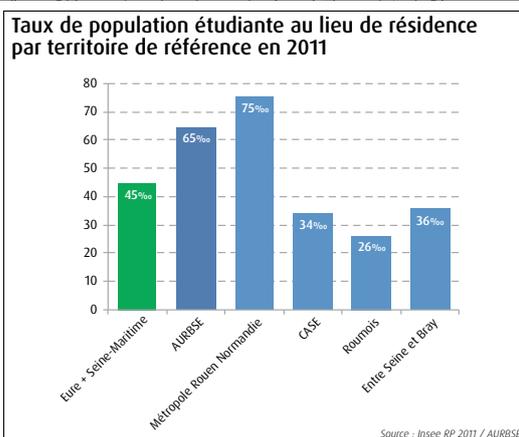
Source : Insee RP 2011 / AURBSE

Taux de population étudiante au lieu de résidence

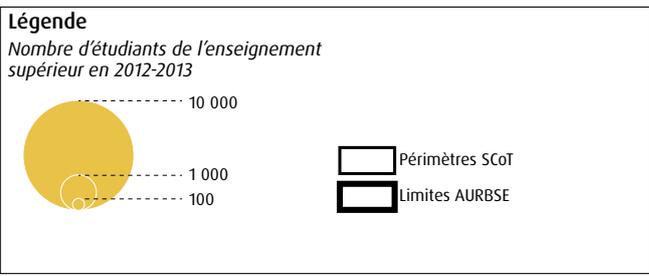
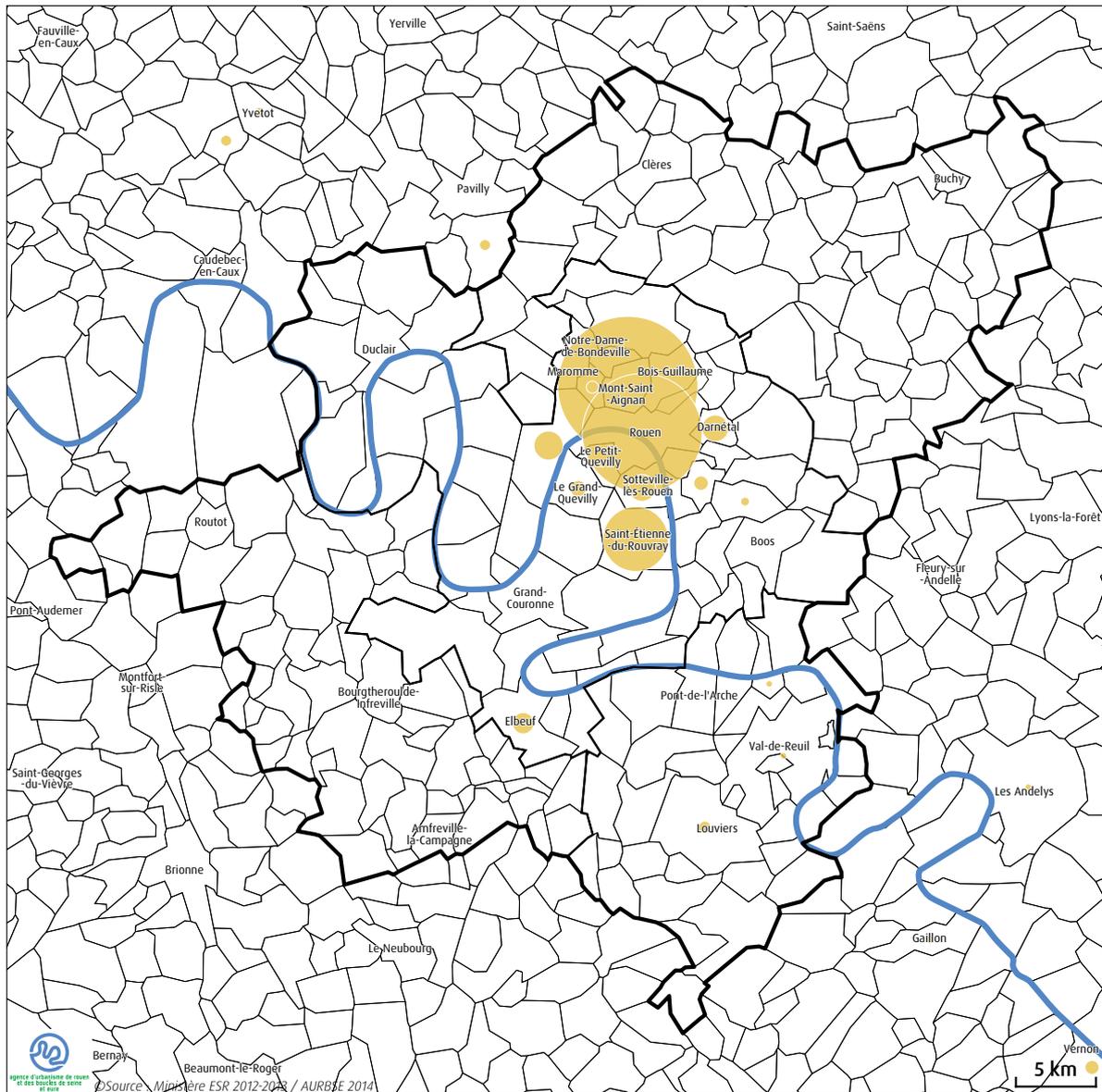


Présentation de l'indicateur
 Cet indicateur témoigne de la concentration plus ou moins importante de la population étudiante parmi l'ensemble de la population. Les villes universitaires, comprenant de nombreuses résidences étudiantes, laissent apparaître une forte concentration d'étudiants car ce sont à la fois des communes de résidence et d'étude.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de population étudiante au LR en 2011} = \frac{\text{Population 18-29 ans scolarisée en 2011}}{\text{Population en 2011}} \times 1000$$

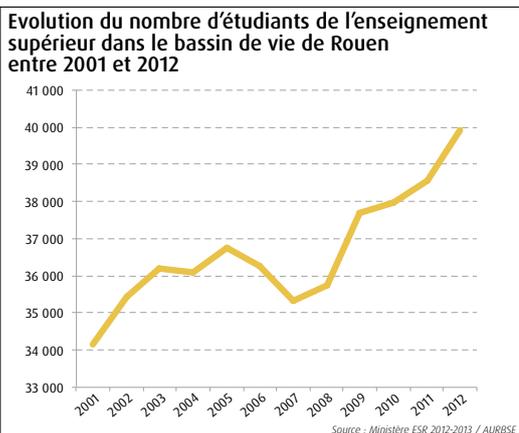


Étudiants de l'enseignement supérieur au lieu d'études

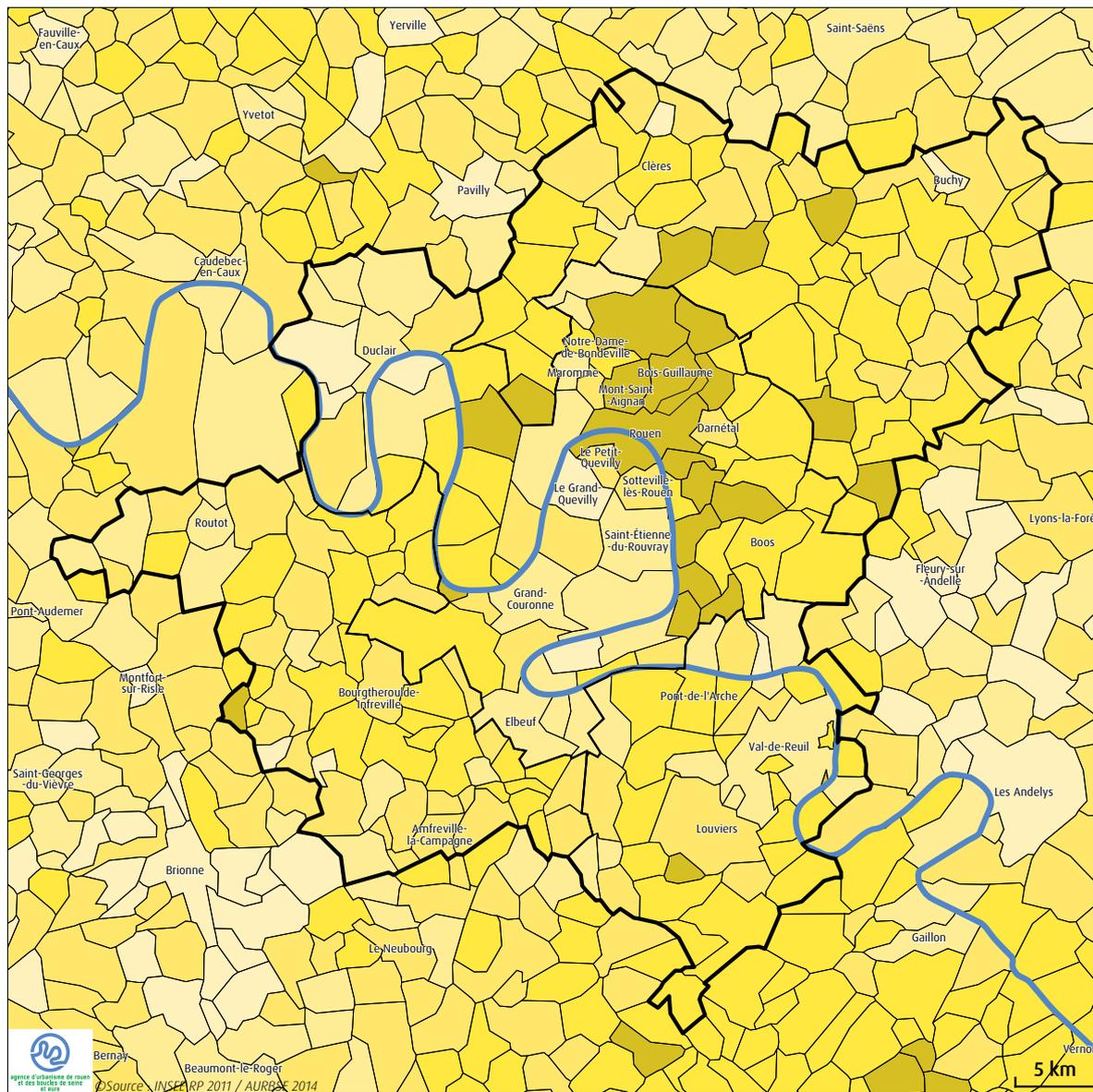


Présentation de l'indicateur

Ces données présentent les effectifs d'étudiants inscrits pour l'année scolaire 2012-2013 dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports.



Population haut diplômée



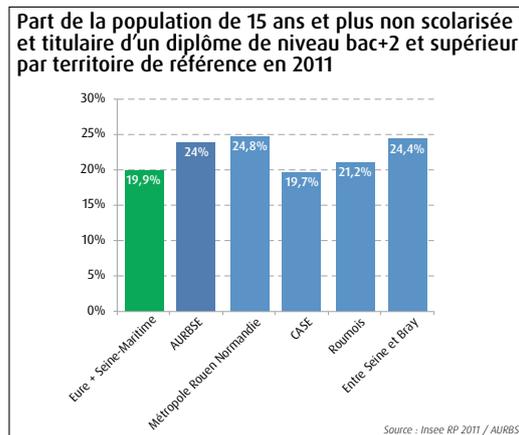
Légende
Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée et titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 et supérieur en 2011

- Moins de 13%
- 13 à 17%
- 17 à 22%
- 22 à 33%
- Plus de 33%

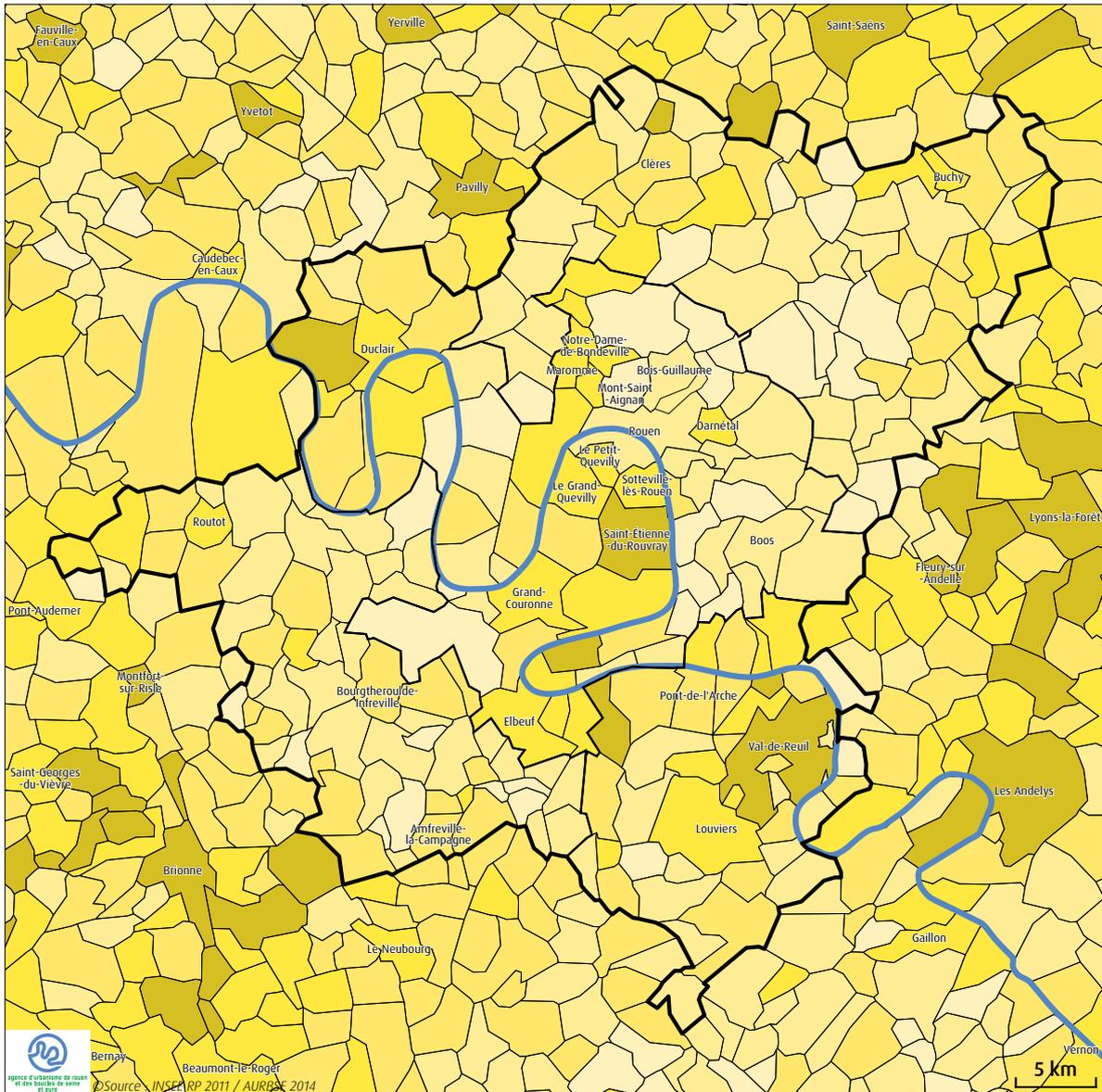
Périmètres SCOT
 Limites AURBSE

Présentation de l'indicateur
Est comptabilisé le diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. La catégorie des hauts niveaux de diplômes regroupe l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur (1er, 2ème et 3ème cycles universitaires, BTS, DUT, diplôme d'ingénieur, grandes écoles...)

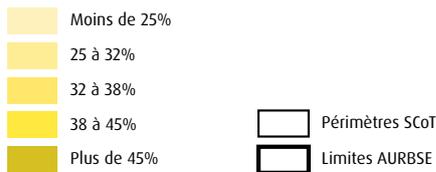
Mode de calcul :
$$\text{Part de la population haut diplômée 2011} = \frac{\text{Population 15 ans et plus titulaire d'un bac+2 et sup. en 2011}}{\text{Population 15 ans et plus en 2011}} \times 100$$



Population peu diplômée



Légende
Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée et titulaire du brevet des collèges au plus en 2011

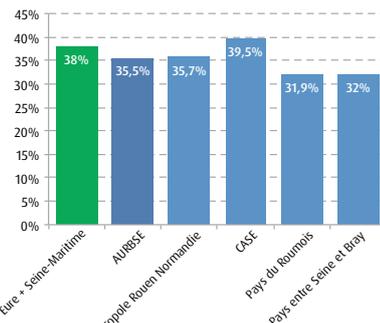


Présentation de l'indicateur

Sont comptabilisées ici les personnes qui ont déclaré n'avoir aucun diplôme (pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège), un certificat d'études primaires (CEP), le BEPC ou brevet des collèges.

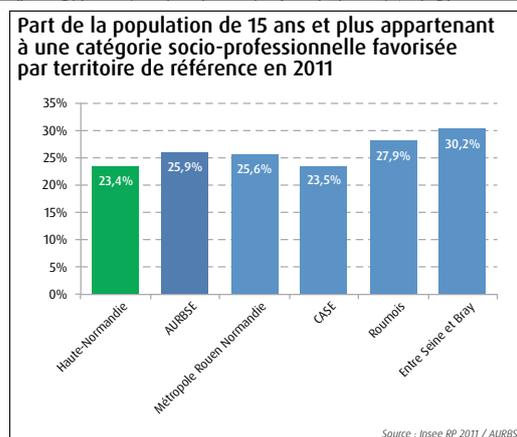
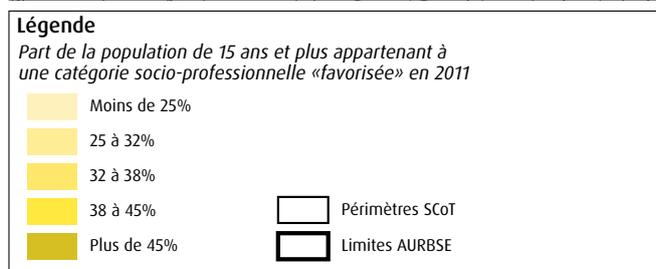
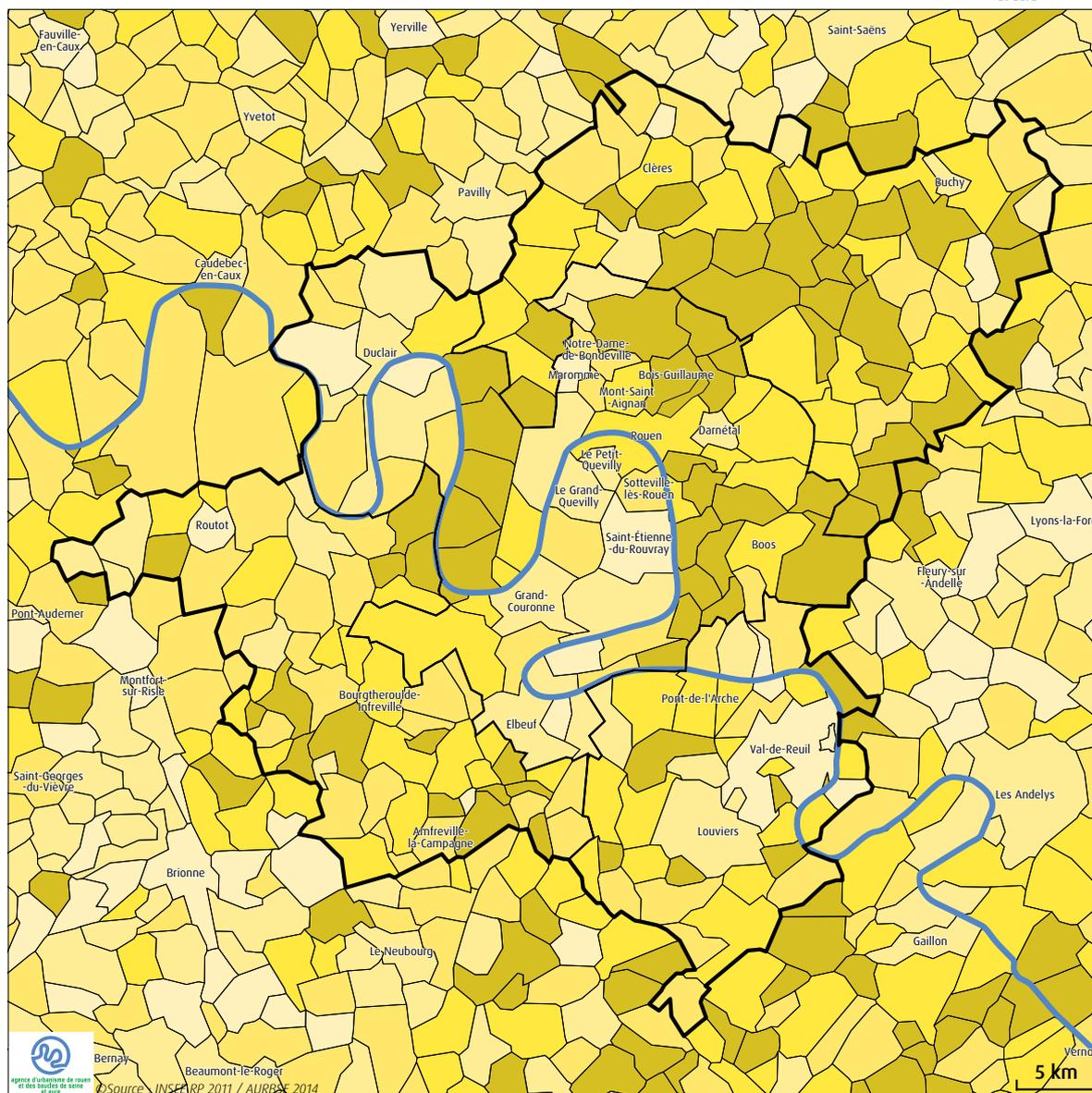
Mode de calcul :
$$\text{Part de la population peu diplômée en 2011} = \frac{\text{Population 15 ans et plus non scol. titulaire du BEPC au plus en 2011}}{\text{Population 15 ans et plus non scol. en 2011}} \times 100$$

Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée et titulaire du brevet des collèges au plus par territoire de référence en 2011



Source : Insee RP 2011 / AURBSE

Catégories sociales « favorisées »

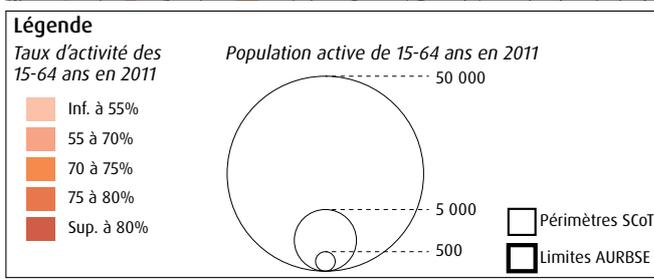
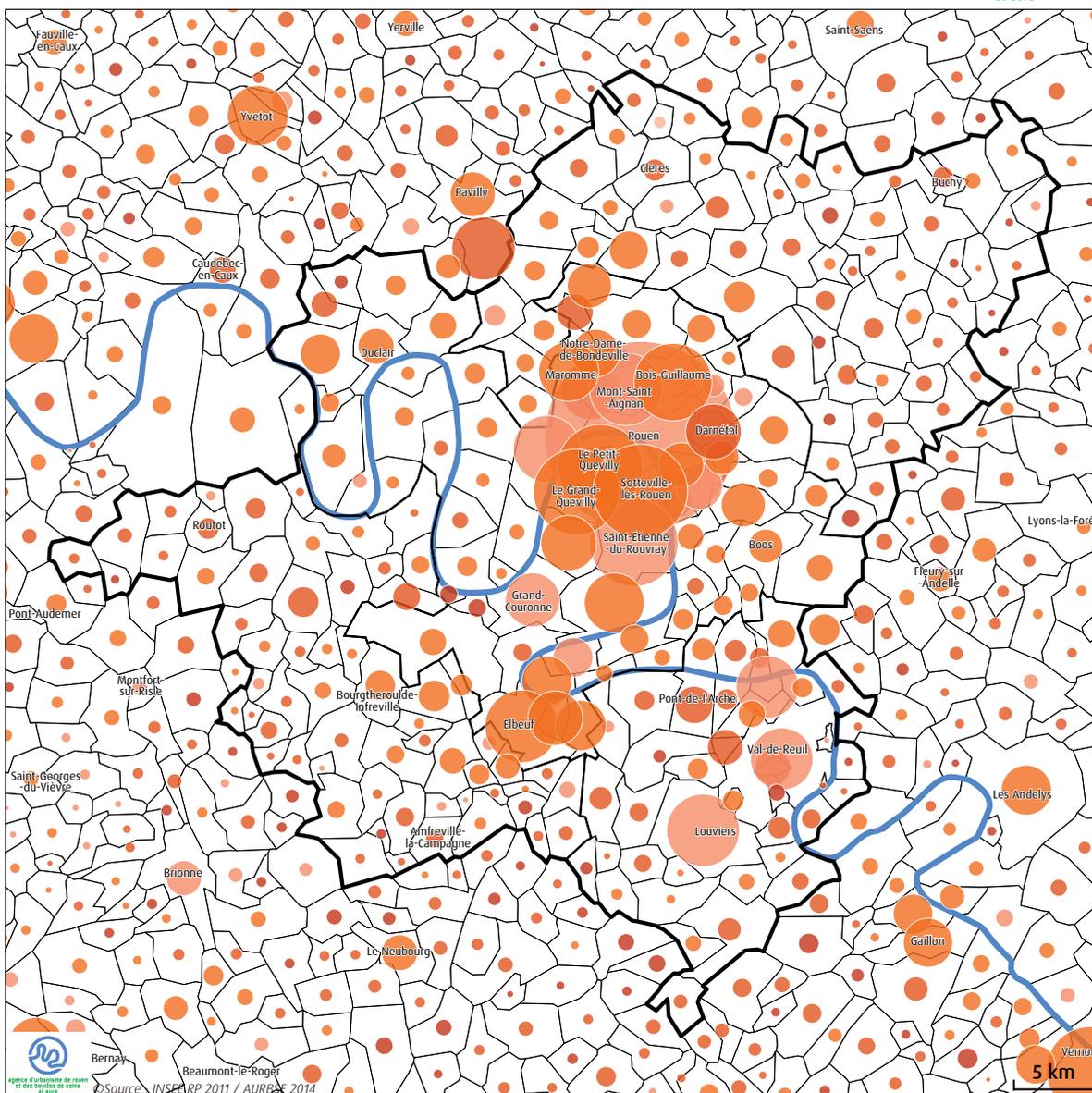


Présentation de l'indicateur
Le terme de catégories socio-professionnelles « favorisées » (CSP+) est employé essentiellement dans une optique de marketing. Il regroupe les chefs d'entreprises, les artisans et commerçants, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.

Mode de calcul :
$$\text{Part de CSP+ en 2011} = \frac{\text{Population 15 ans et plus CSP+}}{\text{Population 15 ans et plus en 2011}} \times 100$$

Emploi et activité économique

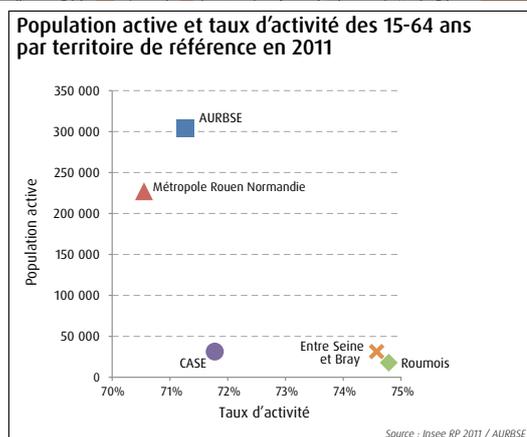
Population active et taux d'activité des 15-64 ans



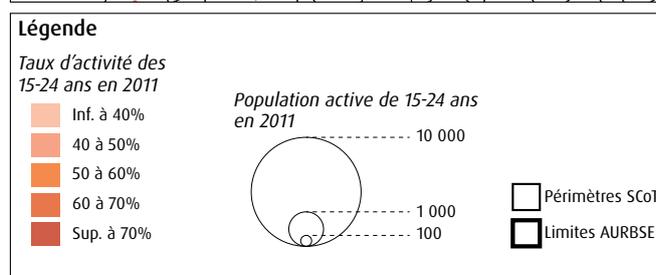
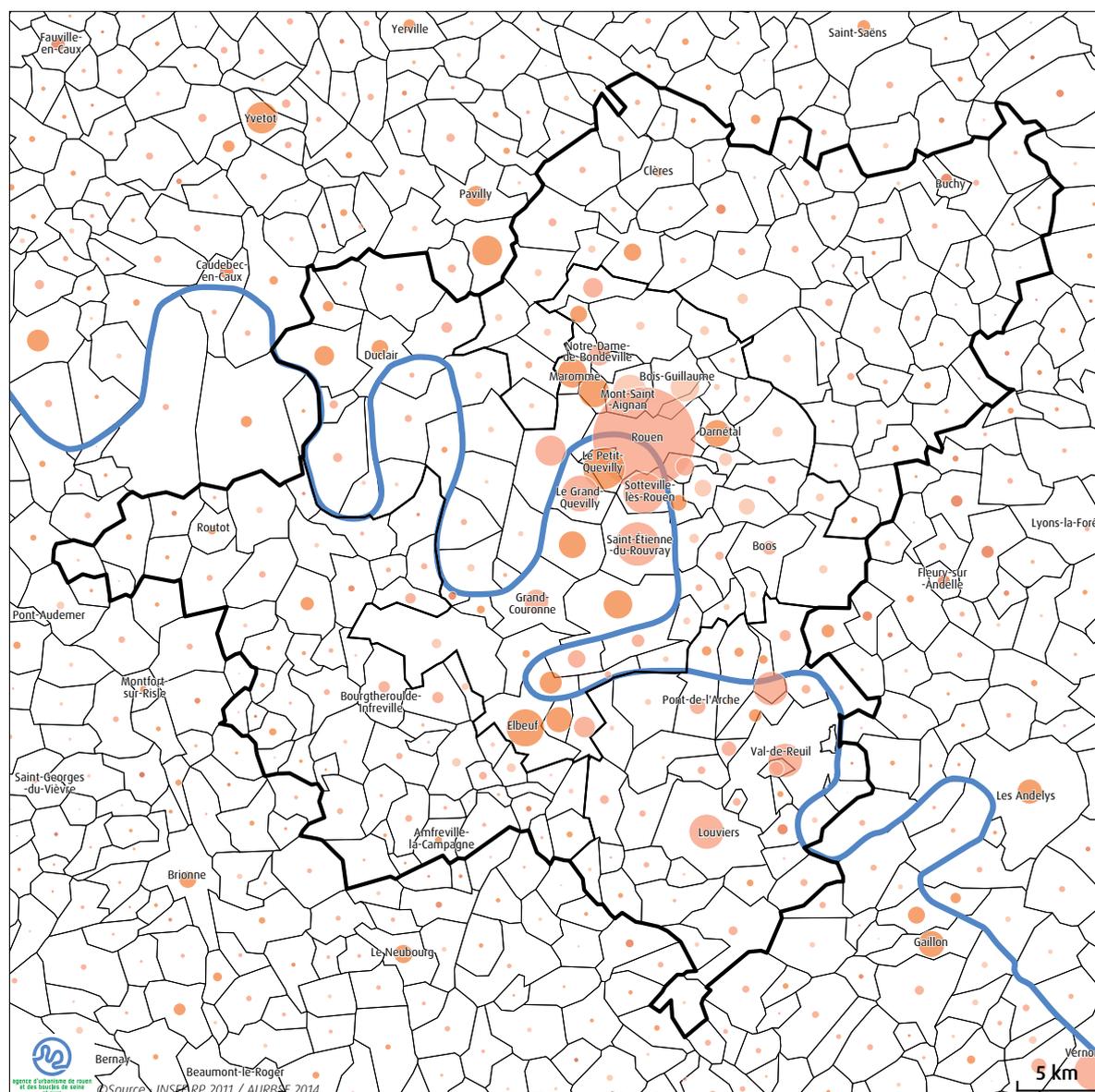
Présentation de l'indicateur

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.
Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population étudiée.

Mode de calcul : $\text{Taux d'activité}_{15-64 \text{ ans en } 2011} = \frac{\text{Population active } 15-64 \text{ ans}}{\text{Population totale } 15-64 \text{ ans}} \times 100$



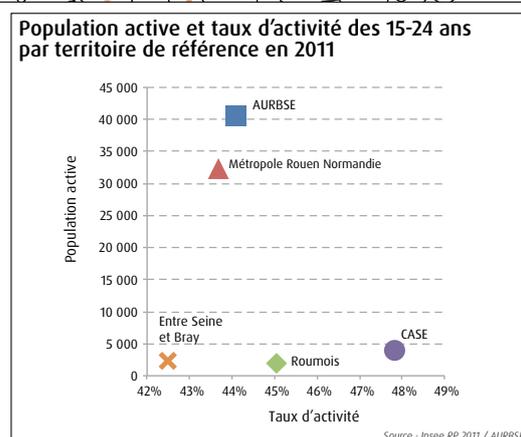
Population active et taux d'activité des 15-24 ans



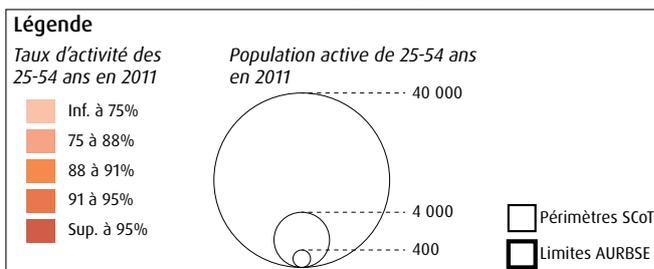
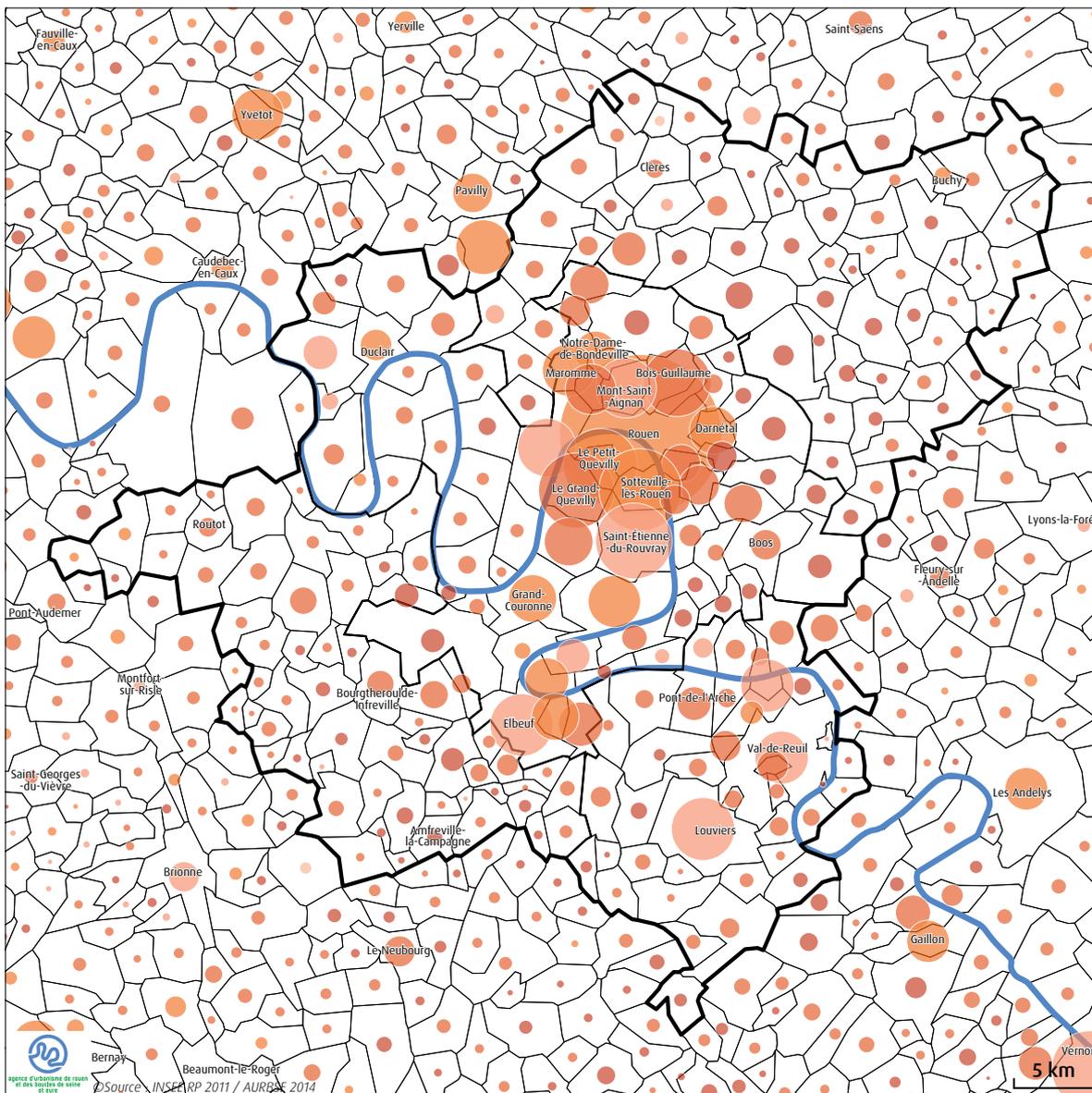
Présentation de l'indicateur

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population étudiée.

Mode de calcul : $\text{Taux d'activité}_{15-24 \text{ ans en } 2011} = \frac{\text{Population active } 15-24 \text{ ans}}{\text{Population totale } 15-24 \text{ ans}} \times 100$



Population active et taux d'activité des 25-54 ans

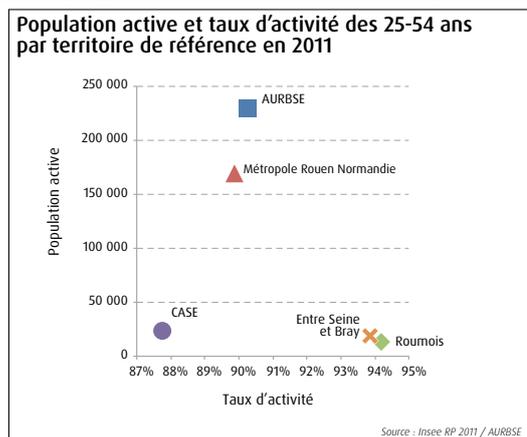


Présentation de l'indicateur

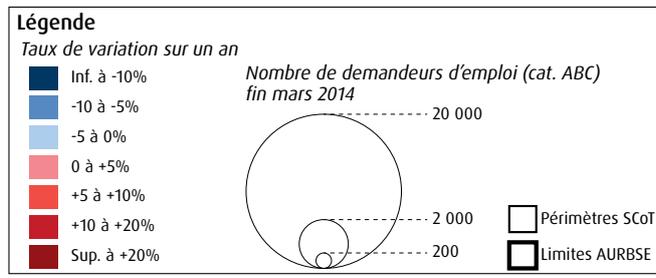
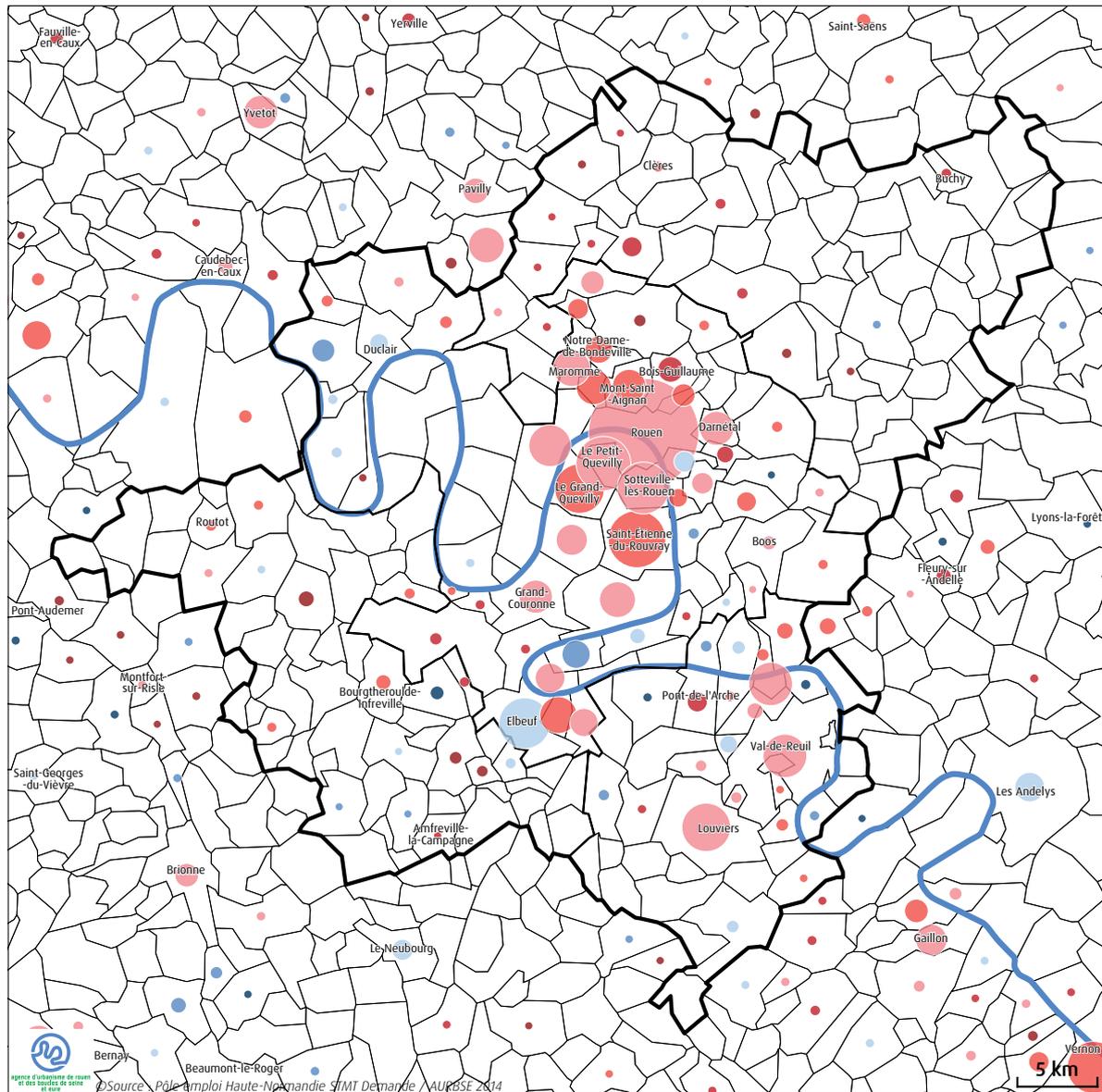
La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population étudiée.

Mode de calcul : $\text{Taux d'activité}_{25-54 \text{ ans en } 2011} = \frac{\text{Population active } 25-54 \text{ ans}}{\text{Population totale } 25-54 \text{ ans}} \times 100$



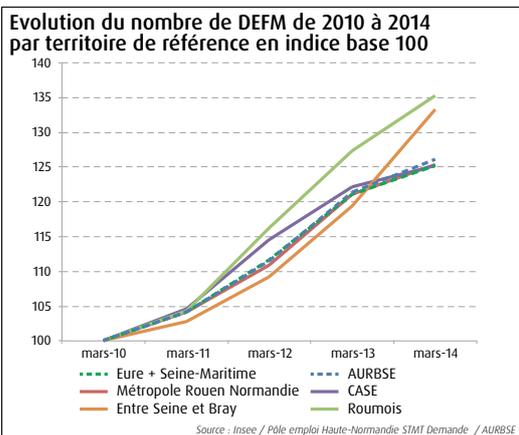
Demands d'emploi et taux de variation sur un an



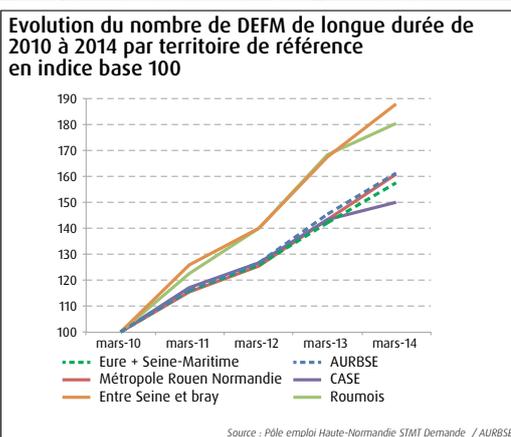
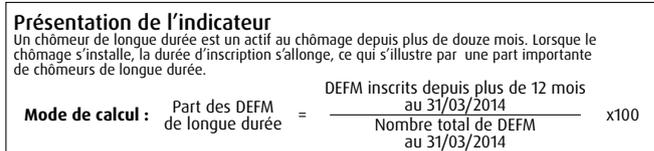
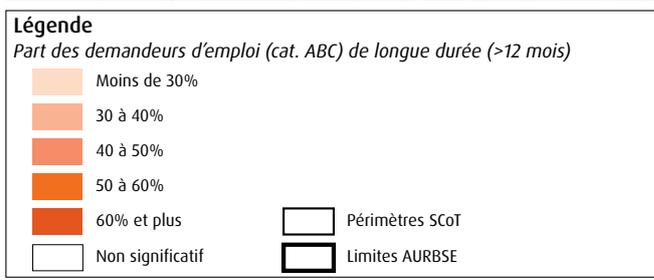
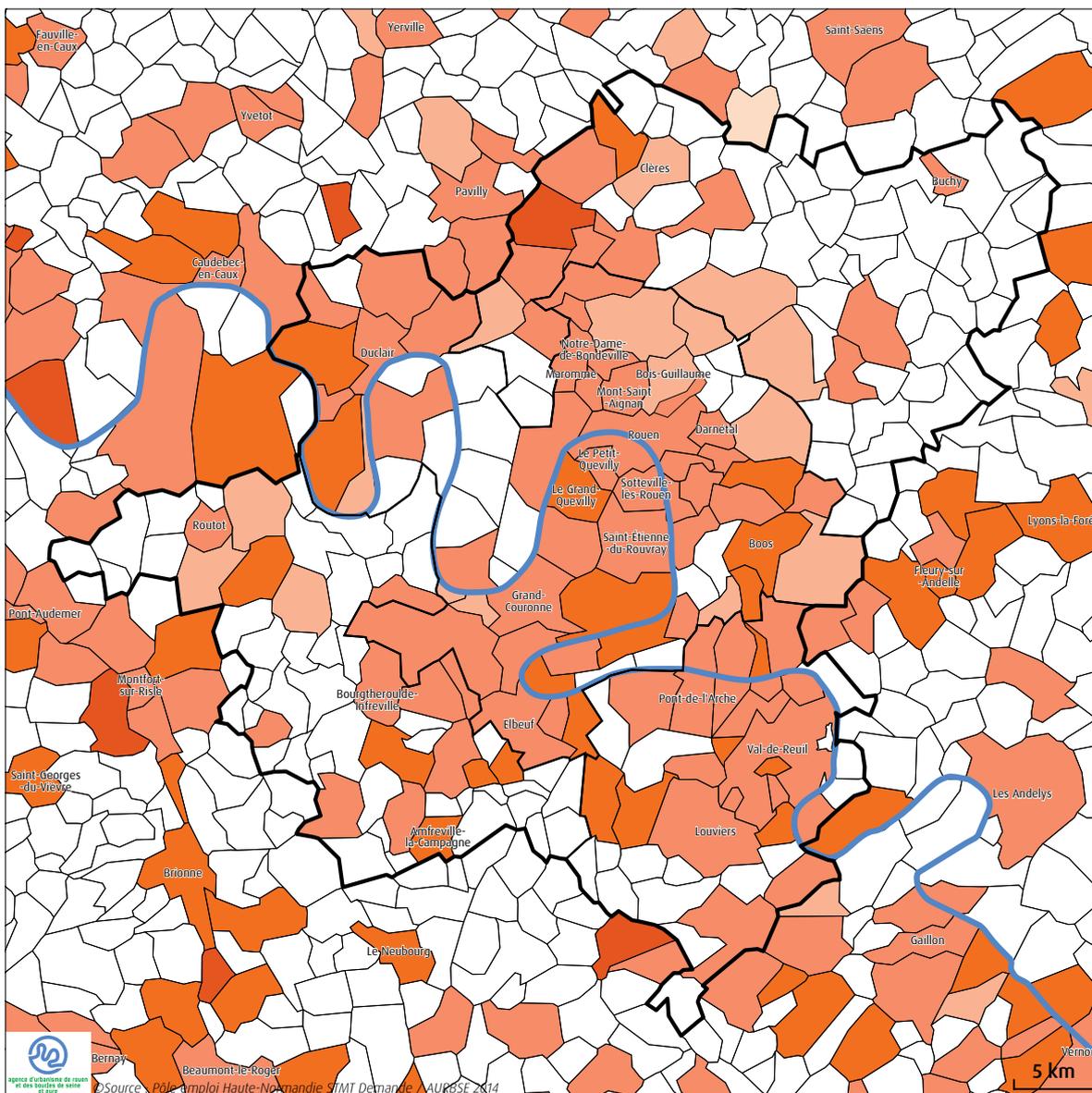
Présentation de l'indicateur

Seules les communes où on comptabilisait au minimum 50 demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) de catégories ABC au 31/03/2014 sont représentées. Les DEFM de catégories ABC correspondent aux personnes inscrites à Pôle Emploi, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui ont une demande en cours au dernier jour du mois.

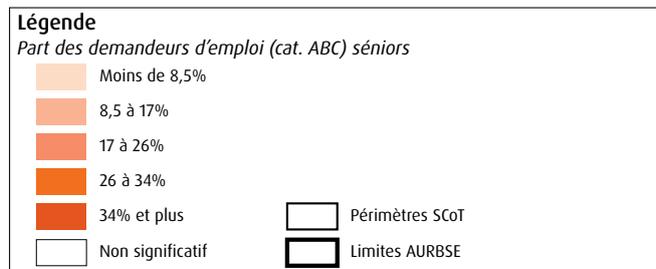
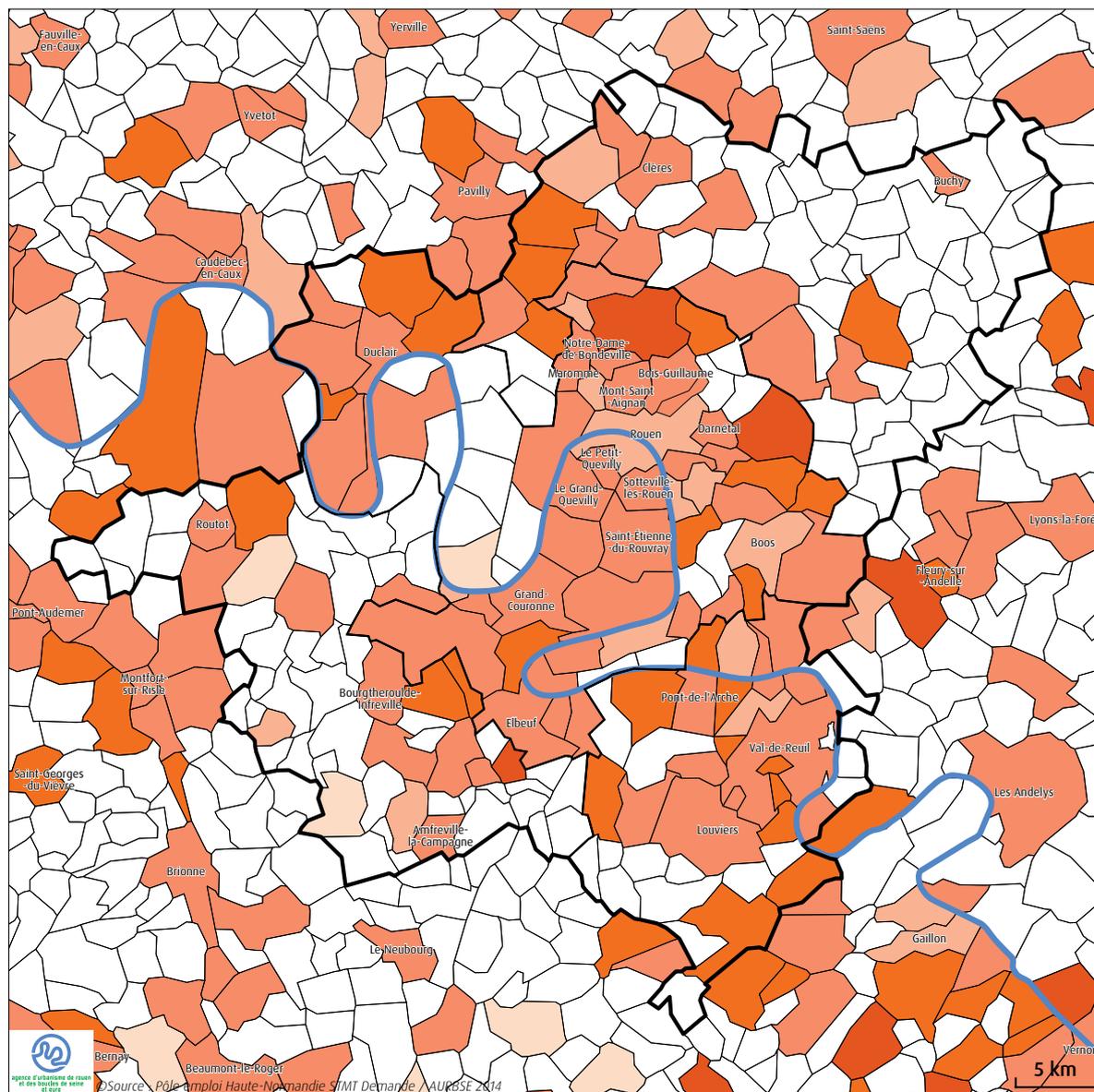
Mode de calcul : $\text{Taux de variation DEFM sur un an} = \frac{\text{DEFM au 31/03/2014} - \text{DEFM au 31/03/2013}}{\text{DEFM au 31/03/2013}} \times 100$



Demandeurs d'emploi de longue durée

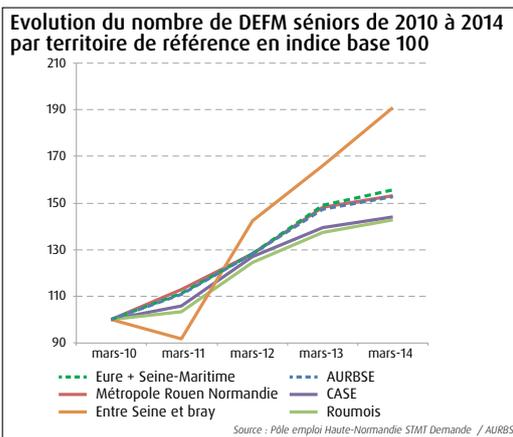


Demandeurs d'emploi seniors

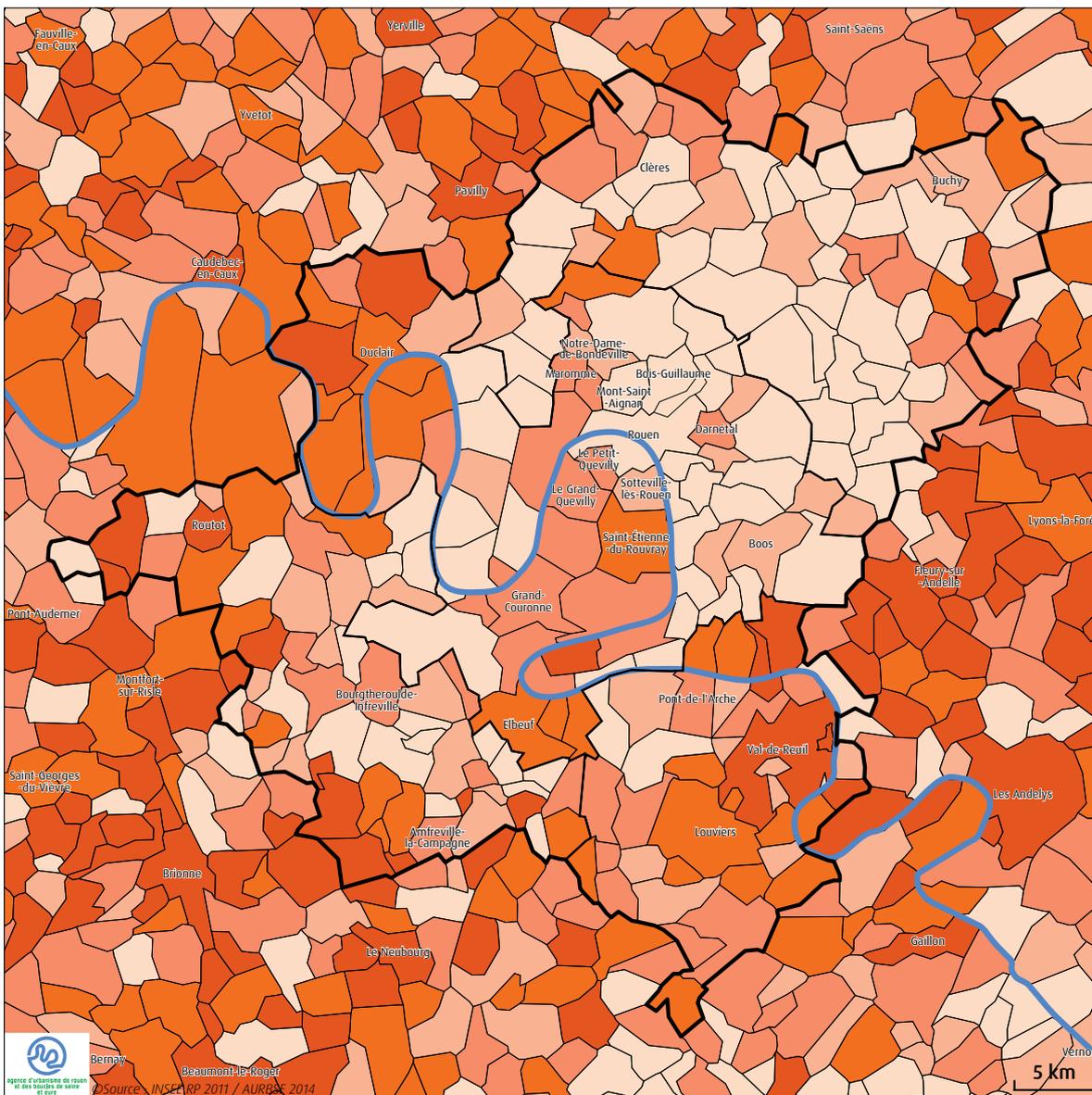


Présentation de l'indicateur
Un demandeur d'emploi sénior est un actif au chômage âgé de 50 ans ou plus. Il s'agit de la classe d'âge la plus touchée lorsque le chômage augmente car le retour à l'emploi est généralement plus difficile une fois passée la barre des 50 ans.

Mode de calcul :
$$\text{Part des DEFM seniors} = \frac{\text{DEFM seniors au 31/03/2014}}{\text{Nombre total de DEFM au 31/03/2014}} \times 100$$

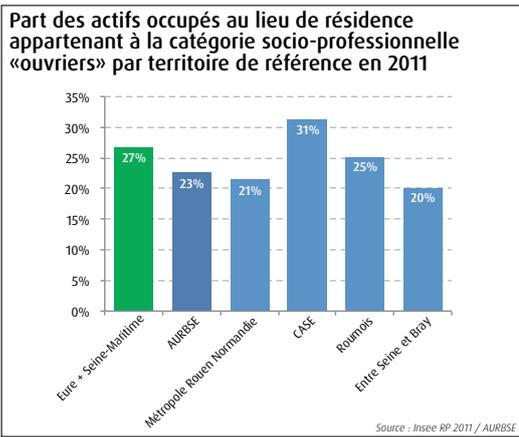


Actifs occupés de la catégorie « ouvriers »



Légende
 Part des actifs occupés au lieu de résidence appartenant à la catégorie socio-professionnelle «ouvriers» en 2011

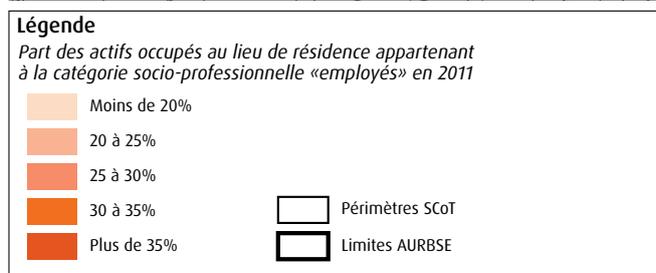
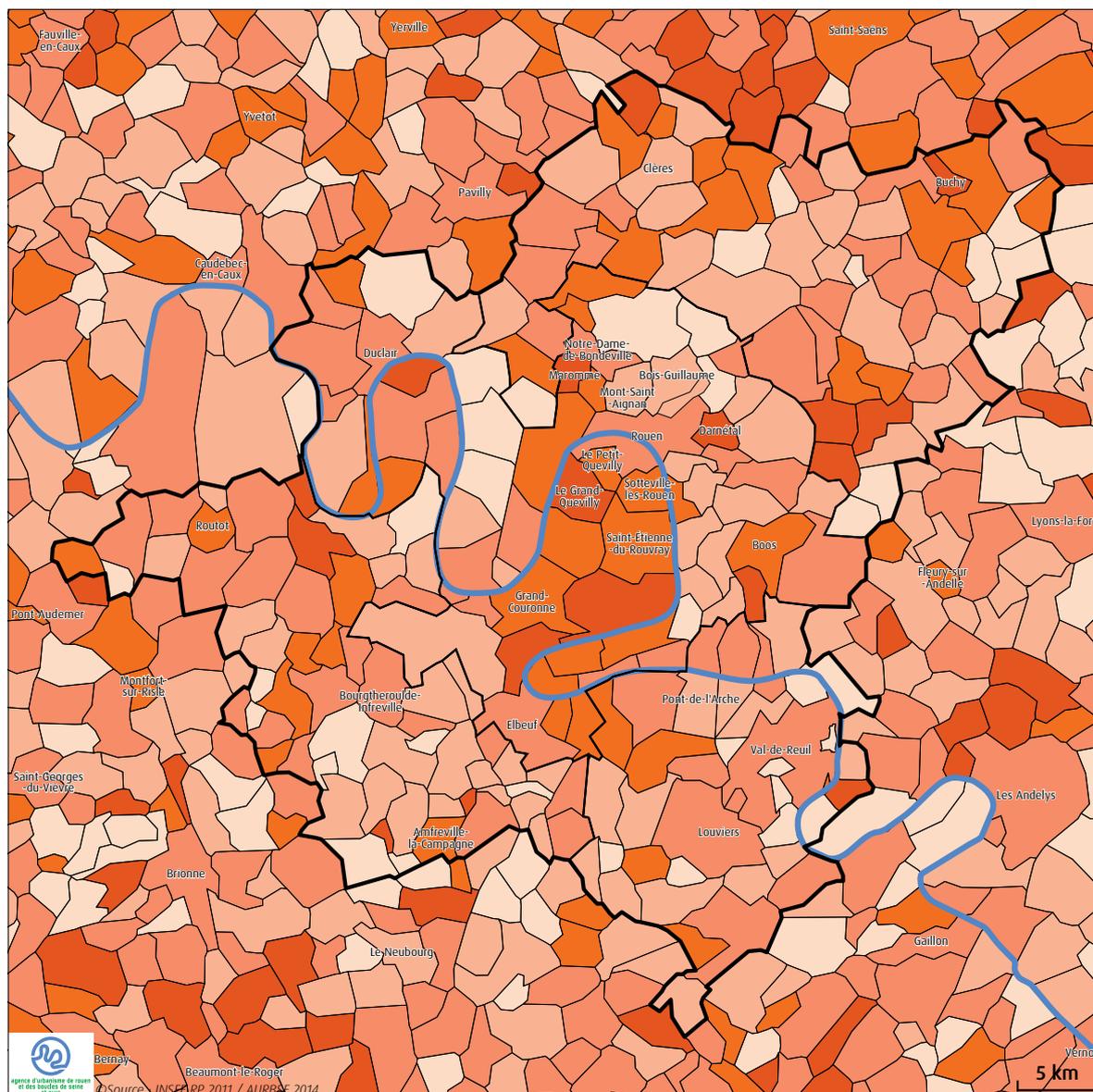
	Moins de 20%	Périmètres SCoT Limites AURBSE
	20 à 25%	
	25 à 30%	
	30 à 35%	
	Plus de 35%	



Présentation de l'indicateur
 La catégorie socio-professionnelle «ouvriers» regroupe les catégories de métiers suivantes: Ouvriers qualifiés ou non qualifiés occupant un emploi de type industriel ou artisanal, chauffeurs, ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, ouvriers agricoles et assimilés.

Mode de calcul :
$$\text{Part de CSP ouvriers en 2011} = \frac{\text{Population 15 ans et plus CSP ouvriers}}{\text{Population 15 ans et plus en 2011}} \times 100$$

Actifs occupés de la catégorie « employés »



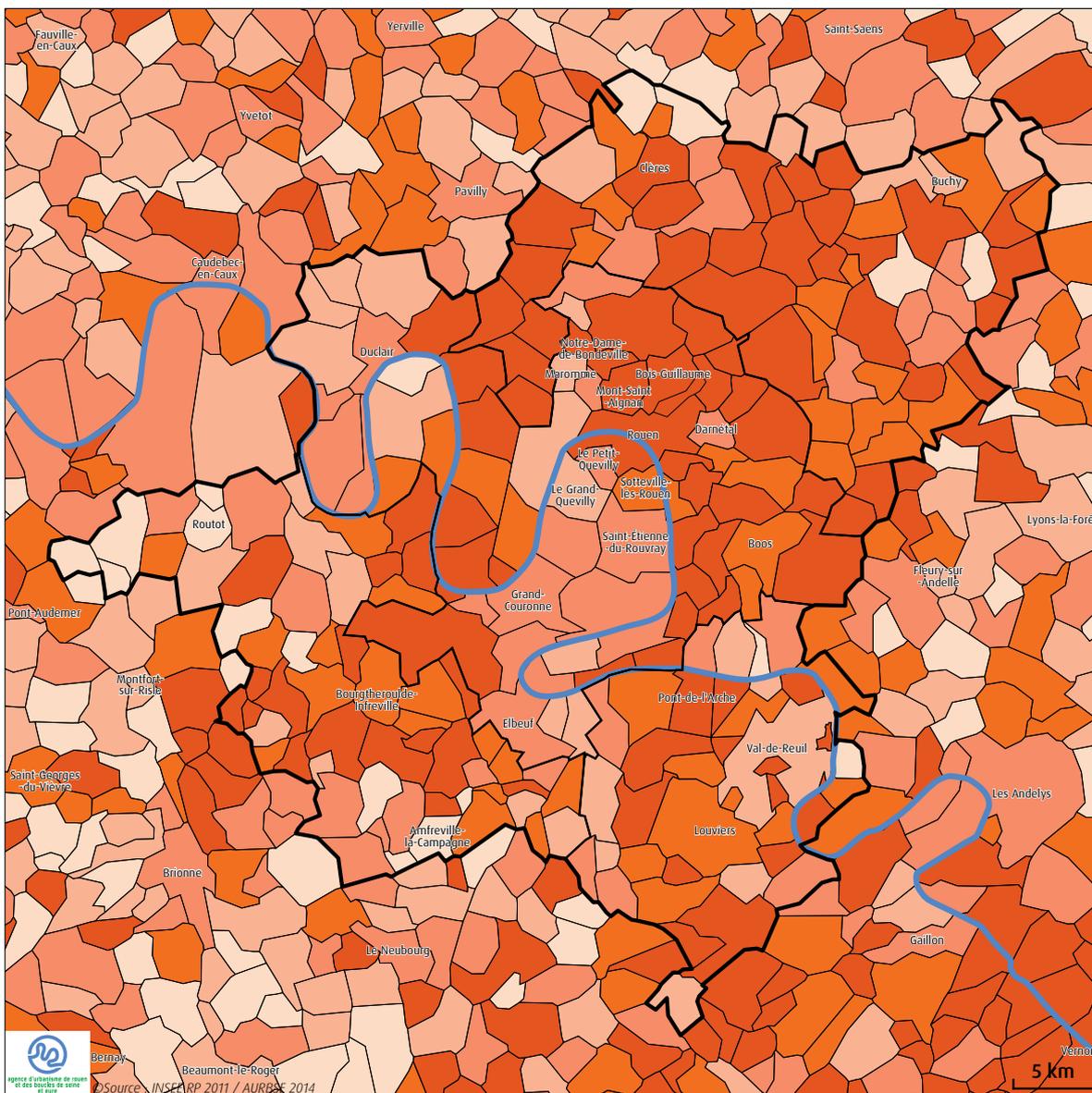
Présentation de l'indicateur

La catégorie socio-professionnelle « employés » regroupe les catégories de métiers suivantes : Employés civils et agents de service de la fonction publique, agents de surveillance, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce et personnels des services directs aux particuliers.

Mode de calcul :
$$\text{Part de CSP employés en 2011} = \frac{\text{Population 15 ans et plus CSP employés}}{\text{Population 15 ans et plus en 2011}} \times 100$$

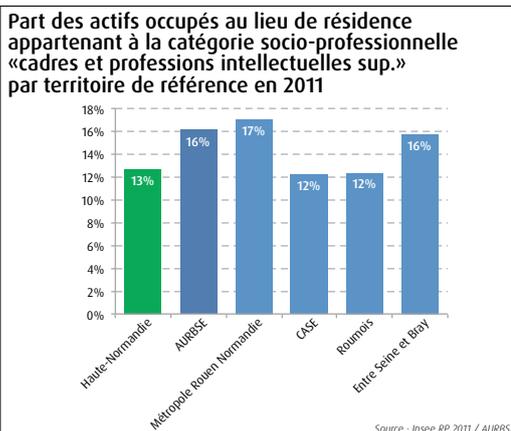


Actifs occupés de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures »



Légende
 Part des actifs occupés au lieu de résidence appartenant à la catégorie socio-professionnelle «cadres et professions intellectuelles sup.» en 2011

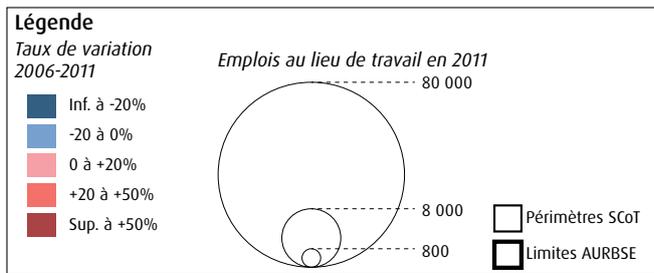
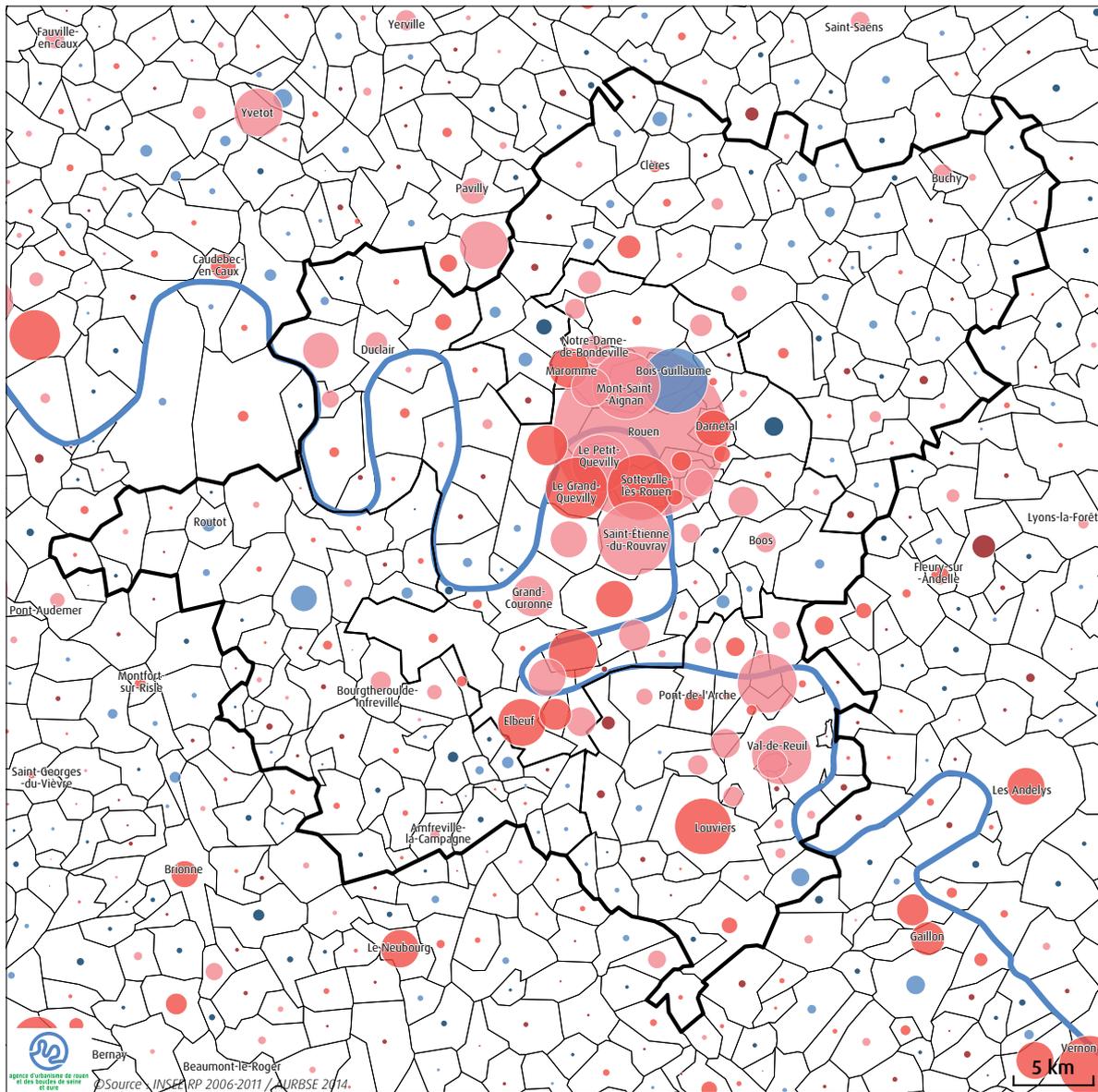
	Moins de 5%	Périmètres SCoT Limites AURBSE
	5 à 8%	
	8 à 12%	
	12 à 15%	
	Plus de 15%	



Présentation de l'indicateur
 La catégorie socio-professionnelle «cadres et professions intellectuelles supérieures» regroupe les catégories de métiers suivantes: Professions libérales (exercées sous statut de salarié), cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises.

Mode de calcul :
$$\text{Part de CSP cadres en 2011} = \frac{\text{Population 15 ans et plus CSP cadres}}{\text{Population 15 ans et plus en 2011}} \times 100$$

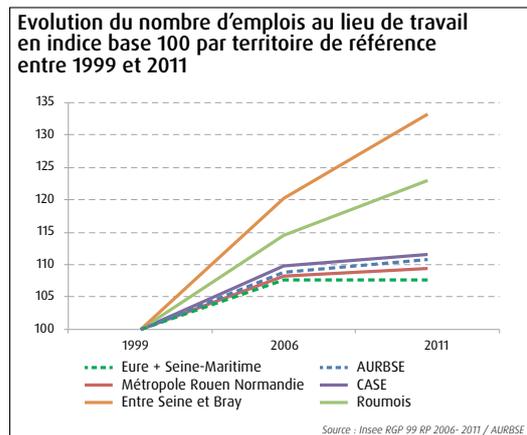
Emplois au lieu de travail et taux de variation intercensitaire



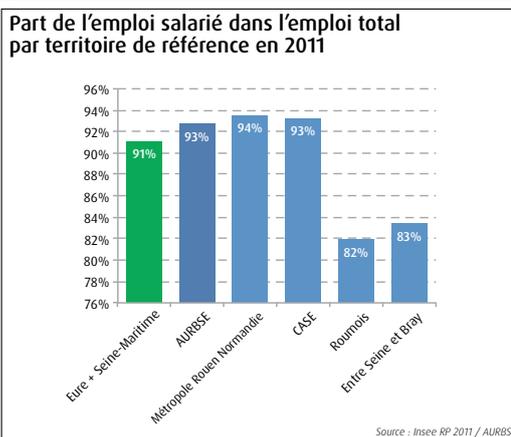
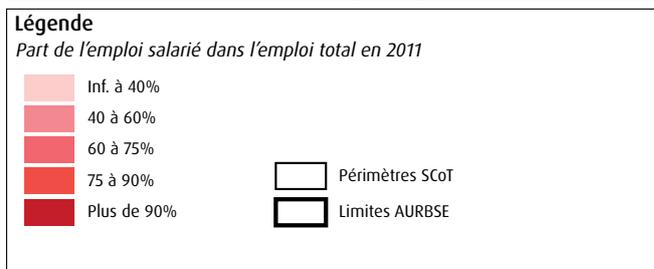
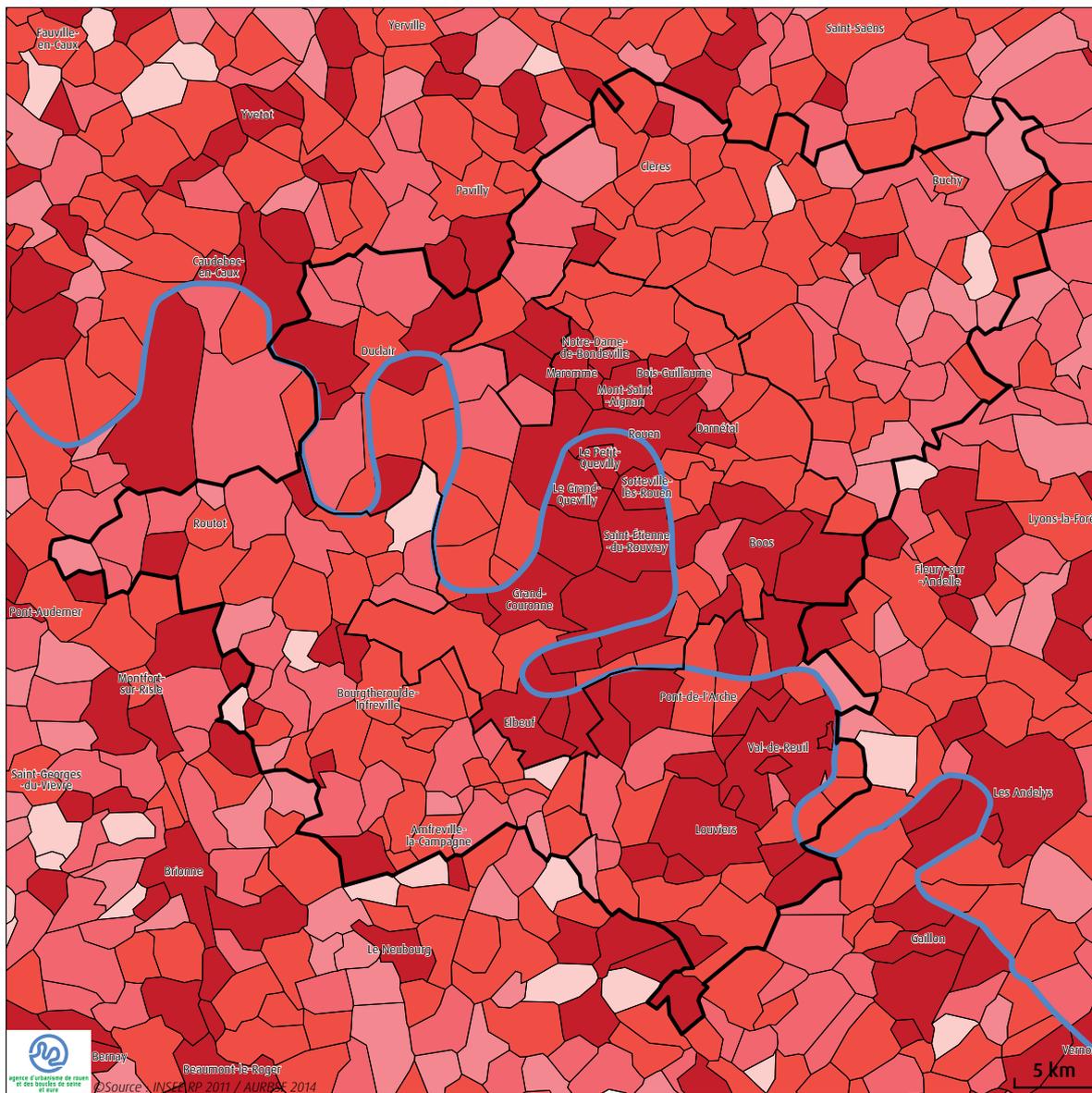
Présentation de l'indicateur

Les emplois au lieu de travail ne se confondent pas avec la population active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personne active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de variation} = \frac{\text{Emplois au LT 2011} - \text{Emplois au LT 2006}}{\text{Emplois au LT 2006}} \times 100$$



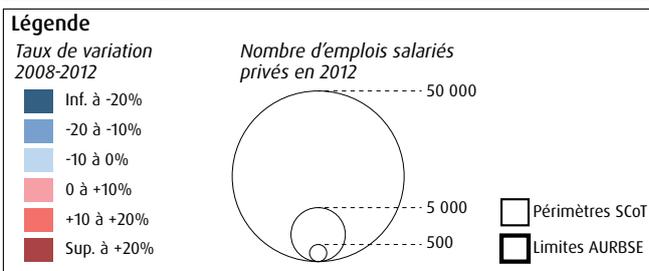
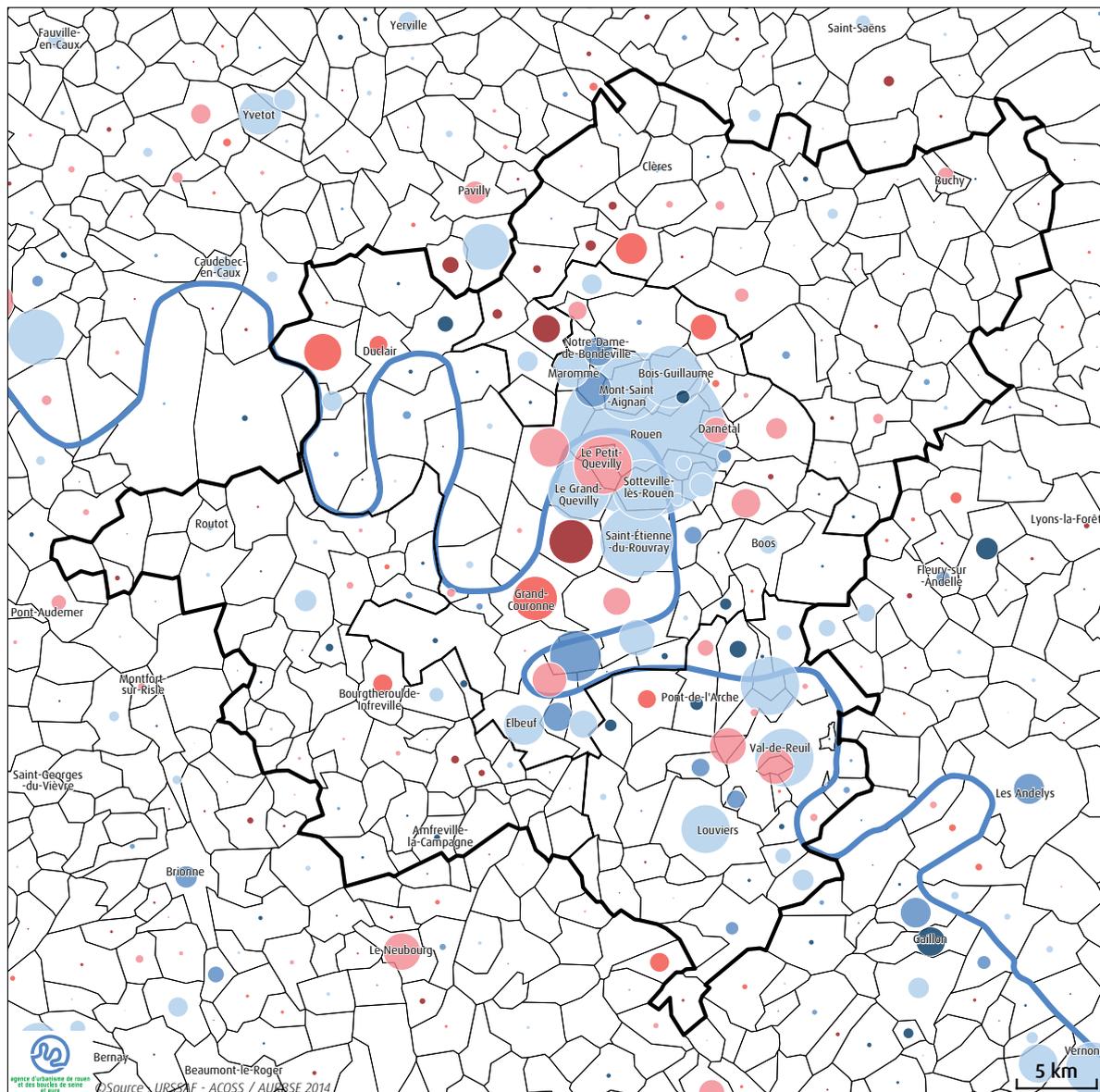
Emploi salarié total



Présentation de l'indicateur
Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

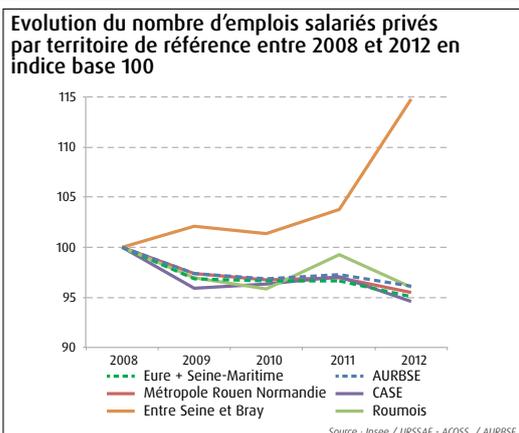
Mode de calcul :
$$\text{Part de l'emploi salarié} = \frac{\text{Emplois salariés au LT en 2011}}{\text{Emploi total au LT en 2011}} \times 100$$

Emploi salarié privé et taux de variation quinquennal

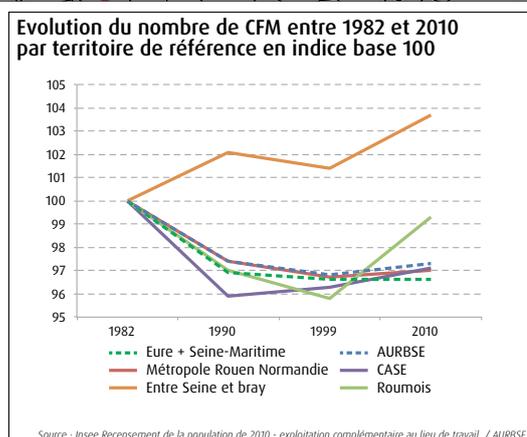
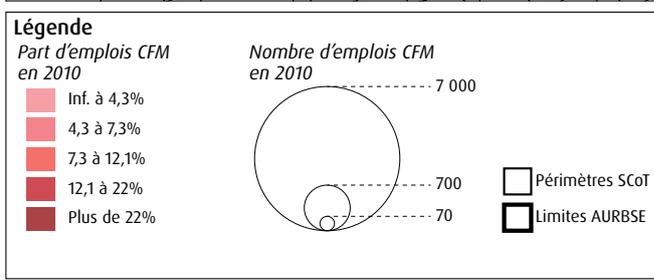
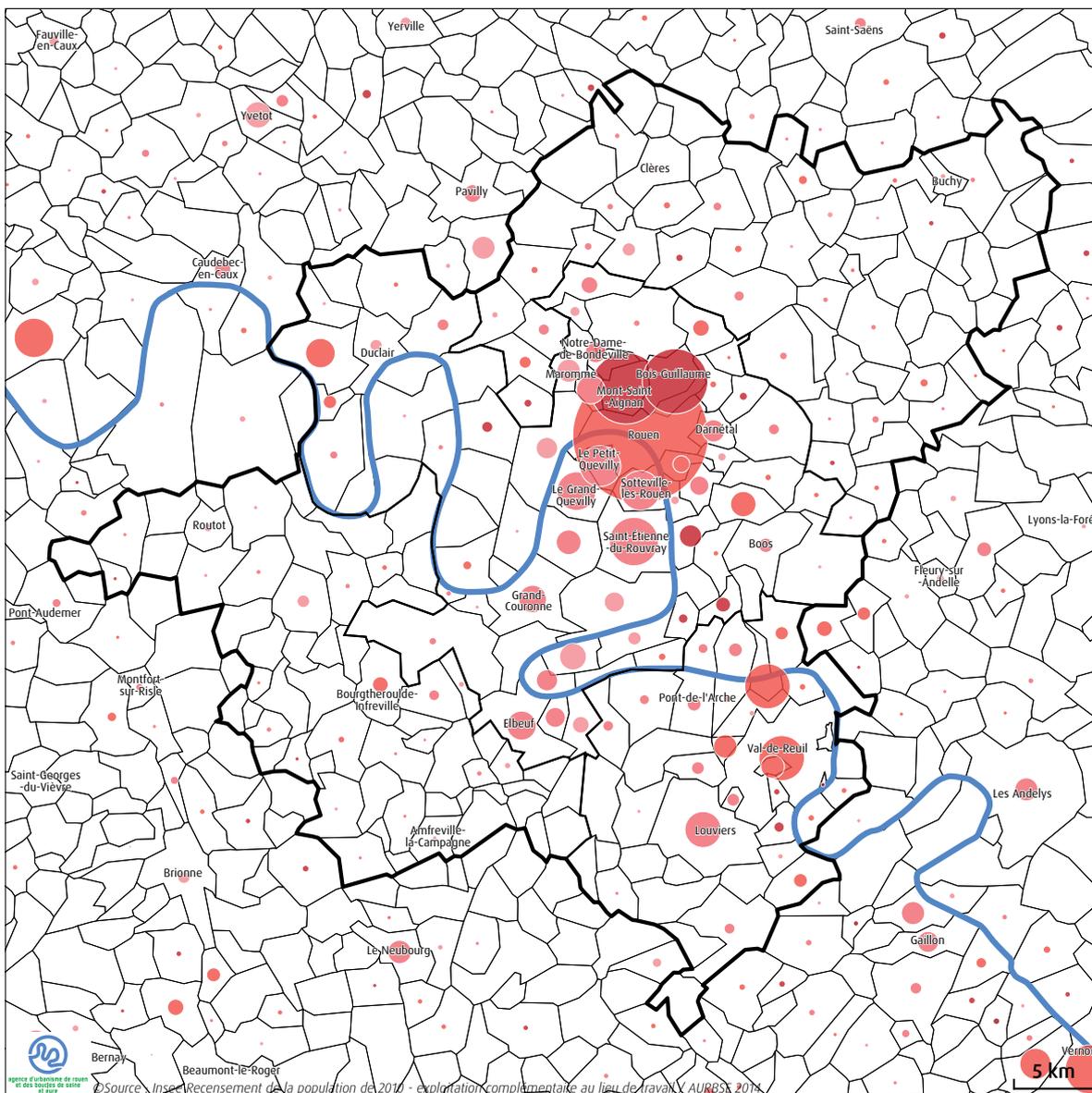


Présentation de l'indicateur
Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de variation emploi salarié privé} = \frac{\text{Emp. sal. priv. 2012} - \text{Emp. sal. priv. 2008}}{\text{Emp. sal. priv. 2008}} \times 100$$



Emplois de cadres des fonctions métropolitaines



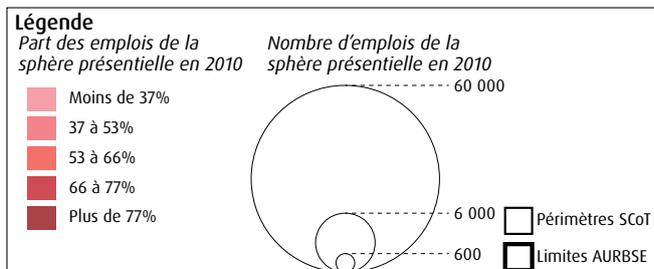
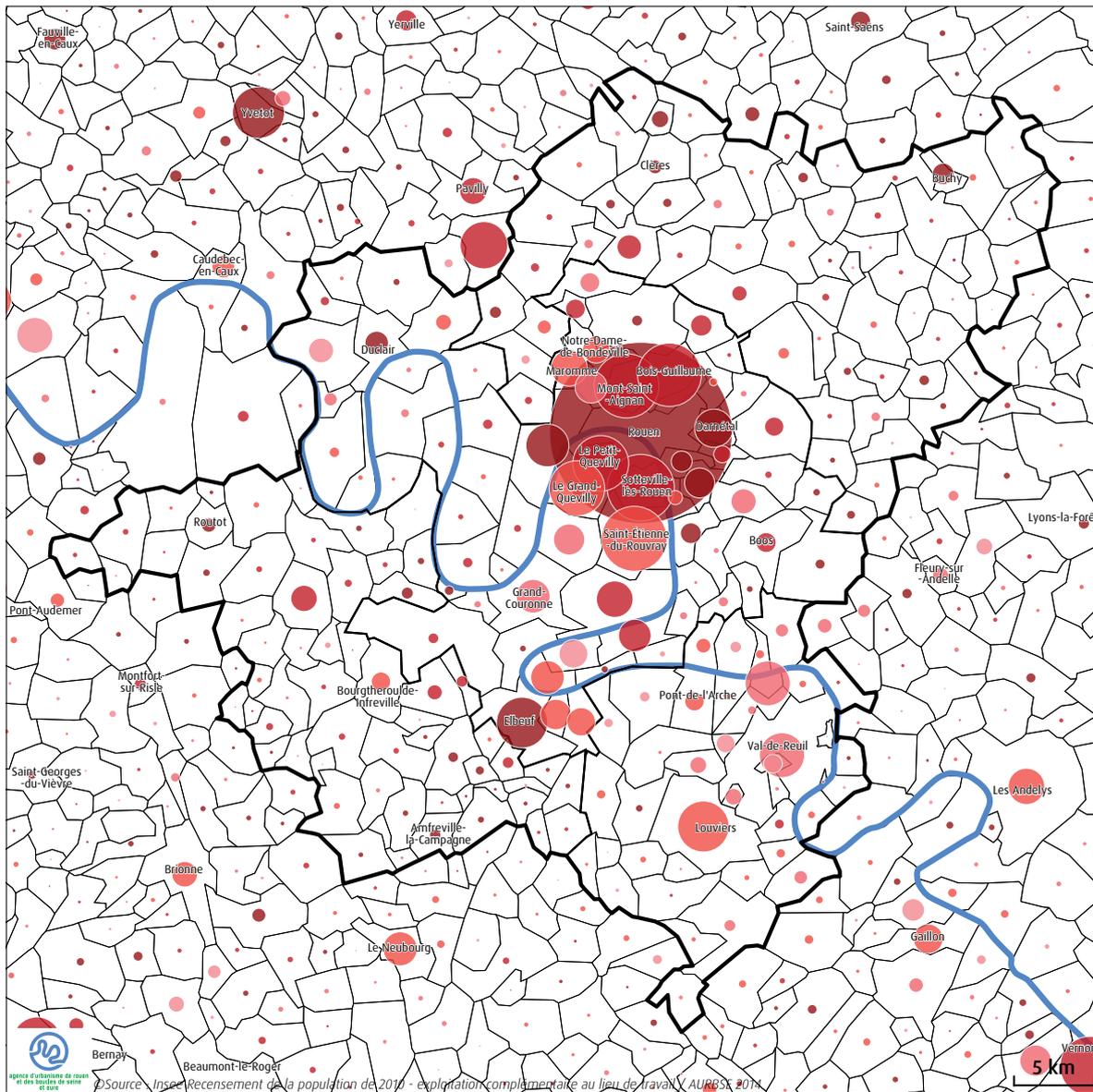
Présentation de l'indicateur

Le concept de fonction métropolitaine s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, défini à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines. Le concept de "cadres des fonctions métropolitaines" (CFM) vise à offrir une notion proche d'emplois "stratégiques", en assurant la cohérence avec les fonctions.

Mode de calcul :

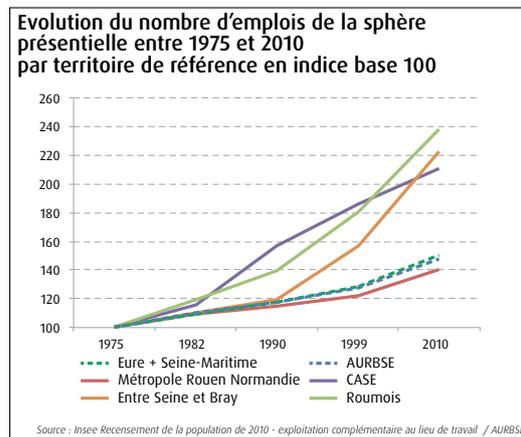
$$\text{Part d'emplois CFM} = \frac{\text{Emplois CFM en 2010}}{\text{Nombre d'emplois total au LI en 2010}} \times 100$$

Emplois de la sphère présentielle

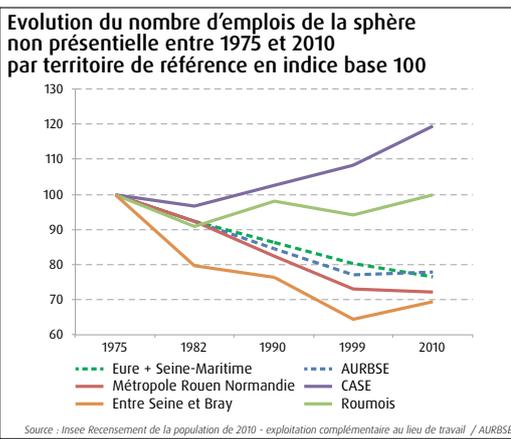
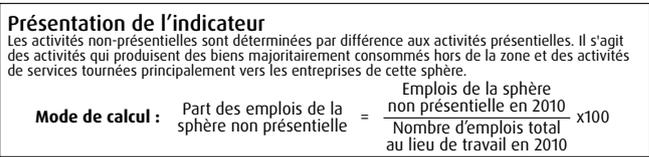
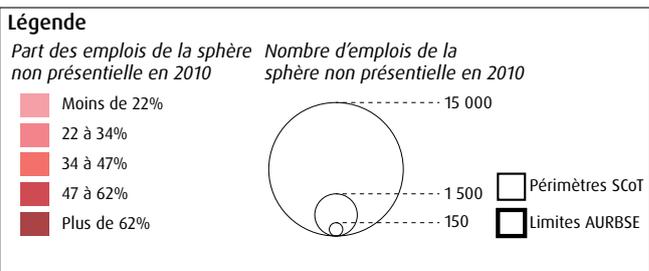
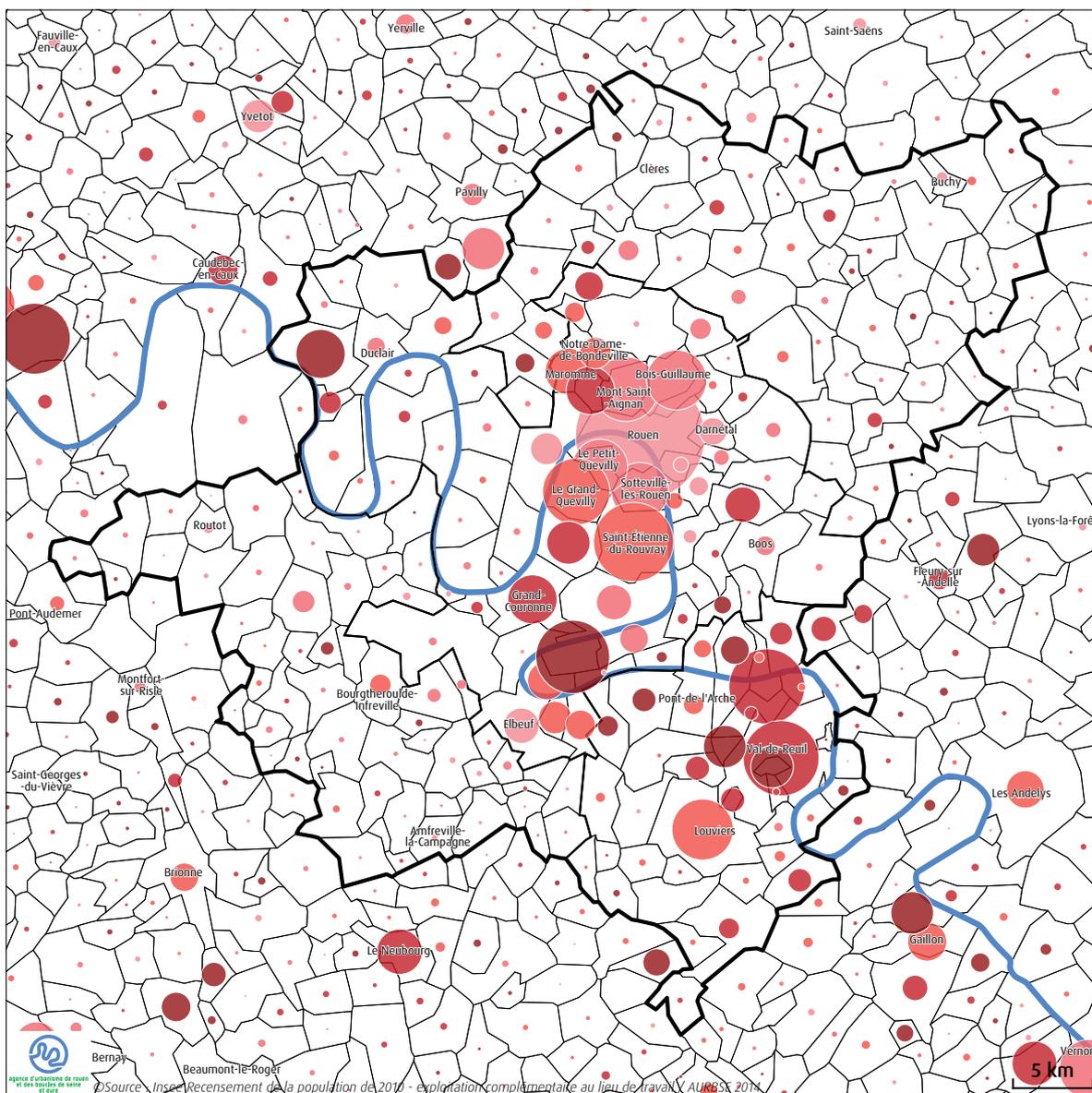


Présentation de l'indicateur
Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

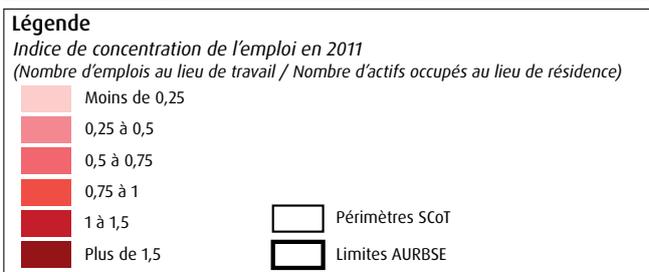
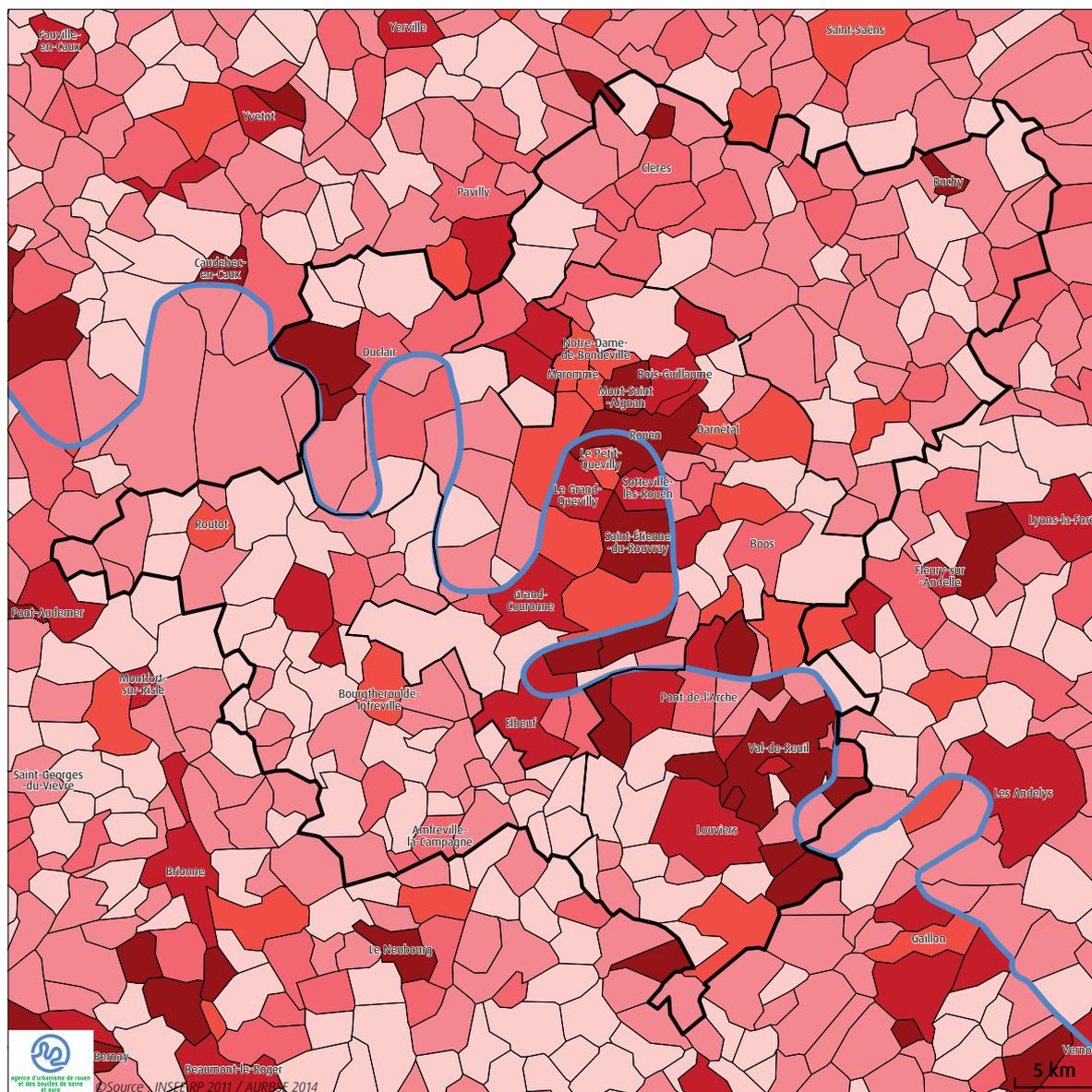
Mode de calcul : $\text{Part des emplois de la sphère présentielle} = \frac{\text{Emplois de la sphère présentielle en 2010}}{\text{Nombre d'emplois total au LT en 2010}} \times 100$



Emplois de la sphère non présenteielle

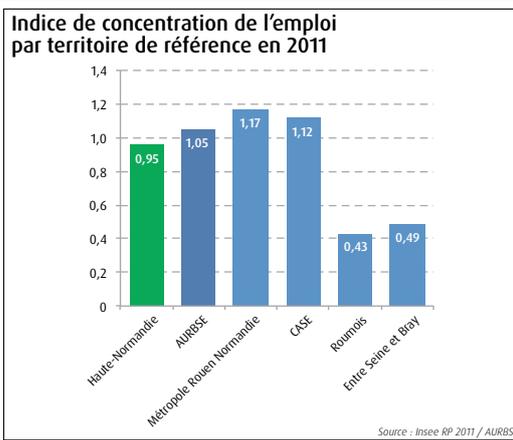


Indice de concentration de l'emploi

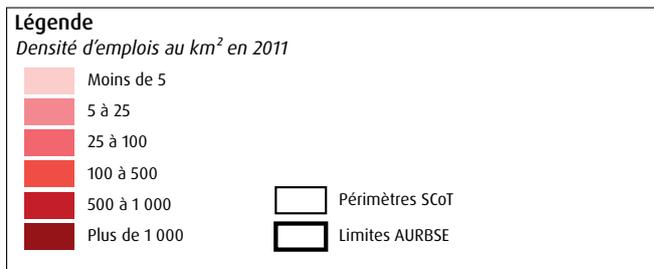
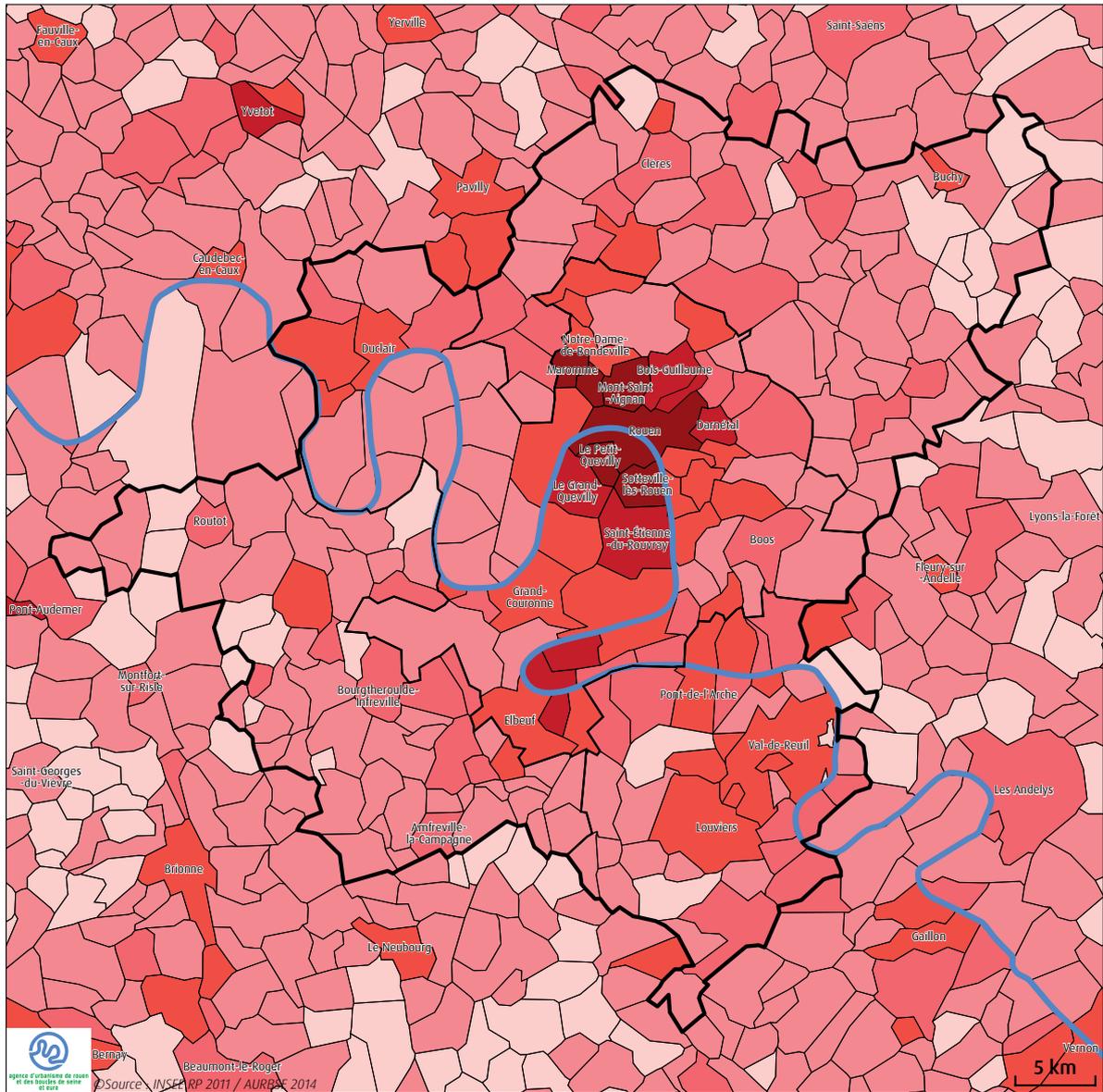


Présentation de l'indicateur
 L'indice de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la même zone. Plus il est élevé et plus il y a d'emplois disponibles pour un même nombre d'actifs occupés.
 Ex : Indice = 1,5 ; Pour 10 actifs occupés résidant sur la zone, on y trouve 15 emplois.

Mode de calcul :
$$\text{Indice de concentration de l'emploi en 2011} = \frac{\text{Emplois au LT en 2011}}{\text{Actifs occupés au LR en 2011}}$$

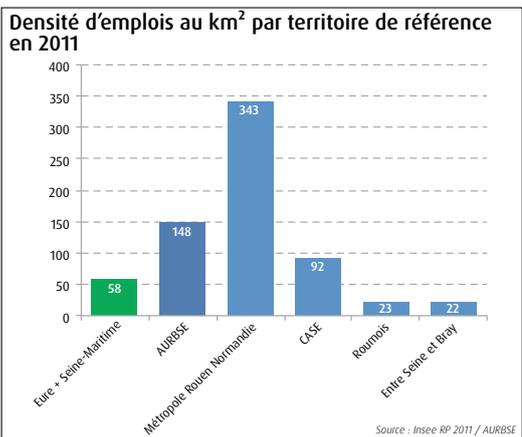


Densité d'emplois au km²

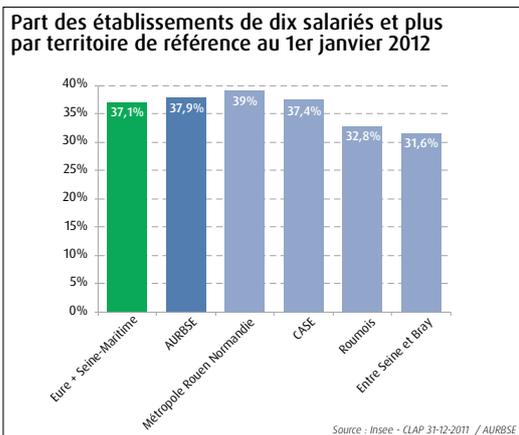
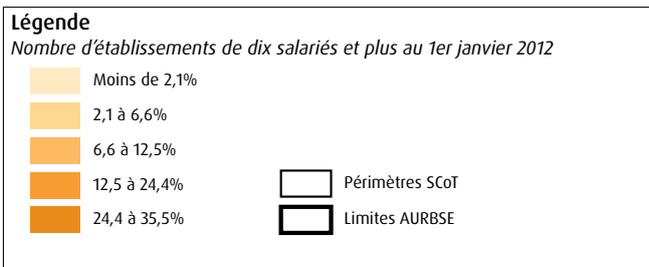
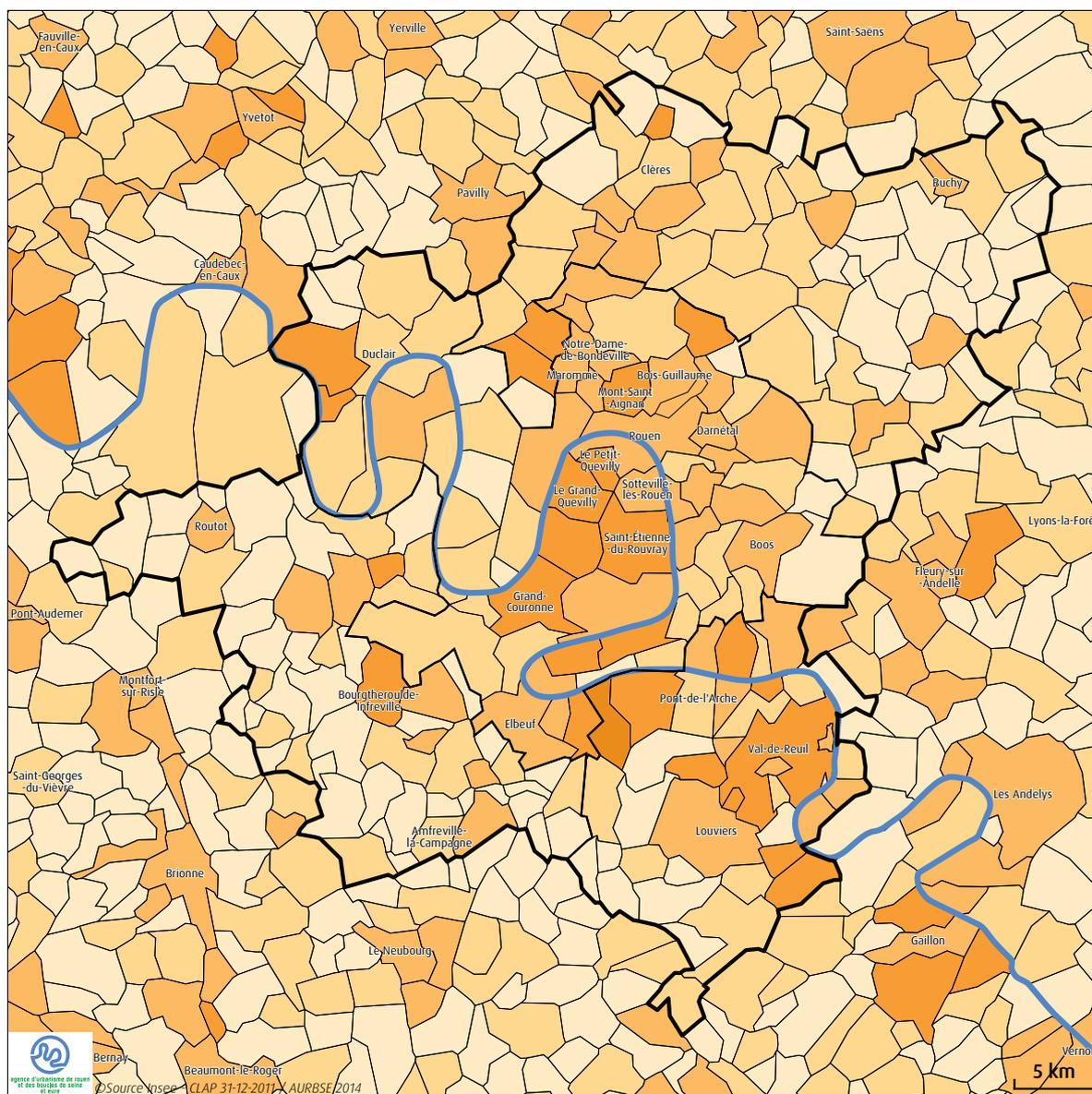


Présentation de l'indicateur
La densité d'emplois rapportée à la superficie permet de visualiser géographiquement les zones où l'emploi est fortement concentré.

Mode de calcul :
$$\text{Densité d'emploi au km}^2 \text{ en 2011} = \frac{\text{Emplois au lieu de travail en 2011}}{\text{Superficie en km}^2} \times 100$$



Établissements de dix salariés et plus

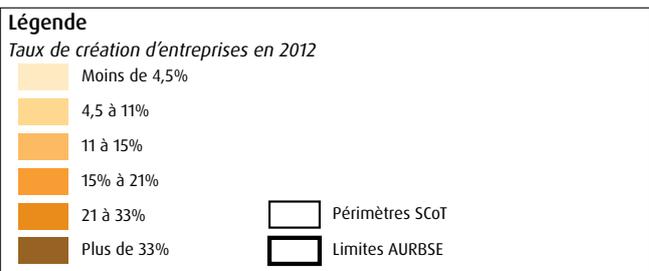
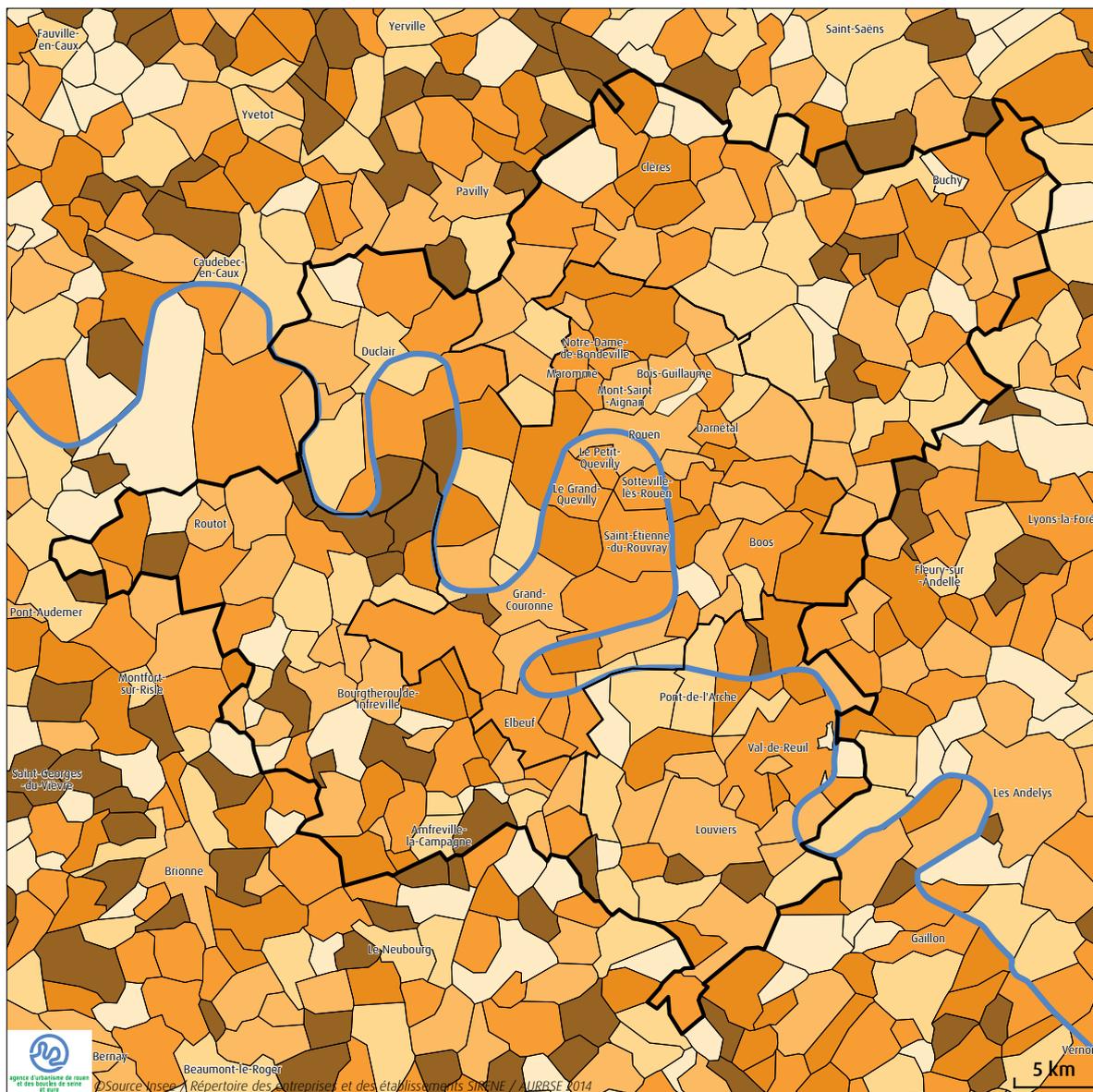


Présentation de l'indicateur
 Les entreprises de dix salariés et plus sont celles qui développent le plus de capacités à investir, innover, exporter... De plus, elles participent à la structuration du tissu économique, en entraînant les entreprises plus petites, souvent sous-traitantes, dans leur dynamique. On parle ici des sites d'implantation (établissements), une même entreprise pouvant détenir plusieurs établissements.

Modèle de calcul :

$$\text{Part des étab. de 10 salariés et plus au 01/01/2012} = \frac{\text{Etab. de 10 salariés et plus au 01/01/2012}}{\text{Nombre total d'étab. au 01/01/2012}} \times 100$$

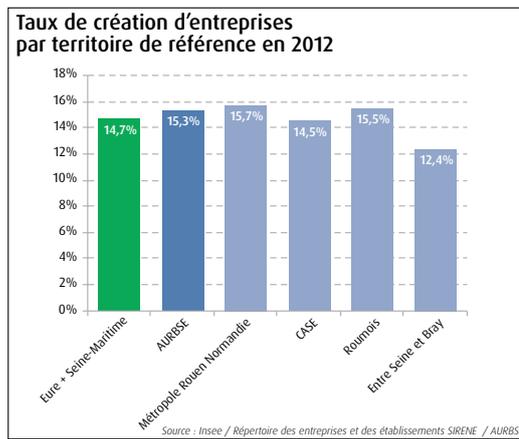
Création d'entreprises



Présentation de l'indicateur

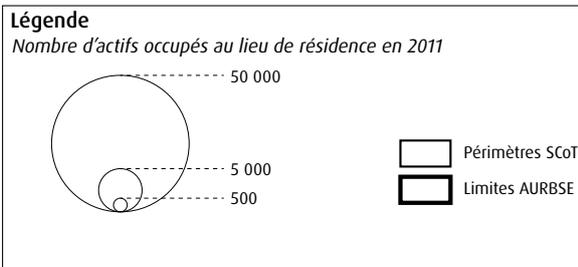
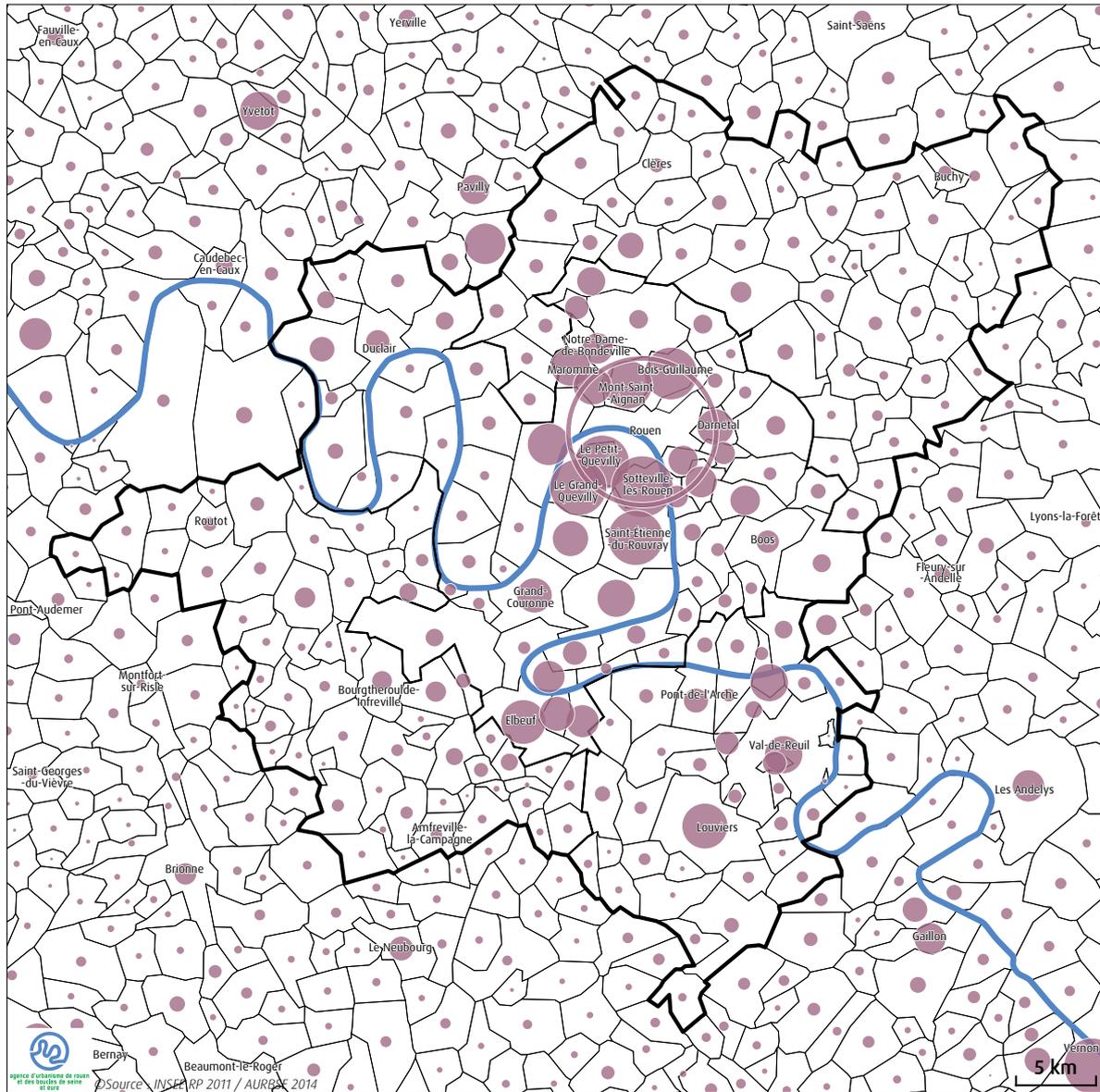
Le taux de création d'entreprises est le rapport entre le nombre de créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année. Cet indicateur témoigne du dynamisme entrepreneurial d'un territoire.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de création d'entreprises en 2012} = \frac{\text{Création d'entreprises en 2012}}{\text{Nombre total d'entreprises au 01/01/2012}} \times 100$$



Mobilité et déplacements

Actifs occupés au lieu de résidence



Présentation de l'indicateur
 La population active occupée (ou population active ayant un emploi) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

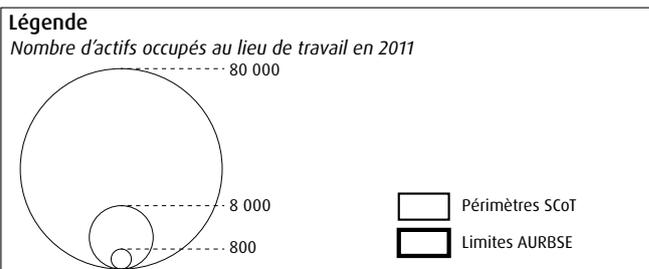
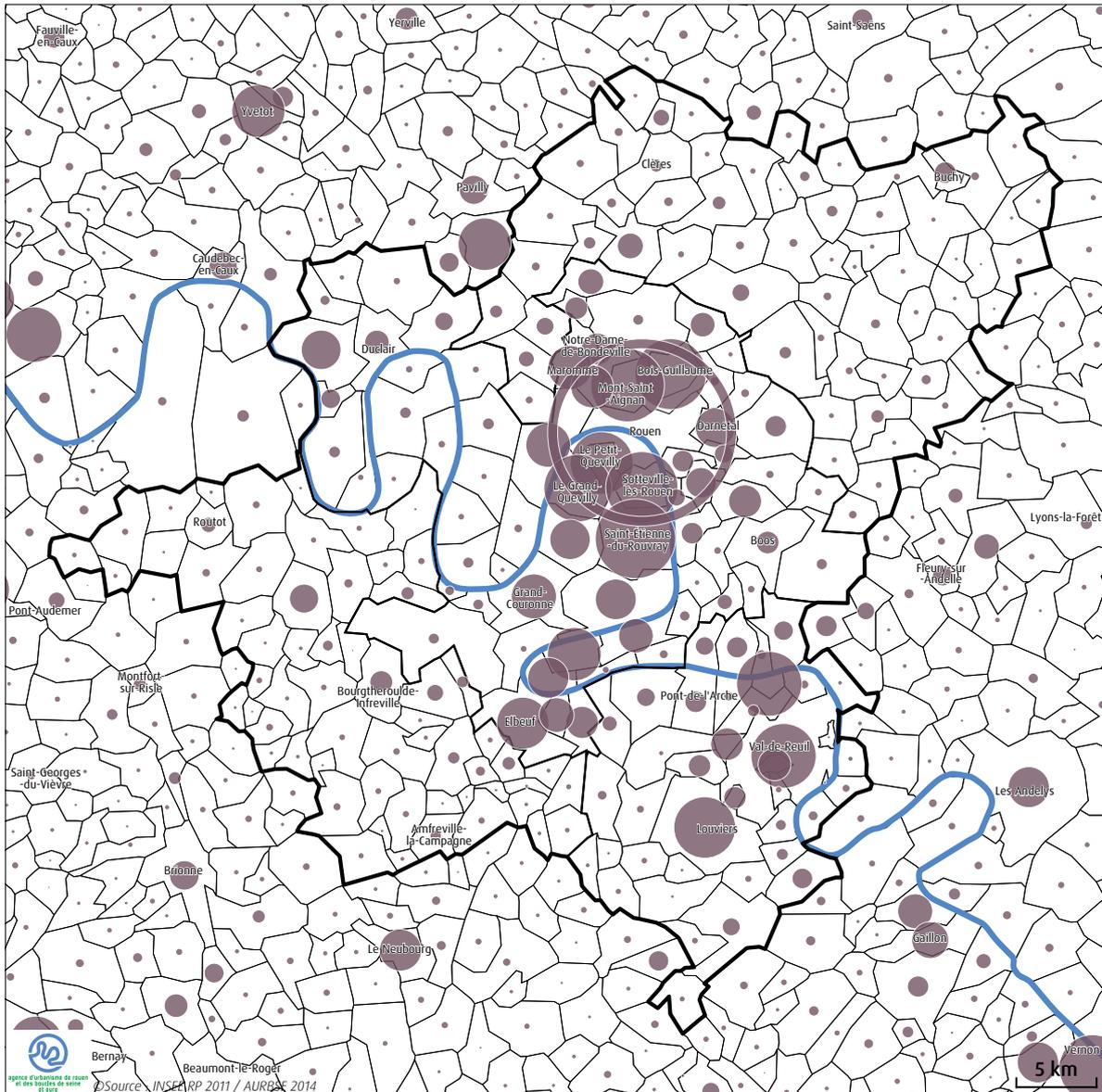
- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Matrice des déplacements domicile/travail (nombre d'actifs occupés) des territoires de l'InterScot en 2011

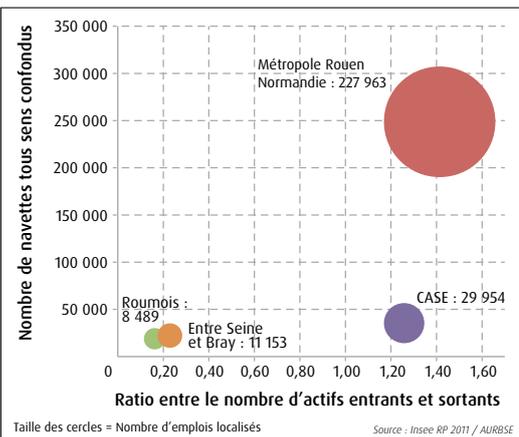
	Lieu de travail					Hors InterScot
	InterScot	Métropole Rouen Normandie	Pays du Roumois	Pays entre Seine et Bray	CASE	
InterScot	231 488	193 452	6 836	8 393	22 808	32 975
Métropole Rouen Normandie	174 608	165 900	1 094	2 346	5 268	20 623
Pays du Roumois	16 364	9 546	5 543	48	1 227	3 504
Pays entre Seine et Bray	19 701	13 448	35	5 981	237	2 968
CASE	20 814	4 557	163	18	16 075	5 880
Hors InterScot	39 992	29 417	1 475	2 646	6 454	

Source : Insee RP 2011 / AURBSE

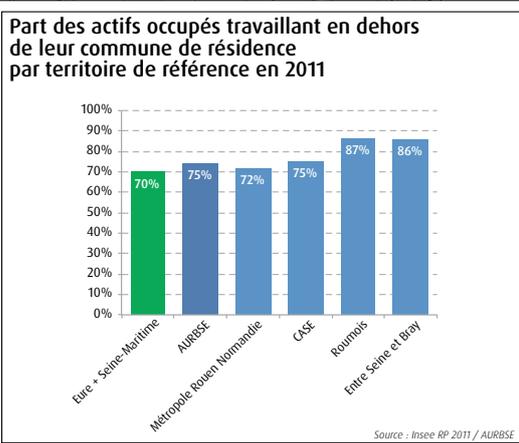
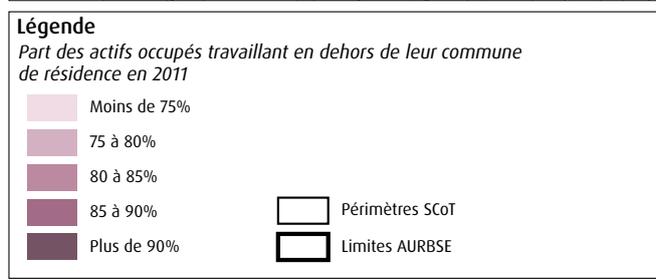
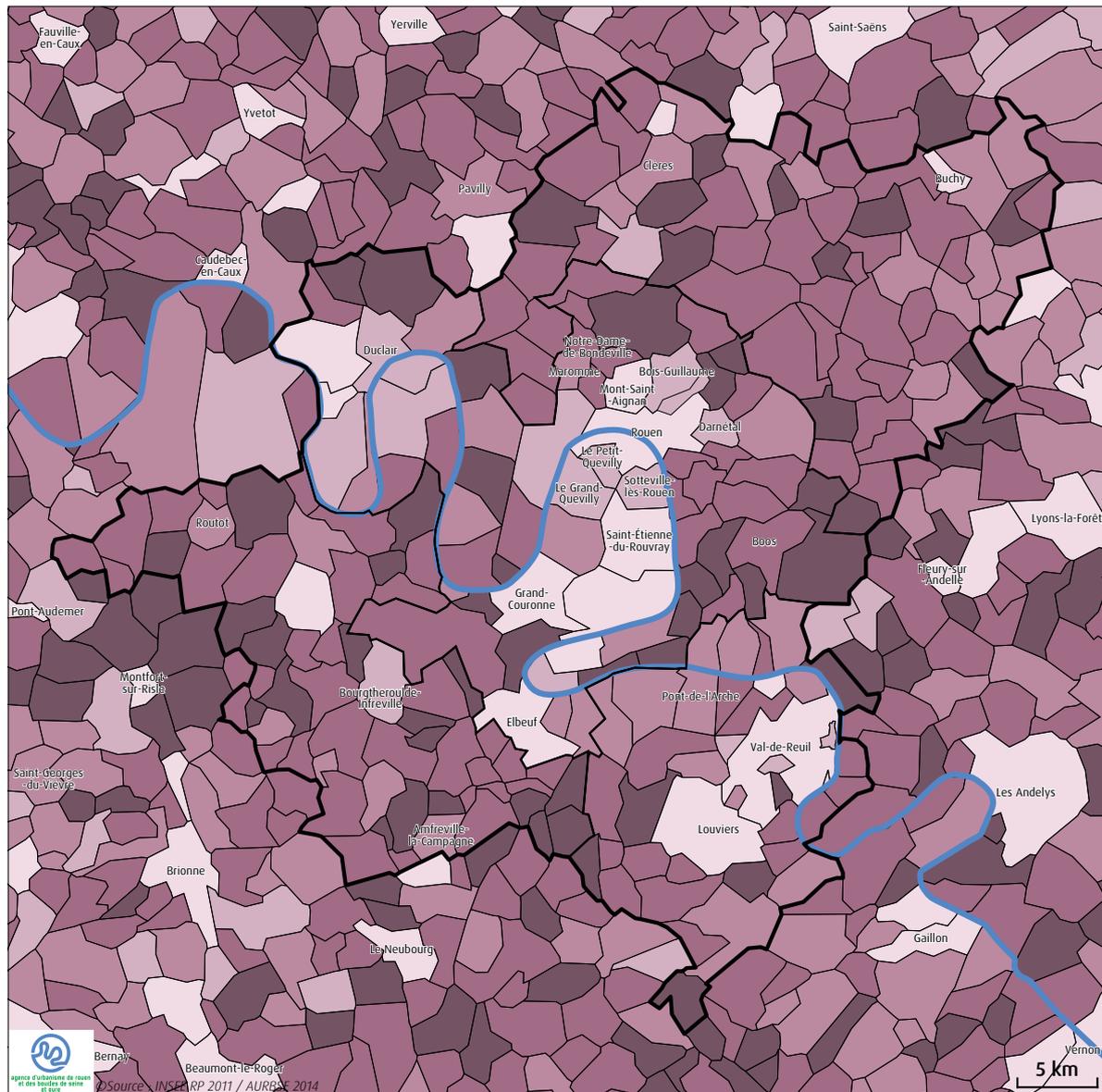
Actifs occupés au lieu de travail



Présentation de l'indicateur
 Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Cette zone géographique peut détailler les zonages administratifs standards ou décrire les territoires en géographie urbaine (rural/urbain). Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que « chauffeur-routier », « chauffeur de taxi », « VRP », « commerçant ambulant » ou « marin pêcheur » les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.



Actifs travaillant hors de leur commune de résidence

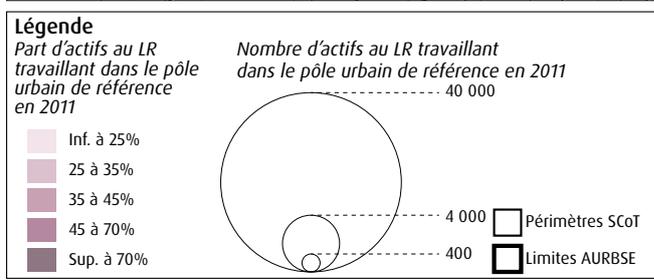
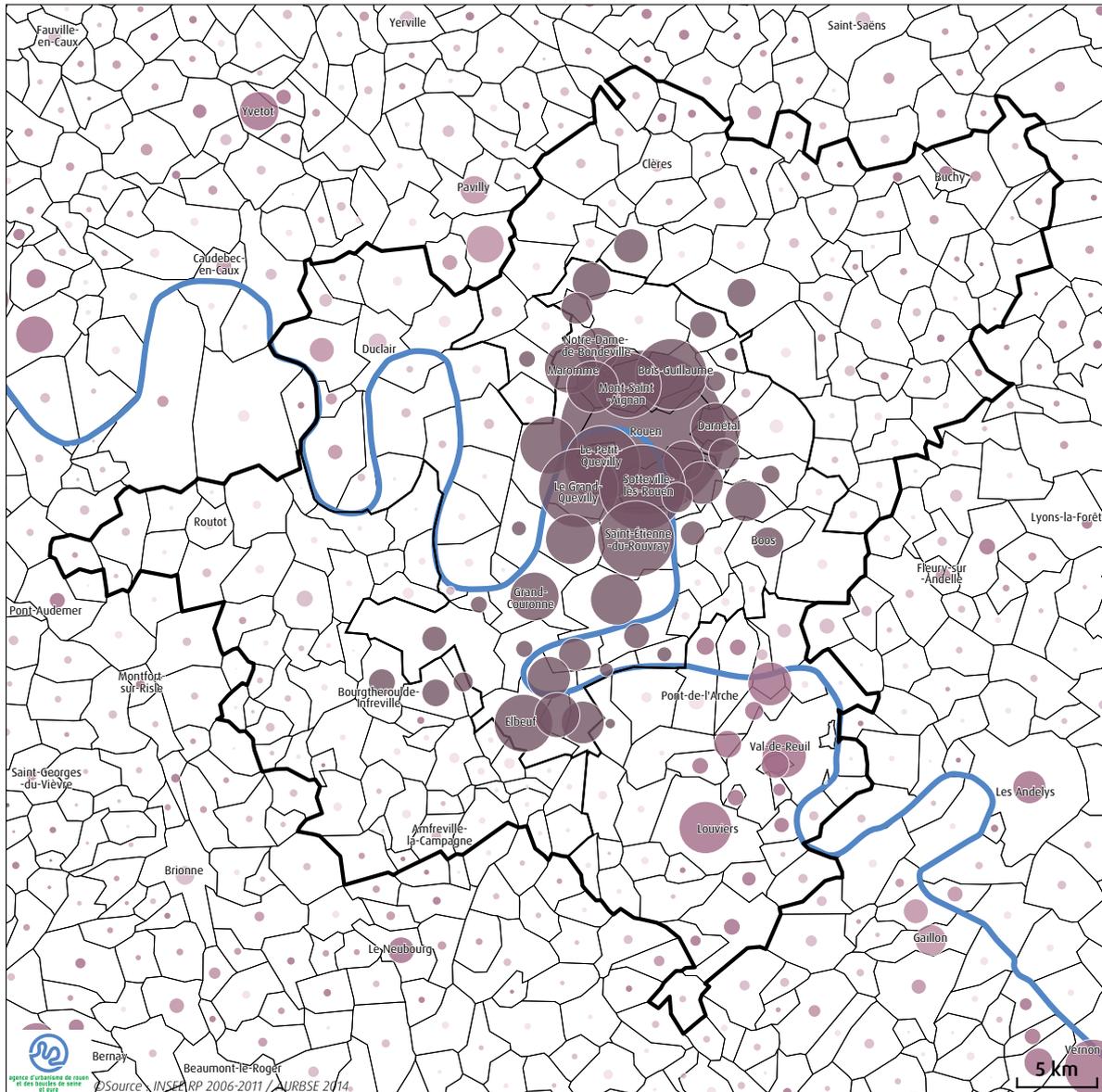


Présentation de l'indicateur
Cet indicateur témoigne de la différence qui peut exister entre lieu de travail et lieu de résidence. Il est généralement faible pour les principaux pôles d'emploi tandis qu'il est souvent important dans les espaces périphériques présentant souvent une part importante. Cela peut donner un aperçu des besoins des actifs occupés en termes de transports pour se rendre sur leur lieu de travail.

Mode de calcul :

$$\text{Part d'actifs travaillant hors commune de résidence en 2011} = \frac{\text{Actifs occupés (15 ans et +) travaillant hors de la commune de résidence en 2011}}{\text{Actifs occupés (15 ans et +) en 2011}} \times 100$$

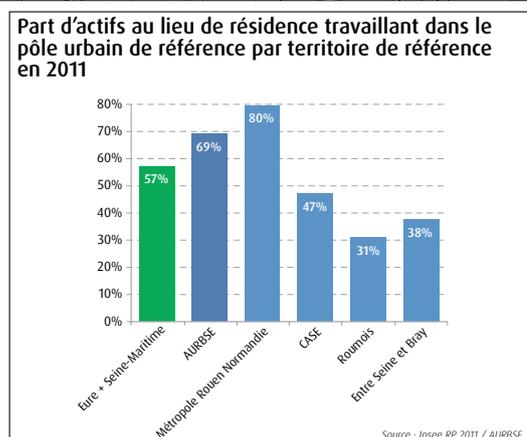
Actifs au lieu de résidence travaillant dans le pôle urbain de référence



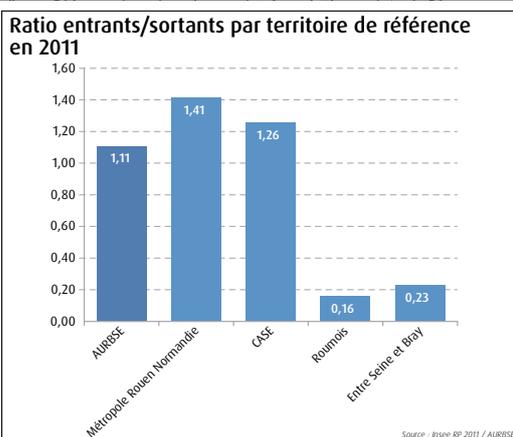
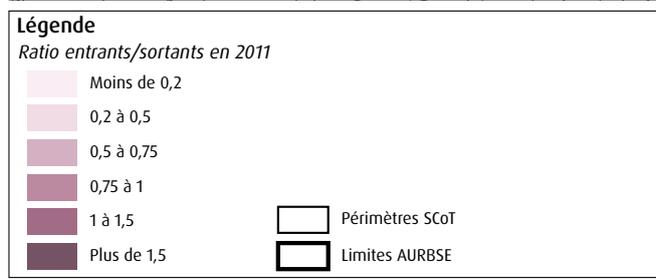
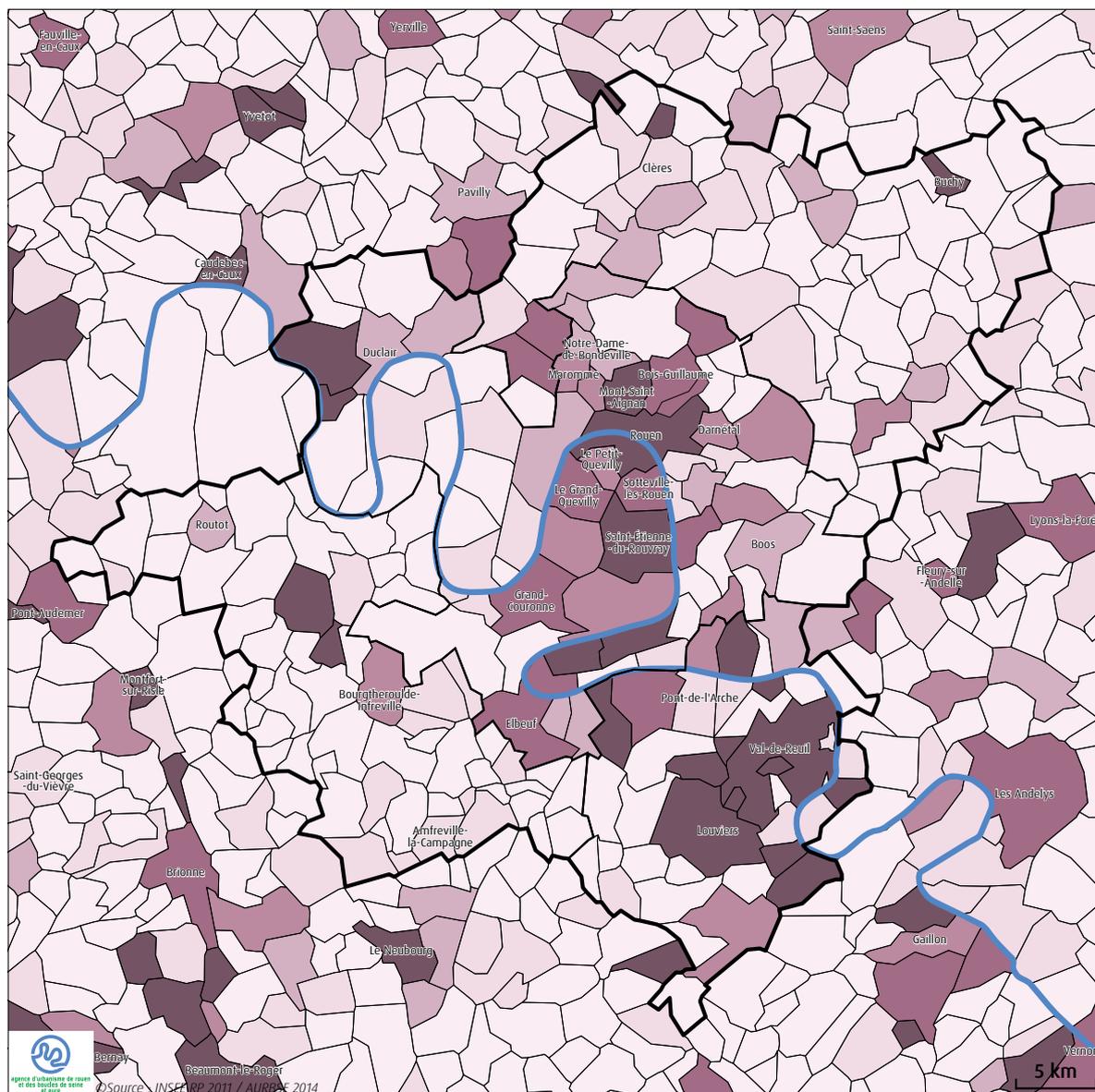
Présentation de l'indicateur

Cet indicateur permet de mesurer la capacité d'attraction des pôles urbains, où sont concentrés les emplois, pour attirer les actifs occupés. Ainsi, si cette part est importante, cela signifie que davantage d'actifs travaillent dans une commune appartenant à leur pôle urbain de référence (cf. p.9 Zonage en aires urbaines et grands pôles urbains de Rouen et de Louviers).

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Part actifs travaillant dans le pôle urbain de réf. en 2011}}{\frac{\text{Actifs au LR travaillant dans le pôle urbain de réf. 2011}}{\text{Actifs au LR 2011}}} \times 100$$


Déplacements domicile/travail : ratio entrants/sortants

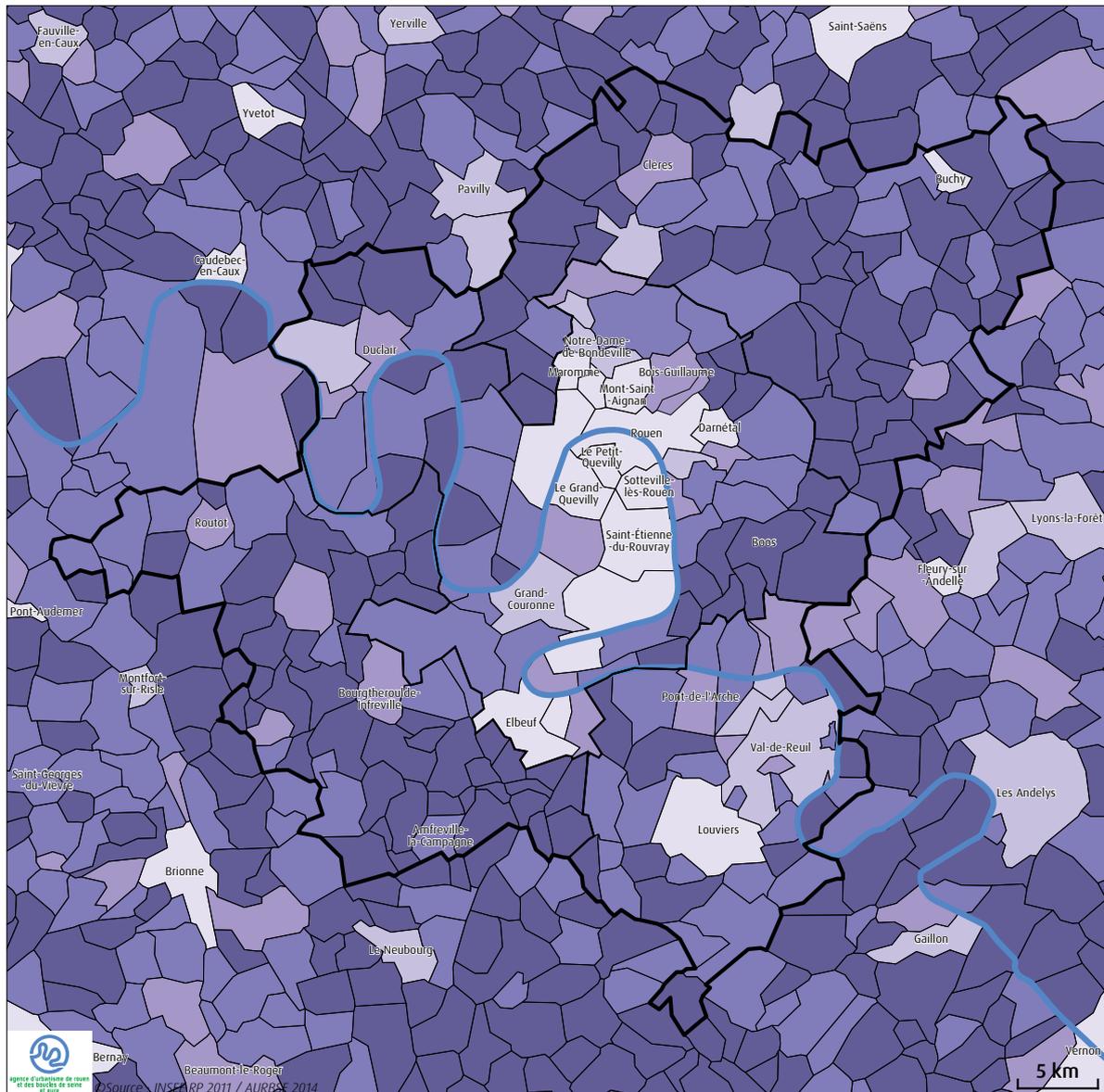


Présentation de l'indicateur

Le terme « navette » est utilisé pour définir un actif occupé, qui se caractérise par un lieu de résidence et un lieu de travail. On parle ainsi de navettes entrantes pour des actifs travaillant sur la commune X mais résidant dans la commune Y ; de navettes sortantes pour des actifs résidants sur la commune X mais travaillant dans la commune Y ; et de navettes internes pour des actifs résidant et travaillant sur la commune X.

Mode de calcul :
$$\text{Ratio entrants/sortants en 2011} = \frac{\text{Navettes entrantes en 2011}}{\text{Navettes sortantes en 2011}}$$

Ménages disposant d'au moins un véhicule



Légende

Taux de motorisation (un véhicule ou plus) des ménages en 2011

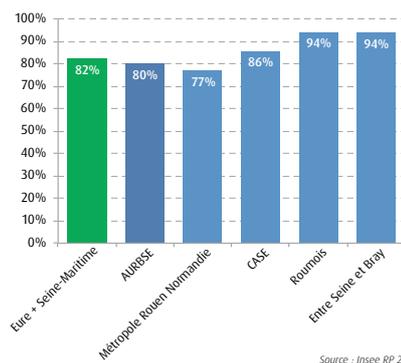


Présentation de l'indicateur

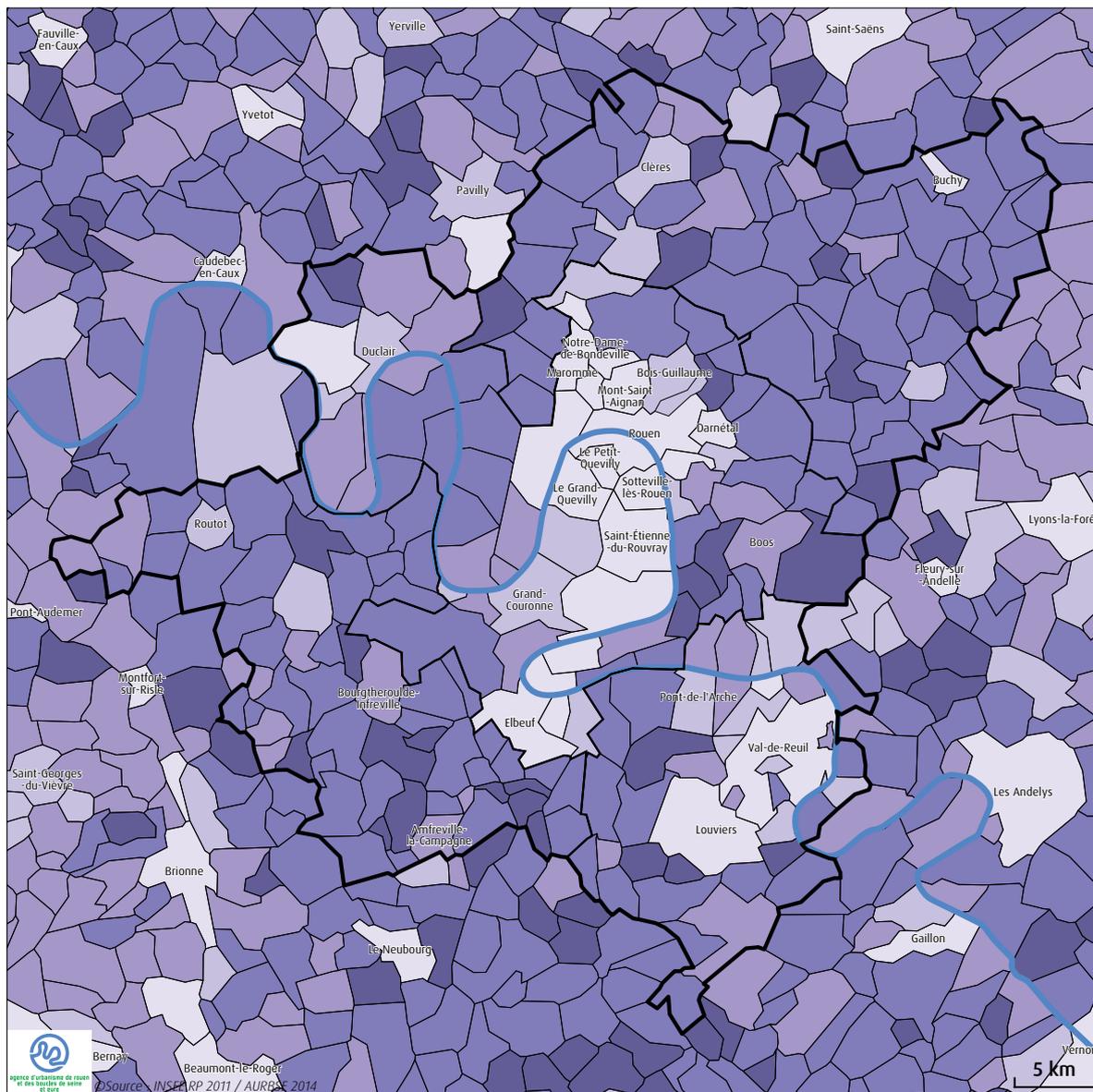
Le taux de motorisation correspond au pourcentage de ménages disposant d'au moins un véhicule (voiture, fourgonnette...). Sont comptabilisés l'ensemble des voitures à la disposition des habitants de la résidence principale (ménage), à l'exception de celles à usage exclusivement professionnel.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de motorisation (un véhicule ou plus) en 2011} = \frac{\text{Ménages possédant au moins un véhicule en 2011}}{\text{Ménages en 2011}} \times 100$$

Taux de motorisation des ménages (un véhicule ou plus) par territoire de référence en 2011



Ménages disposant de deux véhicules ou plus



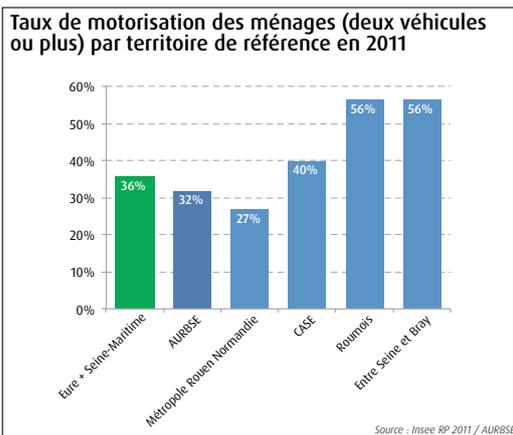
Légende
 Taux de motorisation (deux véhicules ou plus) des ménages en 2011

	Moins de 35%		Périmètres SCOT
	35 à 45%		Limites AURBSE
	45 à 55%		
	55 à 65%		
	Plus de 65%		

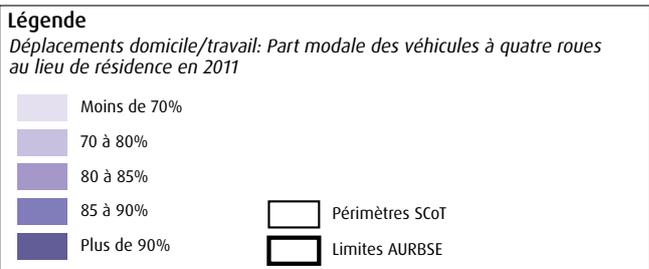
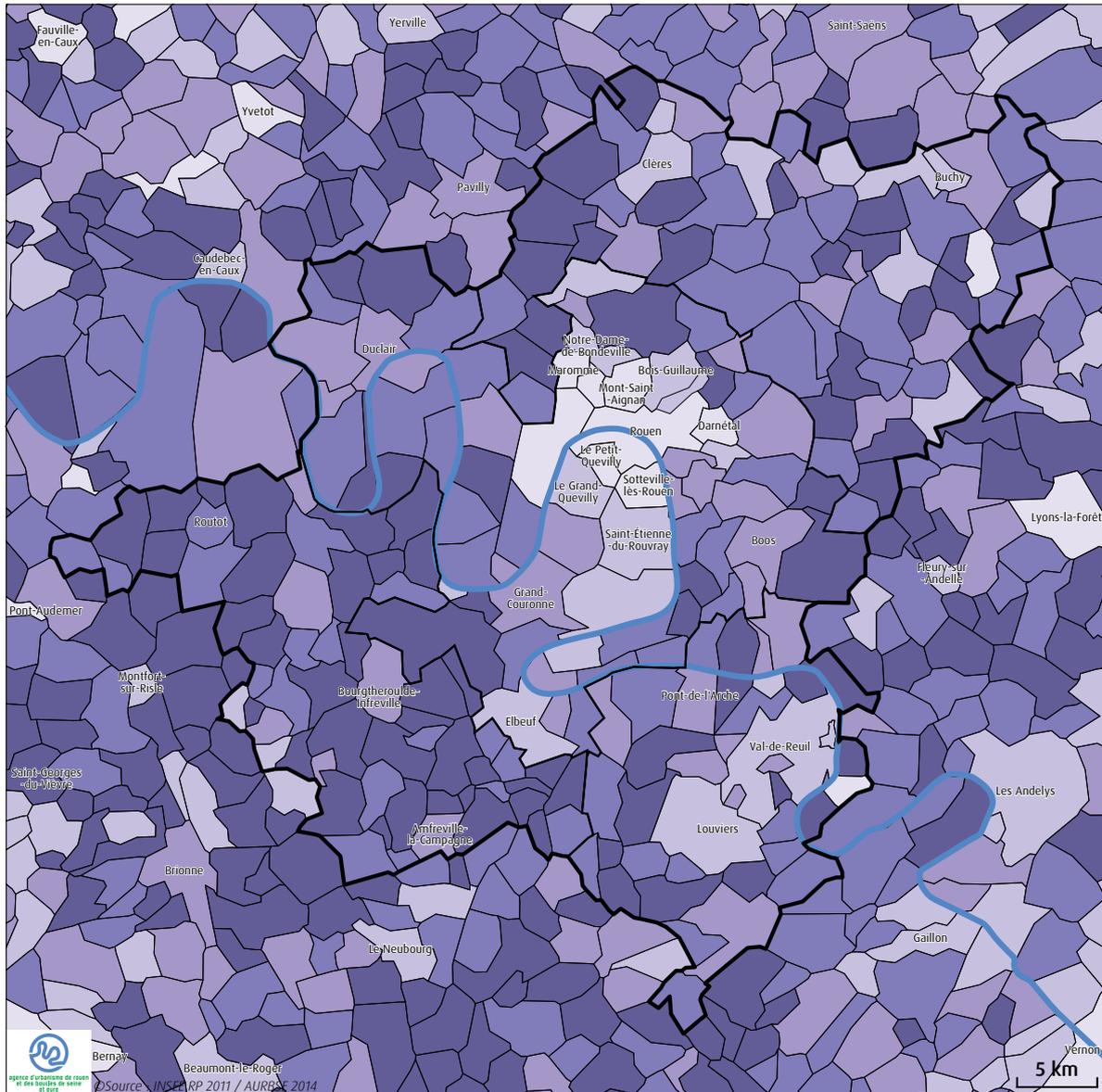
Source : INSEE RP 2011 / AURBSE 2014

Présentation de l'indicateur
 Le taux de motorisation correspond au pourcentage de ménages disposant d'au moins deux véhicules (voiture, fourgonnette...). Sont comptabilisées l'ensemble des voitures à la disposition des habitants de la résidence principale (ménage), à l'exception de celles à usage exclusivement professionnel.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de motorisation (deux véhicules et plus)} = \frac{\text{Ménages possédant au moins deux véhicules en 2011}}{\text{Ménages en 2011}} \times 100$$

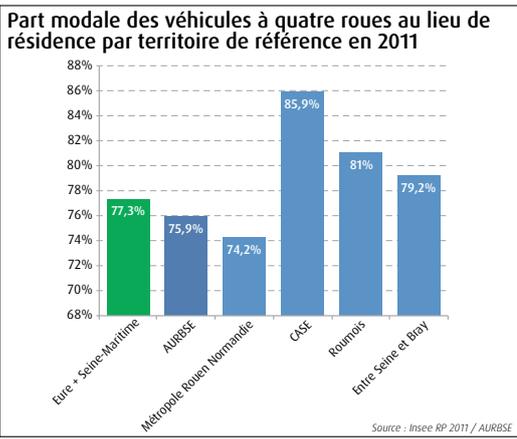


Déplacements domicile/travail : part modale de l'automobile

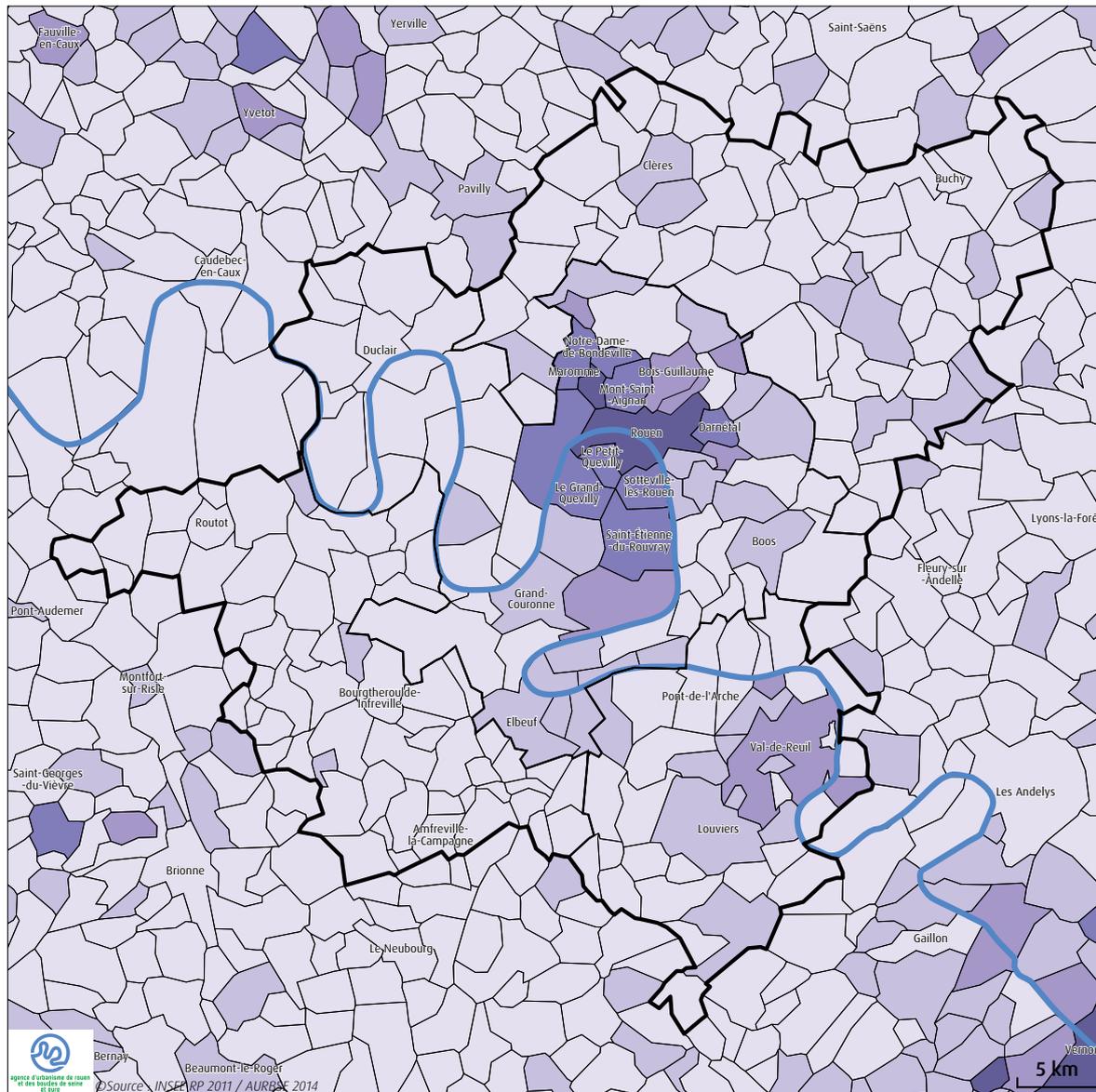


Présentation de l'indicateur
 Les parts modales sont une répartition en pourcentage des différents modes de déplacements utilisés par une population d'actifs occupés. Dans le cadre des enquêtes du recensement de la population, la personne déclare si elle exerce une activité professionnelle et par quel moyen de transport elle s'y rend le plus souvent (Pas de transport, marche à pied, deux roues, voiture ou fourgonnette, transports en commun).

Mode de calcul :
$$\text{Part modale véhicules à quatre roues en 2011} = \frac{\text{Navettes au LR utilisant un véhicule à quatre roues en 2011}}{\text{Navettes au LR en 2011}} \times 100$$



Déplacements domicile/travail : part modale des transports en commun



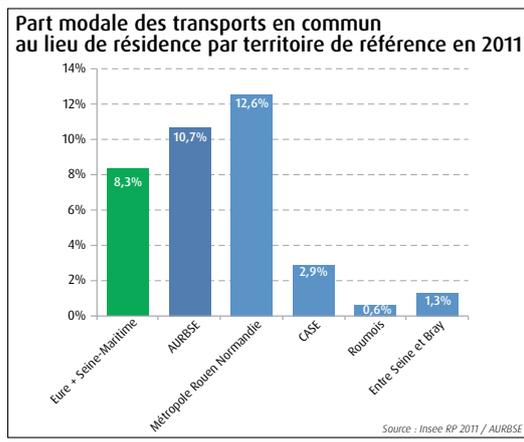
Légende
 Déplacements domicile/travail : Part modale des transports en commun au lieu de résidence en 2011

	Moins de 5%	Périmétres SCot Limites AURBSE
	5 à 10%	
	10 à 15%	
	15 à 20%	
	Plus de 20%	

Présentation de l'indicateur
 Les parts modales sont une répartition en pourcentage des différents modes de déplacements utilisés par une population d'actifs occupés. Dans le cadre des enquêtes du recensement de la population, la personne déclare si elle exerce une activité professionnelle et par quel moyen de transport elle s'y rend le plus souvent (Pas de transport, marche à pied, deux roues, voiture ou fourgonnette, transports en commun).

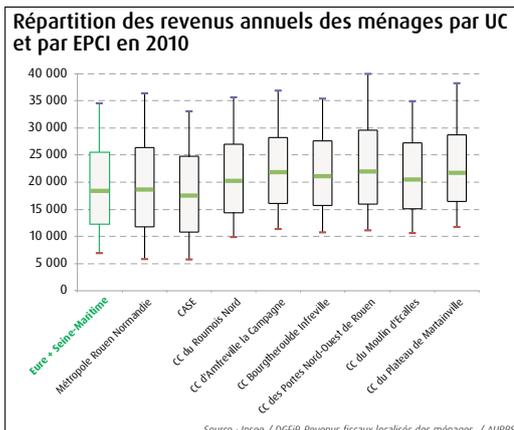
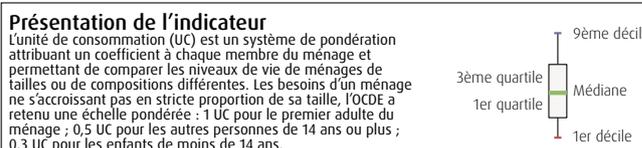
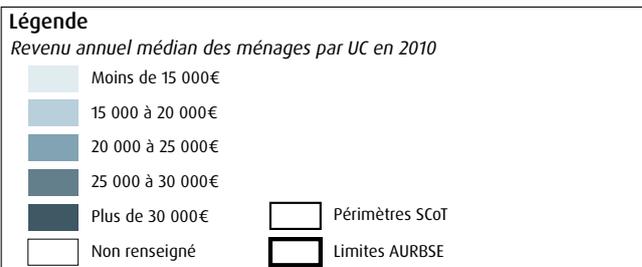
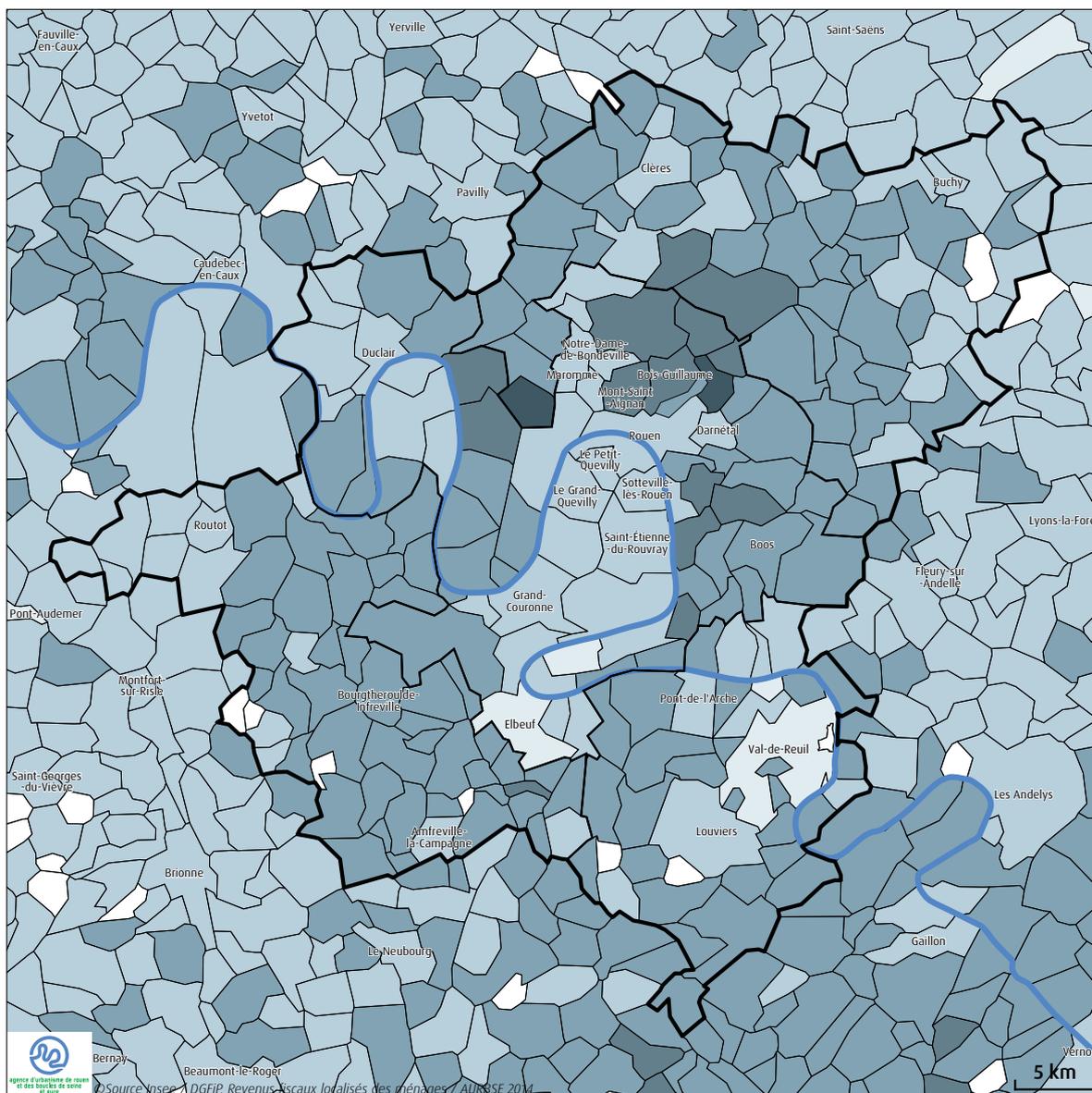
Navettes au LR utilisant les TC en 2011

Mode de calcul : $\text{Part modale TC} = \frac{\text{Navettes au LR utilisant les TC en 2011}}{\text{Navettes au LR en 2011}} \times 100$

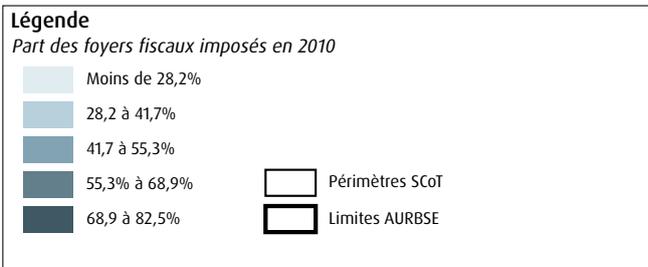
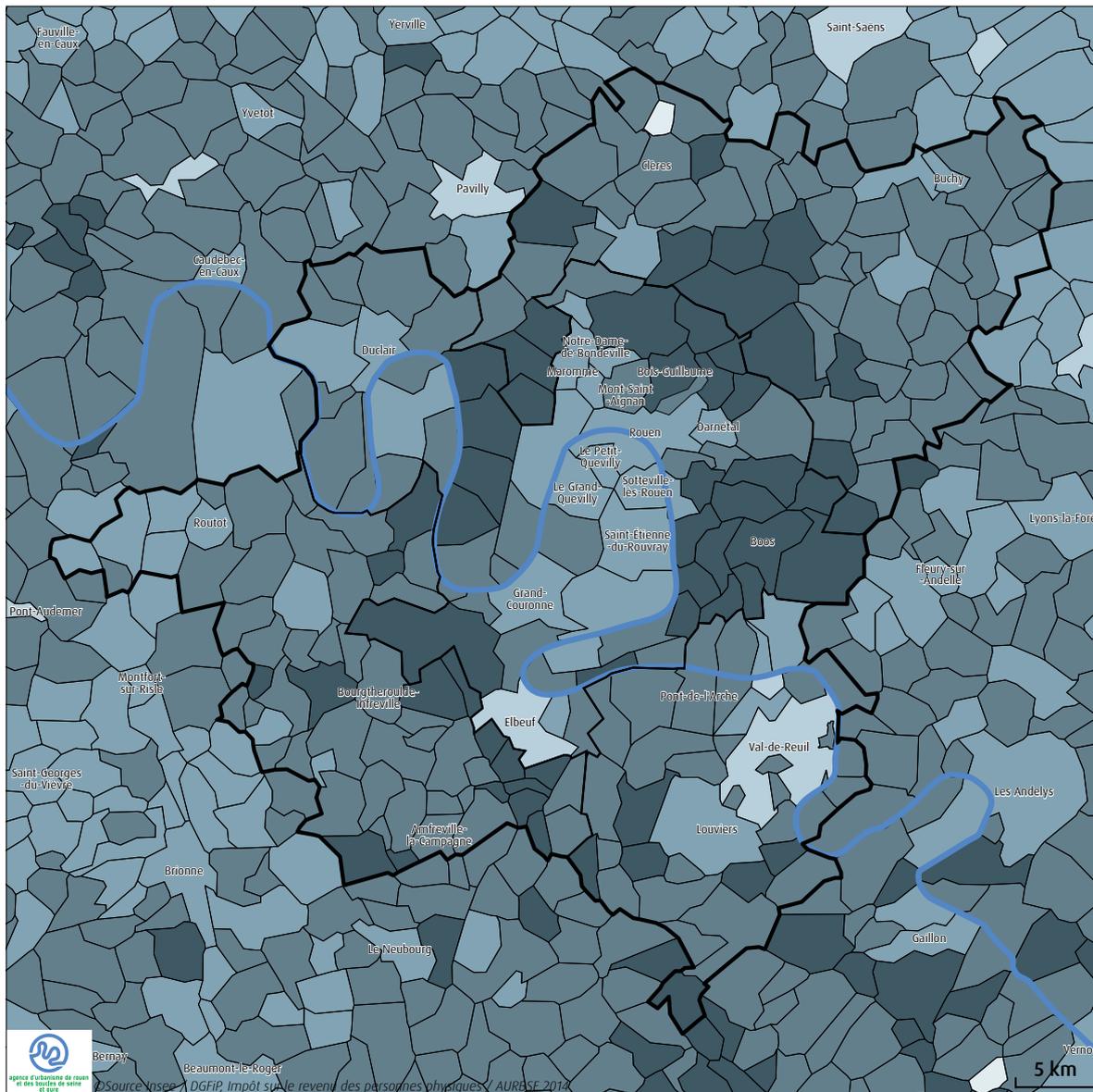


Revenus et niveaux de vie

Revenu médian annuel des ménages par unité de consommation

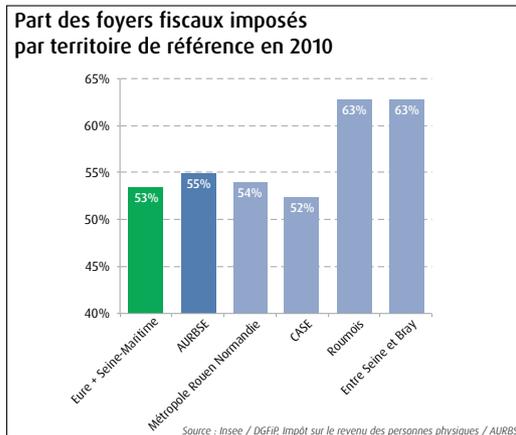


Foyers fiscaux imposés

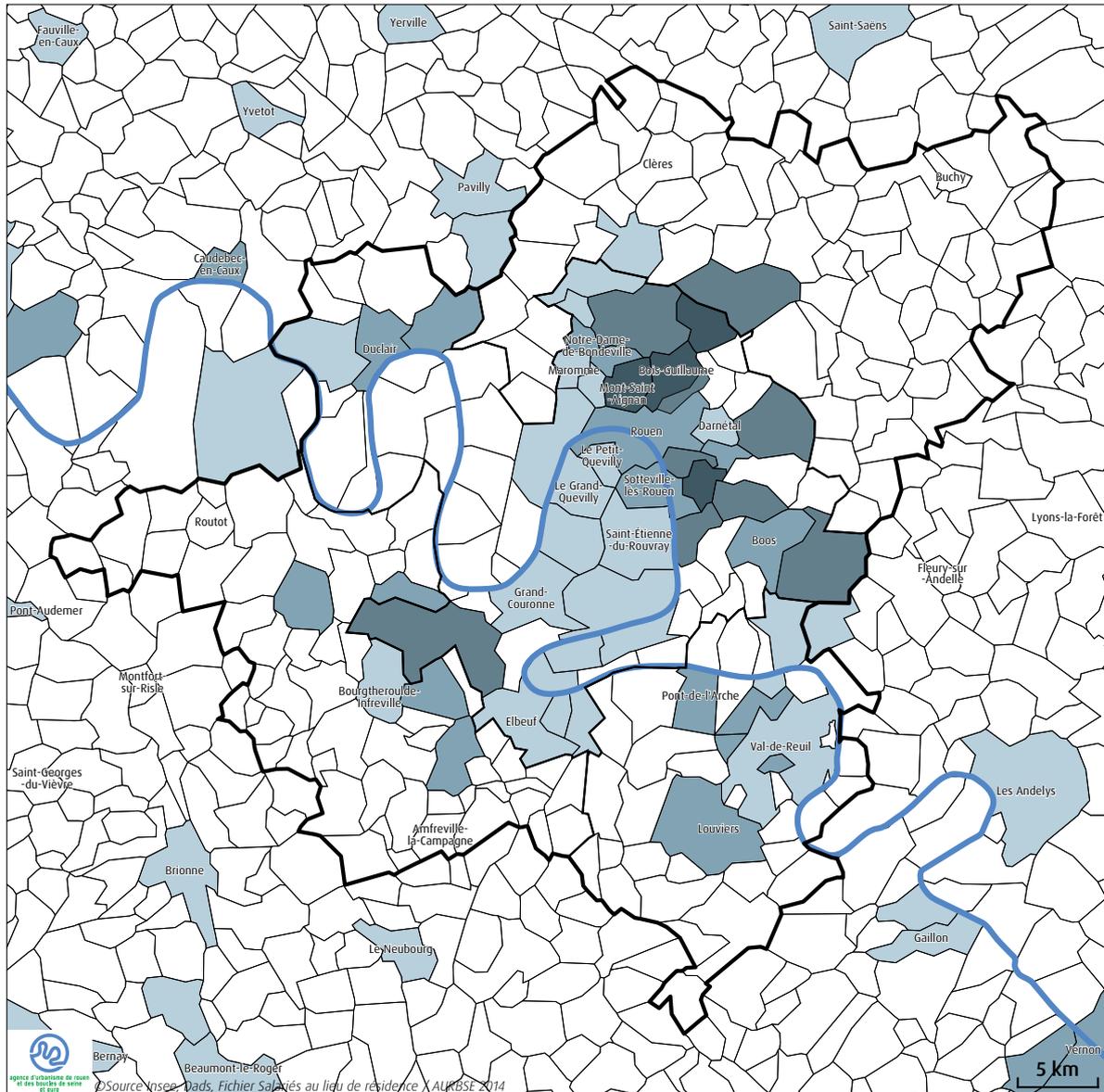


Présentation de l'indicateur
Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Un ménage peut ainsi contenir plusieurs foyers fiscaux. Cet indicateur a pour but de donner un aperçu du niveau de revenu des foyers fiscaux en calculant la proportion étant imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

Mode de calcul :
$$\text{Part foyers fiscaux imposés en 2010} = \frac{\text{Foyers fiscaux imposés 2010}}{\text{Nombre total de foyers fiscaux 2010}} \times 100$$



Salaire net horaire moyen



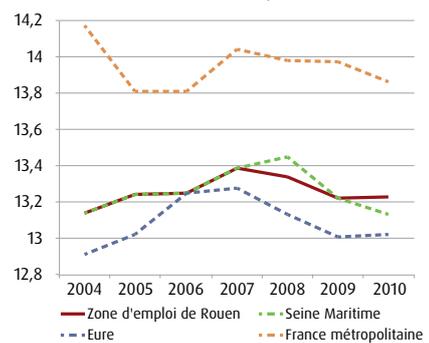
Légende
Salaire net horaire moyen en € en 2010 (au lieu de résidence)

	10 - 12 €		Périmètres SCot
	12 - 14 €		Limites AURBSE
	14 - 16 €		
	16 - 18 €		
	Non renseigné		

Présentation de l'indicateur

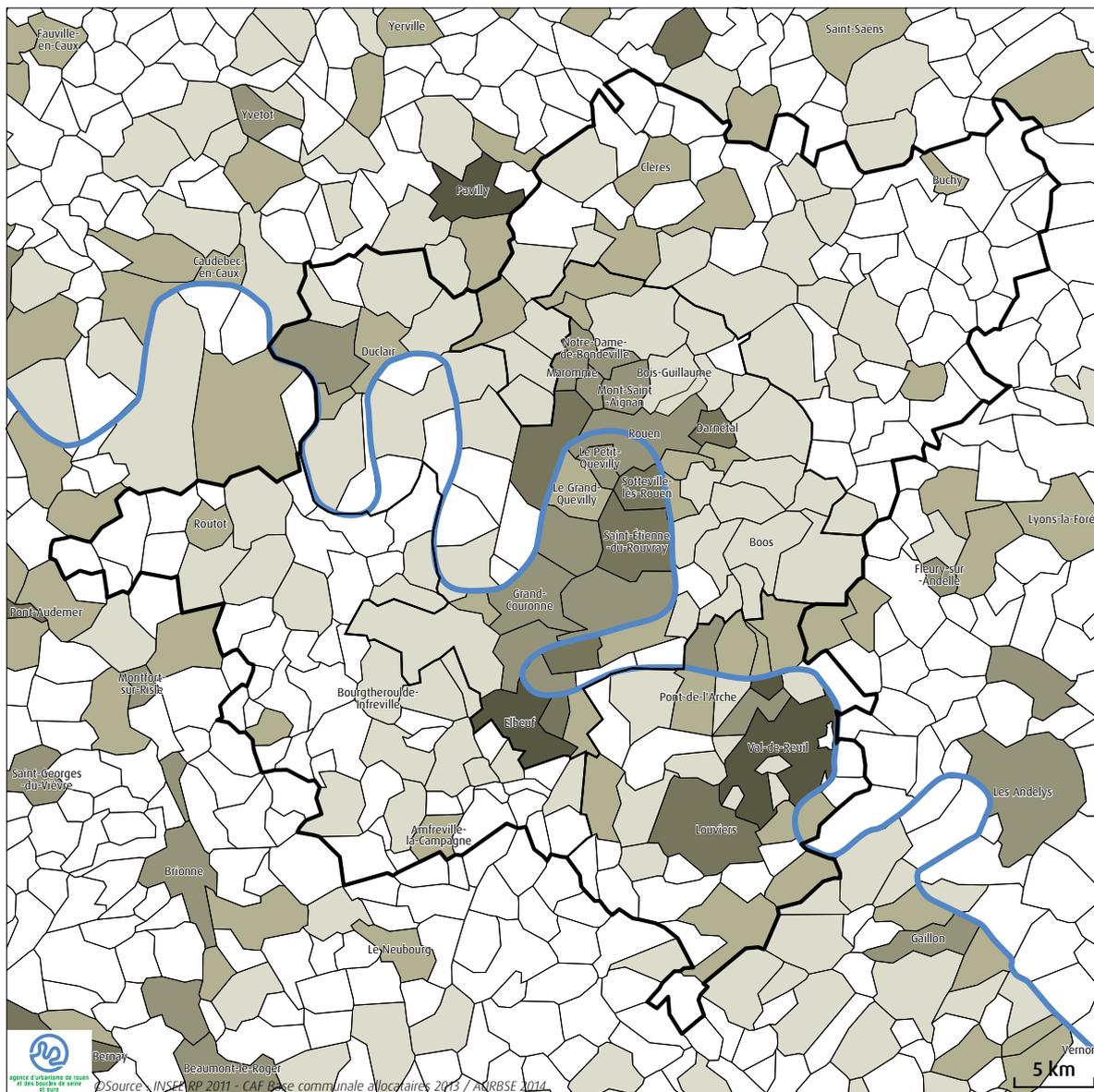
Cet indicateur est le résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage). Pour calculer les évolutions, les valeurs des années antérieures à l'année considérée sont exprimées en euros constants de cette année. Certaines données ont une valeur à blanc pour respecter les règles du secret statistique. Il n'y a pas de diffusion pour les zones de moins de 2 000 habitants.

Variation du salaire net horaire moyen au lieu de résidence entre 2004 et 2010 (en € constants 2013)



Source : Insee, Dads, Fichier Salariés au lieu de résidence / AURBSE

Couverture des minima sociaux



Légende
Taux de couverture des minima sociaux CAF (RSA socle, AAH) parmi l'ensemble des ménages fin 2013

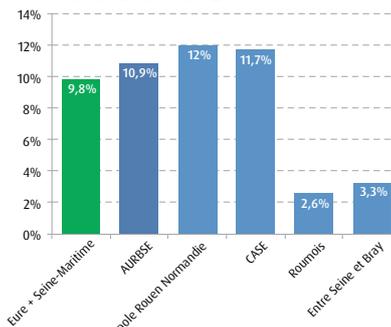
- Moins de 5%
- 5 à 10%
- 10 à 15%
- 15 à 20%
- Plus de 20%
- Non disponible
- Périmètres SCOT
- Limites AURBSE

Présentation de l'indicateur

Les minima sociaux versés par les Caisses d'Allocations Familiales de métropole sont : l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et le RSA socle (Revenu de Solidarité Active). Afin de respecter les règles du secret statistique, les données des communes comptant moins de cinq allocataires bénéficiaires ne sont pas disponibles.

Mode de calcul :
$$\text{Taux de couverture des minima sociaux fin 2013} = \frac{\text{Allocataires bénéficiant d'un des deux minima sociaux CAF fin 2013}}{\text{Ménages en 2011}} \times 100$$

Taux de couverture des minima sociaux CAF (RSA socle, AAH) parmi l'ensemble des ménages et par territoire de référence fin 2013



Source : Insee RP 2011 - CAF Base communale allocataires 2013 / AURBSE

Sigles et définitions

- ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
- AURBSE** : Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CASE** : Communauté d'Agglomération Seine-Eure
- CFM** : Cadres des Fonctions Métropolitaines
- CLAP** : Connaissance Locale de l'Appareil Productif
- CSP** : Catégorie Socio-Professionnelle
- DADS** : Déclaration Annuelle des Données Sociales
- DEFM** : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- HLM** : Habitat à Loyer Modéré
- IGN** : Institut National de l'information Géographique et Forestière
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- LR (actifs au)** : Lieu de Résidence
- LT (actifs au)** : Lieu de Travail
- RGP** : Recensement Général de la Population (1999 et antérieur)
- RP** : Recensement de la Population (Depuis 2006)
- RPLS** : Répertoire du Parc Locatif Social
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SIRENE** : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements
- Sit@del2** : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux
- UC** : Unité de Consommation
- URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales



agence d'urbanisme de rouen et des boucles de seine et eure
101, boulevard de l'Europe - CS 30220
76004 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 07 04 96 - Fax : 02 35 36 82 98
Courriel : contact@arbse.org